



**Nations Unies**

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2010**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2010  
Supplément n° 15

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2010  
Supplément n° 15

# **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2010**



Nations Unies • New York, 2010



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
<b>Première partie. Première session ordinaire de 2010</b>	
I. Questions d'organisation . . . . .	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	2
III. Arrangements en matière de programmation . . . . .	5
IV. Parités entre les sexes au PNUD . . . . .	7
V. Programmes de pays et questions connexes . . . . .	9
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .	9
VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme . . . . .	10
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice budgétaire 2010-2011 . . . . .	11
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
IX. Rapport au Conseil économique et social . . . . .	11
X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes. . . . .	12
XI. Questions financières, budgétaires et administratives : feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré . . . . .	13
XII. Questions diverses – <i>Pacte mondial pour l'emploi</i> . . . . .	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIII. Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration . . . . .	16
XIV. Déclaration de la Directrice exécutive. . . . .	17
XV. Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	19
XVI. Programmes de pays et questions connexes . . . . .	20
XVII. Questions diverses ( <i>suite</i> ). . . . .	21
Annexe	
Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) . . . . .	22

<b>Deuxième partie. Session annuelle de 2010</b>	
I. Questions d'organisation .....	31
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement</i>	
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice .....	31
III. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD.....	35
IV. Évaluation .....	36
V. Rapport mondial sur le développement humain .....	37
VI. Programmes de pays et questions connexes .....	38
VII. Rapport du Bureau de la déontologie.....	38
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies.....	39
IX. Volontaires des Nations Unies .....	40
X. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme .....	40
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).....	41
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
XII. Audit et contrôle internes .....	42
XIII. Missions de visite .....	45
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIV. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive .....	46
XV. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP .....	51
XVI. Programmes de pays et questions connexes .....	52
XVII. Évaluation .....	54
XVIII. Autres questions .....	56
<b>Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2010</b>	
I. Questions d'organisation .....	59
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives . . .	59
III. Programmes de pays et questions connexes .....	63
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	66
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
V. Questions financières, budgétaires et administratives .....	67
VI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida .....	68

---

<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VII. Déclaration de la Directrice exécutive.....	70
VIII. Évaluation .....	75
IX. Programmes de pays et questions connexes .....	78
X. Questions diverses.....	79
Annexes au rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 2010	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010.....	82
II. Composition du Conseil d'administration en 2010.....	129



**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2010**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
à New York, du 19 au 22 janvier 2010**

## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 22 janvier 2010.

2. Conformément à l'article 49 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a élu pour 2010 le Bureau suivant :

*Président :*

S. E. M. John W. Ashe (Antigua et Barbuda)

*Vice-Présidents :*

S. E. M. Atoki Ileka (République démocratique du Congo)

M. Muhammad Ayub (Pakistan)

M. Farid Jafarov (Azerbaïdjan)

M<sup>me</sup> Claude Lemieux (Canada)

3. À la session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.1), ainsi que le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2009 (DP/2010/1). Il a aussi adopté le plan de travail annuel provisoire pour 2010 (DP/2010/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2010.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009 figurent dans le document DP/2010/2, et celles adoptés à sa première session ordinaire de 2010, dans le recueil des décisions adoptées qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à l'adresse suivante [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

5. Dans sa décision 2010/12, le Conseil a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2010 :

Session annuelle : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 30 août-3 septembre 2010

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

6. L'Administratrice a commencé son discours en rappelant que le PNUD pleurait la disparition de leurs collègues des Nations Unies qui avaient trouvé la mort en Haïti. Elle a parlé de sa récente visite dans ce pays et de la façon dont le Programme aidait celui-ci à se relever, par la voie d'activités comme les « appels éclairs ». Elle a salué les nouveaux membres du Bureau du Conseil d'administration et exprimé sa gratitude aux membres du Bureau sortant pour l'action qu'ils avaient menée en 2009. Durant son intervention, l'Administratrice a présenté le nouvel Administrateur associé du PNUD, décrit les domaines d'activité prioritaires du Programme pour 2010, et présenté le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011. Elle a aussi abordé un certain nombre de points tels que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les attentes des partenaires et

l'évolution des relations, le changement climatique et le développement, la sécurité du personnel, les problèmes de parité des sexes, et la réforme de l'ONU. On peut consulter le texte intégral de sa déclaration à l'adresse suivante : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

7. Les délégations ont toutes exprimé leur solidarité avec le peuple haïtien et exprimé leurs condoléances aux membres de la famille des Nations Unies endeuillés par la disparition de leurs collègues.

8. Dans les déclarations générales qu'elles ont faites, la plupart des délégations ont réaffirmé que l'efficacité de l'action menée par le PNUD devait être mesurée à l'aune des succès que ces efforts avaient permis de remporter dans les domaines suivants : élimination de la pauvreté, croissance économique et développement durable dans les pays de programme. Elles se sont déclarées préoccupées par l'état des ressources ordinaires, en particulier le déséquilibre existant entre ces ressources et les autres ressources, et ont demandé que les fonds destinés au financement du développement ne soient pas réservés à une utilisation particulière et soient alloués en tenant compte des priorités propres à chaque pays. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qu'elles considéraient comme un moyen utile et efficace de faciliter le transfert de connaissances et de promouvoir le développement durable.

9. Diverses délégations ont demandé la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, d'interventions rapides, intégrées et coordonnées dans les domaines du développement socioéconomique et de la protection de l'environnement. Elles ont invité le PNUD à continuer de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à établir un lien entre le changement climatique et le développement, et d'aider les pays en développement à adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation en vue de pallier les effets négatifs de ces changements. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'Administratrice en vue de renforcer les travaux menés par le PNUD dans le domaine du changement climatique, citant à titre d'exemple le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds thématique PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Diverses délégations ont souligné le rôle de premier plan joué par le PNUD dans les domaines de la prévention des crises et du relèvement, réaffirmant que c'était grâce à ses compétences techniques et à sa présence sur le terrain dans de très nombreux pays qu'il était en mesure de faire le lien entre les efforts humanitaires et l'action en faveur d'un développement et d'une stabilité stratégiques à long terme. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD de renforcer davantage sa collaboration avec organismes des Nations Unies et la Banque mondiale aux fins de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action ». De même, certaines délégations ont reconnu la contribution décisive apportée par le PNUD concernant le système des coordonnateurs résidents, tout en réaffirmant qu'il fallait améliorer les services communs, la planification des ressources et les processus d'évaluation à l'échelle du système. Plusieurs délégations ont demandé que des efforts visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système soient entrepris au siège de façon à mieux harmoniser les modes de fonctionnement et à encourager la mobilité du personnel entre les organisations. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'établissement d'un descriptif de programme de pays des Nations Unies, estimant que ce document pourrait être examiné plus en détail par le Conseil d'administration, une fois que certaines difficultés techniques auraient été aplanies.

par le biais de processus intergouvernementaux. D'autres délégations ont demandé au PNUD de mieux définir la place particulière qu'il occupait dans le domaine du développement international, en améliorant la façon dont il communiquait et en mettant davantage l'accent sur la fourniture de conseils en amont sur les mesures à prendre.

11. De nombreuses délégations ont estimé que le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, prévu en septembre 2010, serait l'occasion d'examiner les succès remportés, les pratiques optimales suivies et les enseignements tirés. Diverses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en Afrique, et le fait que ce continent risquait d'être le seul à ne pas les avoir atteints. Elles ont exprimé l'espoir que le sommet déboucherait sur des stratégies concrètes et viables permettant d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a déclaré qu'elle souhaitait voir adopter un plan d'action à l'échelle mondiale qui servirait de feuille de route pour la réalisation des objectifs susmentionnés d'ici à 2015. D'autres délégations ont demandé au PNUD de continuer de jouer un rôle de chef de file en matière de coordination, de plaider et de réflexion stratégique, soulignant que le sommet constituerait un tournant décisif pour l'ensemble du système des Nations Unies. Elles ont aussi invité le PNUD à s'employer à dynamiser et à motiver toutes les entités du système, en formulant de nouvelles idées et en amorçant une réflexion stratégique tournée vers l'horizon 2015 et visant à faire des objectifs du Millénaire une réalité.

12. De nombreuses délégations ont soutenu un renforcement des ressources humaines du PNUD qui permettait à celui-ci de recruter et de retenir les éléments les plus compétents, aux postes voulus, de façon à des résultats optimaux. Bon nombre d'intervenants se sont félicités des travaux accomplis par le PNUD dans le domaine de l'égalité des sexes et lui ont demandé de continuer de mettre l'accent sur l'intégration de la parité entre les sexes dans toutes ses activités. Ces délégations ont exprimé leur appui à la création d'une nouvelle entité pour la promotion de l'égalité des sexes et demandé au PNUD de veiller, en collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, à ce que la nouvelle organisation démarre sur des bases solides.

13. Un intervenant a demandé que le Conseil envisage de modifier la modalité de l'aide que le PNUD offrait à son pays – en remplaçant l'Initiative pour le développement humain par un programme de pays –, ajoutant que, bien qu'étant considéré comme appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, son pays recevait moins de 3 dollars par habitant au titre de l'aide publique au développement. Il a remercié le Conseil d'avoir prolongé l'Initiative pour le développement humain jusqu'en 2011, mais l'a aussi invité à envisager la mise en place d'un programme de pays normal qui permettrait au PNUD d'étendre sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'exploiter au mieux sa capacité pour venir en aide aux pauvres.

14. Plusieurs délégations ont pris acte des efforts qu'avait déployés le PNUD pour élargir la base des donateurs et maîtriser les dépenses de fonctionnement, et ont noté les améliorations intervenues au niveau de l'efficacité, même si certaines d'entre elles estimaient qu'il était possible d'obtenir des résultats encore meilleurs dans ce domaine et de fixer des objectifs plus rigoureux. Diverses délégations ont noté les progrès accomplis par le PNUD dans les domaines de la budgétisation axée sur les

résultats, de la gestion axée sur les résultats et de l'obligation redditionnelle, tout en estimant que des améliorations étaient encore possibles. Elles ont souligné qu'il importait de définir et de mesurer les impacts et de faire connaître les résultats obtenus. Une délégation a demandé au PNUD d'améliorer la qualité des évaluations des bureaux de pays, d'en augmenter le nombre et de veiller à ce qu'elles soient largement diffusées en vue d'accroître la transparence. Deux délégations ont demandé au PNUD de financer de manière adéquate les mécanismes de contrôle institutionnels et d'élargir l'accès aux principaux rapports.

15. S'agissant plus particulièrement du budget d'appui biennal, de nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux propositions sur ce sujet et aux investissements stratégiques présentés dans le document, reconnaissant qu'il se fondait sur le plan stratégique et marquait un progrès sur la voie d'une harmonisation avec les budgets des autres fonds et programmes. Cependant, diverses délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet des augmentations de dépenses inscrites au budget et souligné qu'elles espéraient que les propositions relatives au budget pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoiraient d'importantes réductions de ces dépenses. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD de montrer clairement quels avaient été les gains d'efficacité. Une délégation lui a demandé de fournir des informations sur l'exécution des budgets antérieurs, la poursuite des efforts visant à harmoniser les méthodes de classification des coûts et d'établissement du budget avec celles du FNUAP et de l'UNICEF, et les progrès accomplis dans le domaine de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

16. Une délégation a noté les mesures qu'avait prises le PNUD pour assurer la sécurité de son personnel, réaffirmant qu'elle comptait qu'il poursuivrait ses efforts dans ce sens. D'autres délégations ont demandé qu'à l'avenir le PNUD présente un budget complet incluant le détail des ressources ordinaires et des autres ressources. Une délégation a demandé d'améliorer l'orientation du budget sur les résultats, en tenant davantage compte du plan stratégique, et d'améliorer les méthodes de calcul du coût des résultats, qui donnent une idée plus précise des apports que les entreprises doivent fournir pour obtenir les résultats escomptés. Diverses délégations se sont inquiétées des éventuelles compressions budgétaires qui pourraient affecter l'exécution des programmes, ainsi que l'appui aux pays en développement. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt le budget intégré qui devait être présenté en 2014 et appuyaient ce budget. Une délégation a informé le Conseil d'administration que son pays avait récemment adopté une stratégie nationale pour le PNUD, devant orienter ses interactions futures avec le Programme dans les cinq domaines d'activité prioritaires suivants : égalité des sexes et droits de l'homme; prévention des crises et capacité d'y faire face; environnement et changement climatique; gestion axée sur les résultats; et efficacité externe des activités du PNUD.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/1 : projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011.

### **III. Arrangements en matière de programmation**

18. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la

période 2008-2011. Elle a été rejointe à la tribune par le Contrôleur du PNUD et le Directeur du Bureau de la planification et du budget qui relève du Bureau de la gestion.

19. Diverses délégations ont pris note des principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité dont elles ont réaffirmé l'importance dans des arrangements en matière de programmation. S'agissant des principes d'universalité et de progressivité, certaines délégations ont estimé que la méthode employée pour le calcul des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base et les critères retenus pour le classement des pays, en particulier l'utilisation de données relatives au revenu national brut, étaient inadéquats et masquaient certains problèmes de développement majeurs, dans la mesure où ils ne permettaient pas de mesurer des aspects tels que les niveaux de pauvreté, les inégalités sociales et les indicateurs de richesse et de développement humain. Une délégation a rappelé au Conseil d'administration qu'il y avait 15 ans que la méthode du PNUD n'avait pas été actualisée. Diverses délégations ont demandé au PNUD de revoir son système de classification sur la base de seuils en l'alignant sur celui d'autres organismes, comme l'UNICEF et le FNUAP. Une délégation a demandé au PNUD d'engager un dialogue plus approfondi avec le Conseil d'administration, dans le cas du processus de réexamen. Une autre délégation a estimé que la révision de la méthode utilisée pour l'allocation des ressources permettrait aussi de déterminer dans quelle mesure l'affectation actuelle des ressources avait contribué à l'obtention de résultats tangibles et mesurables dans le domaine du développement. Elle a demandé en outre au PNUD de fournir un appui adéquat aux petits pays vulnérables qui s'efforcent d'empêcher que soient réduits à néant les progrès qu'ils avaient accomplis sur la voie du développement, et de faciliter l'accès de ces pays à des formes de financement à des conditions de faveur, pour éviter que la pauvreté et le sous-développement ne s'aggravent.

20. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la façon dont le PNUD allouait des ressources aux pays à revenu intermédiaire, et lui ont demandé de formuler, en 2011, des propositions concrètes visant à réduire les inégalités en matière d'allocation de ressources, tout en maintenant le volume des ressources allouées aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu. Ces délégations ont déclaré qu'elles craignaient l'éventualité d'une réduction massive des fonds alloués aux pays à revenu intermédiaire, notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tout en reconnaissant que l'action du PNUD avait été très bénéfique pour les pays à revenu intermédiaire, une autre délégation a estimé qu'il fallait que le PNUD garde constamment à l'esprit son plan de désengagement, de sorte que les pays qui allaient cesser progressivement de recevoir une aide puissent tirer davantage parti de la coopération Sud-Sud, voire devenir eux-mêmes des bailleurs de fonds actifs.

21. Une autre délégation a souligné qu'il était important de mobiliser des ressources et demandé au PNUD d'optimiser sa structure de financement, de sorte que son budget d'appui puisse être davantage financé au moyen de ressources autres que les ressources de base, et ainsi dégager des ressources ordinaires pour la programmation. De nombreuses délégations ont appuyé les propositions tendant à allouer davantage de ressources de base à la prévention des crises et aux efforts de relèvement, réaffirmant qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel le PNUD détenait un avantage comparatif. Elles ont demandé au Programme de formuler des propositions tendant à allouer davantage de ressources à la prévention des crises et

aux efforts de relèvement, en finançant ces activités au titre de la « ligne » MCARB-3 ou en se donnant une marge de manœuvre suffisante pour obtenir la réaffectation de ressources auparavant allouées à d'autres domaines d'activité. Diverses délégations se sont déclarées à la fois favorables et opposées à l'idée de prolonger les arrangements en matière de programmation jusqu'à une date coïncidant avec celle à laquelle le plan stratégique du PNUD arrive à expiration en 2013. Si les délégations favorables à cette mesure ont fait valoir qu'elle permettrait un alignement sur le prochain cycle de planification stratégique, elles ont néanmoins demandé qu'un examen de ces arrangements soit entrepris à la deuxième session ordinaire de 2011.

22. Deux délégations ont demandé des informations plus précises sur les rubriques fixes en ce qui concerne les arrangements en matière de programmation et les MCARB-1, faisant remarquer que des ressources supplémentaires étaient allouées au titre de certaines rubriques alors que les fonds inscrits à d'autres rubriques étaient maintenus à leur niveau de 2008; elles ont demandé au PNUD de préciser si les montants alloués seraient ajustés pour tenir compte de l'inflation, ou s'ils demeureraient inchangés, marquant ainsi une baisse réelle. Ces délégations ont demandé au PNUD de plus amples explications sur les dépenses aux fins de l'efficacité du développement prévues par le budget d'appui biennal, les arrangements en matière de programmation et par le budget d'appui biennal suivant, de progresser vers une définition commune de la classification des coûts au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF, et l'établissement de normes communes pour l'application de cette classification aux budgets d'appui et aux budgets-programmes.

23. La plupart des délégations se sont déclarées favorables à ce que des ressources soient allouées, au titre des arrangements en matière de programmation, au Fonds d'équipement des Nations Unies, tandis qu'une délégation au moins s'est demandée quelles étaient les raisons d'un tel transfert.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/3 : examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011.

#### **IV. Parités entre les sexes au PNUD**

25. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes. La Directrice du Groupe de l'égalité des sexes qui relève du Bureau des politiques de développement, a présenté au Conseil d'administration un exposé sur les résultats obtenus par le PNUD dans le domaine de la parité entre sexes en 2009.

26. Diverses délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient aux questions de parité entre les sexes. Nombre d'entre elles ont apprécié les efforts déployés par le Programme, notamment en ce qui concerne la diffusion d'informations sur ces questions, l'étude de la dynamique de la crise économique et financière et du changement climatique, envisagée sous l'angle de la parité entre les sexes, et l'introduction d'un système de marqueurs, qu'elles ont estimé être un moyen innovant de promouvoir l'autonomisation des femmes et d'obtenir des résultats durables. Diverses délégations se sont aussi déclarées favorables à la création, par l'Assemblée générale, d'une nouvelle entité pour la promotion de l'égalité des sexes, en laquelle elles voyaient un moyen de réduire la fragmentation

et de renforcer la cohérence des activités en faveur de la parité entre les sexes. Une délégation a proposé de procéder à un examen de la stratégie suivie par le PNUD dans ce domaine, dans le cadre des efforts visant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec la nouvelle entité. Dans ce contexte, de nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait éviter que les activités menées par le PNUD en faveur de l'égalité des sexes ne soient affaiblies par la création de la nouvelle unité.

27. Diverses délégations ont réaffirmé qu'il incombait à tous les services chargés des programmes et des politiques d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, et qu'il fallait intégrer la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, des projets, des programmes et des budgets du PNUD. Elles ont demandé au Programme d'améliorer son dispositif d'application du principe de responsabilité, d'affecter dans les bureaux régionaux des conseillers pour l'égalité des sexes hautement motivés, chargés d'appuyer les bureaux de pays, de mettre en place dans ces bureaux des services consultatifs efficaces sur les questions de parité entre les sexes; de veiller à ce que les ressources des fonds d'affectation spéciale thématiques servent à promouvoir la prise en compte des questions relatives à la parité entre les sexes dans les domaines d'activités visés, et d'allouer davantage de ressources aux activités en faveur de l'égalité des sexes, tout en accroissant le montant de ses ressources ordinaires. Ces délégations ont aussi affirmé qu'elles craignaient que les ressources allouées aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes n'aient diminué, et demandé au PNUD de fournir des détails supplémentaires sur les ressources de base qui avaient été allouées à l'appui des efforts susmentionnés; elles ont également invité les membres du Conseil d'administration à continuer d'accorder un intérêt soutenu, comme ils l'avaient toujours fait, à ces questions.

28. Une délégation a demandé au PNUD d'intensifier les travaux, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les liens existants entre les questions de parité entre les sexes et le climat. Une autre délégation a demandé comment le PNUD collaborait avec des organismes comme l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'École des cadres du système des Nations Unies sur les questions d'égalité entre les sexes. Évoquant le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement prévu en septembre 2010, une délégation a demandé au PNUD de veiller à ce que le travail des femmes, qu'il soit non-rémunéré ou sous-payé, soit pris en compte lors de l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses délégations ont remercié le PNUD d'avoir organisé le Colloque international sur l'autonomisation des femmes, le développement des capacités d'encadrement, la paix et la sécurité internationales, qui s'est tenu au Libéria en 2009, et l'ont encouragé à continuer, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à inclure les aspects relatifs à la question de la parité entre les sexes dans ses travaux sur la paix et la sécurité. Ces délégations ont aussi demandé au PNUD de renoncer progressivement aux projets traditionnels de faible ampleur pour s'orienter vers une approche à caractère stratégique et politique, se situant davantage en amont.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/4 : rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD.

## V. Programmes de pays et questions connexes

30. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour susmentionné.

31. En l'absence d'objections et conformément à la décision 2006/ 36 du Conseil d'administration, quatre programmes de pays et un programme régional ont été adoptés :

*Afrique* : Ouganda;

*États arabes* : Document relatif au programme régional pour les États arabes;

*Europe et Communauté d'États indépendants* : Roumanie (*ad referendum*);

*Amérique latine et Caraïbes* : Argentine, Guatemala.

## VI. Fonds d'équipement des Nations Unies

32. Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts. Le Secrétaire exécutif adjoint et le Chef de l'unité chargée du développement des affaires et des relations extérieures l'ont rejoint à la tribune.

33. Diverses délégations ont souligné le caractère unique et spécialisé du Fonds d'équipement du fait de ses compétences dans le domaine du microfinancement et du développement local et de son action axée sur les pays les moins avancés, la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Elles ont noté avec satisfaction les liens spéciaux existant entre le PNUD et le Fonds, qui avaient permis de réduire les dépenses administratives sur le terrain et de faire en sorte que la majeure partie des ressources du Fonds soit allouée aux programmes. Une délégation a annoncé le versement d'une contribution d'environ 1,4 million de dollars au FENU en 2010. Elle a affirmé que le financement du FENU était insuffisant et demandé aux autres donateurs d'accroître le montant de leur contribution. Elle a aussi salué les efforts déployés par le FENU, en collaboration avec le PNUD et avec le Gouvernement ougandais, pour organiser un forum mondial sur le développement local dans le courant de 2010. Une autre délégation a informé le Conseil d'administration que son gouvernement avait inscrit une nouvelle rubrique au budget national, et annoncerait sous peu le versement d'une importante contribution au Fonds. Elle a invité ce dernier à continuer d'améliorer ses méthodes de gestion. Une autre délégation a remercié le FENU d'accorder une attention constante à la microfinance, à l'autonomisation des femmes et à la gouvernance locale dans les pays les moins avancés, et demandé que ces activités de programmation soient étendues à tous les pays les moins avancés, notamment du fait qu'ils étaient confrontés à des crises multiples. Le Fonds a été invité à poursuivre ses efforts en vue d'harmoniser son action avec le PNUD dans les domaines du recouvrement des coûts et de la gestion opérationnelle.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/5 : application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts.

## VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

35. La Directrice exécutive d'UNIFEM a présenté le budget d'appui biennal, 2010-2011, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et les critères et la méthodologie retenus pour l'affectation des ressources ordinaires. La Directrice exécutive adjointe est également intervenue pour donner des précisions sur ce budget et la mise en œuvre des recommandations du CCQAB.

36. Les délégations ont remercié UNIFEM pour son action en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que pour la présentation des documents. De nombreuses délégations ont vivement soutenu ses efforts visant à introduire une gestion et une budgétisation axées sur les résultats et une culture de l'apprentissage inspirées de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies – ces efforts étant perçus comme un progrès vers une approche harmonisée. Une délégation a suggéré que le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en septembre 2010, soit l'occasion de faire le bilan de l'action d'UNIFEM en vue de la réalisation de l'objectif 3. En ce qui concerne le plan de ressources pour 2010-2011, elle a demandé à UNIFEM de contrôler et de réduire davantage le taux de l'appui budgétaire aux programmes. Elle a aussi salué la qualité des services consultatifs et de la programmation catalytique d'UNIFEM, en particulier dans les domaines de l'éradication de la violence faite aux femmes, de l'efficacité opérationnelle lui permettant d'obtenir des financements supplémentaires pour ses activités programmatiques, et des activités de sensibilisation lui permettant d'accroître son volume de ressources et de diversifier l'éventail de ses donateurs.

37. Les délégations se sont inquiétées de la faible progression des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources (celles affectées à des fins spéciales). Elles ont encouragé UNIFEM à poursuivre ses efforts pour se conformer aux résultats des consultations en cours entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF sur la classification et la répartition des coûts. Des délégations lui ont demandé d'expliquer les conséquences pratiques de la fusion en une entité unique des quatre organismes des Nations Unies chargés de la problématique hommes-femmes sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM et l'affectation des ressources y relative. Dans le même sens, une délégation a trouvé regrettable d'analyser séparément les ressources d'UNIFEM; leur affectation devant, selon elle, être examinée à la lumière de la nouvelle entité. Elle était aussi d'avis qu'UNIFEM devrait continuer à allouer les ressources dans les différentes régions d'après les critères en vigueur.

38. Les délégations ont félicité UNIFEM pour sa contribution à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités d'aide au développement du système des Nations Unies et pour avoir aidé les pays à progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines l'ont encouragé à suivre les recommandations du CCQAB afin d'accroître les ressources pour la programmation et de réduire au maximum celles des activités d'appui. Une délégation a fait état du concours d'UNIFEM pour mettre sur pied l'Institut des Caraïbes pour la promotion des femmes (Caribbean Institute for Women in Leadership), institution apolitique, non-partisane et indépendante qui promeut le respect des droits des femmes, leur autonomisation et leur représentation à des postes de responsabilité dans la région. Elle a dit craindre que la méthode proposée pour l'affectation des ressources

ordinaires ne réduise les financements pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et ne menace la viabilité des actions menées en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes et, à terme, n'anéantisse les progrès accomplis. Bien qu'elle comprenne la nécessité de revoir la méthode en intégrant un plus grand nombre d'indicateurs fondés sur le sexe et d'autres indicateurs de développement humain, elle était d'avis que l'examen des propositions devait se poursuivre. Une autre délégation a invité UNIFEM à mettre l'accent sur les pays les moins développés et, si possible, à renforcer sa présence en Asie du Sud. Elle s'est également prononcée en faveur d'une plus grande interaction avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour étendre les activités de la problématique hommes-femmes.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/6 intitulée « Projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 ».

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice budgétaire 2010-2011**

40. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté le budget d'appui biennal du Bureau pour l'exercice 2010-2011 et le rapport du CCQAB. Le Directeur exécutif adjoint et le Directeur des services juridiques se sont joints à lui.

41. Le Directeur exécutif a fait le point sur la situation de son personnel en Haïti. Il a expliqué comment le nouveau plan stratégique de l'UNOPS permettait à ce dernier de se concentrer sur le relèvement rapide et les opérations de secours plutôt que sur les secours d'urgence et décrit la coopération entre le Bureau et les autres organismes du système des Nations Unies. Il a exposé les principaux volets du budget de l'UNOPS, les grandes lignes de l'exercice biennal 2008-2009 et les efforts menés pour continuer à mettre en ordre les comptes antérieurs à 2006, évoqué la possibilité que l'UNOPS fasse l'objet de reportages dans les médias et réaffirmé son souci d'ouverture, de transparence et du principe de responsabilité.

42. Les délégations n'ont fait aucun commentaire.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/7 intitulée « Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011 ».

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **IX. Rapport au Conseil économique et social**

44. Au nom du PNUD et du FNUAP, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté le rapport commun au Conseil économique et social (E/2010/5). Il a noté que ce rapport était présenté conjointement et que les deux

organismes l'avaient élaboré en étroite collaboration, et en consultation avec l'UNICEF.

45. Les délégations ont remercié les organismes pour leur rapport exhaustif et réaffirmé son importance pour l'application du principe de responsabilité dans les mécanismes intergouvernementaux. Une délégation a noté avec satisfaction les progrès accomplis depuis le rapport de l'année précédente, en particulier le fait que la présentation était conforme à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et harmonisée avec l'UNICEF et que les consultations entre les différents organismes avaient permis d'améliorer le rapport. À son avis, celui-ci serait encore plus utile s'il faisait le bilan de l'expérience acquise, recommandait des améliorations et faisait honnêtement le point sur les difficultés et les obstacles rencontrés. Un certain nombre de délégations ont souhaité qu'il contienne des analyses plus poussées.

46. Une délégation a dit qu'en raison de leur taille et de leurs compétences spécialisées, le PNUD et le FNUAP pourraient jouer un plus grand rôle dans le débat intergouvernemental au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles en faveur du développement. Une autre délégation a proposé d'élargir le concept de coopération « triangulaire », expliquant que le rapport ne l'employait que dans une seule acception. De manière plus générale, les délégations ont évoqué le renforcement des capacités de prévention des crises et du relèvement; la coopération Sud-Sud, comme la mise en œuvre concrète des résultats de la conférence de haut niveau tenue à Nairobi en décembre 2009; et la résolution des problèmes de capacités et le transfert de connaissances dans le domaine des changements climatiques.

47. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations et conseils. Il a déclaré que les organismes feraient tout leur possible pour répondre aux attentes du Conseil d'administration.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/8 intitulée « Rapport commun de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social ».

## **X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

49. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté le rapport de leur organisme respectif (DP/2010/11; DP/FPA/2010/15; DP/2010/14).

50. Les délégations se sont félicitées du niveau de coopération et d'interaction entre les trois organismes et le Comité des commissaires aux comptes, et se sont déclarées satisfaites des rapports connexes soumis au Conseil exécutif, qu'elles ont trouvé exhaustifs et instructifs.

51. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le PNUD avait accompli des progrès importants dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit et lui ont demandé d'accorder la priorité absolue aux recommandations restantes, notamment

relatives au système de planification des ressources qui permettrait d'améliorer la qualité des informations disponibles. Elles ont été nombreuses à être particulièrement satisfaites de la réponse à la recommandation 11 préconisant un examen des disponibilités dans les dépenses de programme, souci de longue date, et appelé à faire preuve de prudence en la matière. Elles ont aussi demandé au PNUD d'adopter un indicateur plus strict pour encourager une gestion rationnelle et efficace des fonds d'affectation spéciale, estimant que trois ans était pour eux une durée d'inactivité trop longue.

52. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son rapport clair et lucide et pour sa détermination à atteindre un taux d'application élevé des recommandations, et trouvé encourageant que 59 des 60 recommandations du Comité des commissaires aux comptes aient déjà été mises en œuvre. Certaines délégations ont demandé des précisions au sujet de la soixantième.

53. S'agissant de l'UNOPS, des délégations ont demandé à être régulièrement tenues informées de la mise en œuvre des cinq piliers de la conduite du changement et estimé que les progrès accomplis dans le domaine des soldes interfonds et de la gestion des biens durables étaient encourageants. Elles ont demandé au Comité des commissaires aux comptes de leur donner des éclaircissements et de nouvelles assurances sur la fermeture du bureau du Moyen-Orient.

54. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) a remercié les délégations pour leurs observations. Elle a signalé que le FNUAP n'avait cessé de faire des progrès depuis que le rapport avait été élaboré et que cinq recommandations supplémentaires avaient été appliquées. À l'heure actuelle, le taux d'application était de 86 %, et le FNUAP était en voie d'atteindre son objectif et suivait de près l'application des recommandations restantes. Elle a fait observer que deux recommandations ayant trait aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ne seraient mises en œuvre qu'en 2011 et 2012. Répondant à une question sur la recommandation que le FNUAP n'avait pas acceptée, elle a précisé que celle-ci portait sur les achats pour le compte de tiers et les recettes qu'ils généraient et serait traitée dans le cadre de l'application des normes IPSAS en 2012. Elle estimait que ces achats ne se résument pas à une simple opération commerciale car le FNUAP y associe des conseils en matière de développement et apportait une garantie technique et qualité. Il s'agissait donc d'un ensemble bien plus vaste d'interventions de développement dont l'achat ne formait qu'une partie. Elle a ajouté que, si besoin était, le FNUAP serait disposé à fournir bilatéralement toutes les informations supplémentaires.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/9 intitulée « Rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007 ».

## **XI. Questions financières, budgétaires et administratives : feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré**

56. Le Contrôleur du PNUD a présenté la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un

budget intégré. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP s'est joint à lui.

57. Les délégations ont accueilli favorablement la feuille de route et souhaité qu'elle soit adoptée facilement afin de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, la circulation des informations nécessaires à cet égard et l'efficacité du système des Nations Unies. Quelques-unes ont demandé aux organismes : a) de présenter les rapports financiers sur les dépenses effectives au titre du budget d'appui sous un format analogue à celui du plan des ressources; b) de présenter une méthodologie commune pour l'application ou le traitement des catégories de dépenses pour le budget d'appui et le budget de programmation; c) de comparer les résultats par rapport aux indicateurs d'efficacité, par exemple par le suivi des coûts indirects fixes et variables; et d) de fournir des informations sur les activités et objectifs du Comité de haut niveau sur la gestion en matière de taux de recouvrement. Une délégation a aussi demandé que le budget intégré de 2014 fasse apparaître tous les flux financiers des organismes pour mieux comprendre le budget de chacun.

58. De façon plus générale, les délégations ont insisté sur l'importance du recouvrement des coûts, prié les organismes de communiquer davantage d'informations au Conseil d'administration (par exemple, sur la manière dont les coûts indirects étaient calculés) et demandé l'amélioration des cadres de gestion et de budgétisation axées sur les résultats. En ce qui concerne le PNUD, une délégation a souhaité que le taux de recouvrement pour les services généraux de gestion au niveau des pays soit examiné de près et que le débat sur le budget intégré ne préjuge pas des modifications qui seront apportées à la politique de recouvrement des coûts ou aux taux de recouvrement connexes. Le PNUD et le FNUAP ont été priés de consulter le Conseil tout au long du processus.

59. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs conseils. Il a assuré au Conseil d'administration que les questions de recouvrement seraient prises en compte dans la feuille de route intégrée et que les trois organismes maintiendraient un dialogue constant avec ses membres. En outre, les cadres de résultats des plans stratégiques des organismes seraient également renforcés. Il a ajouté que, conformément à ce que les délégations avaient demandé et à ce qui est requis par les normes IPSAS, les dépenses budgétaires effectivement engagées seraient divulguées. En ce qui concerne le Comité de haut niveau sur la gestion, il a noté que ce dernier se préoccupait tant des taux que des méthodes de recouvrement. L'objectif était d'arriver à une plus grande harmonisation entre les organismes tout en respectant les modes de fonctionnement et les besoins de chacun. Il a précisé que l'utilisation de ressources de base et autres ressources était déjà inscrite dans les budgets des organismes. Il a assuré aux membres du Conseil que les organismes maintiendraient avec eux un dialogue constant.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/2 intitulée « Note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré ».

## XII. Questions diverses : Pacte mondial pour l'emploi

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté aux délégations le programme dénommé « Pacte mondial pour l'emploi » élaboré par le PNUD en réponse à la crise économique et financière mondiale. Le Directeur chargé de la réduction de la pauvreté et du développement économique du Bureau des politiques de développement, et le Chef du Service de la population et du développement de la Division technique du FNUAP se sont joints à lui.

62. Les délégations ont exprimé leur satisfaction de l'exposé détaillé et insisté sur l'importance du Pacte mondial pour l'emploi au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, l'atténuation des effets de la crise économique et financière mondiale, la stimulation du redressement économique et la réalisation du développement durable.

63. Une délégation a déclaré que, malgré des résultats économiques encourageants, il ne fallait pas sous-estimer le risque d'une crise du chômage ou du sous-emploi dans les pays en développement, l'emploi étant un indicateur retardé. Elle a demandé que des initiatives énergiques soient prises pour remédier à la situation et dit qu'elle appuyait vigoureusement l'effort du PNUD en faveur du Pacte mondial pour l'emploi contenu dans la décision E/2009/L.24 du Conseil économique et social face à la crise économique et financière. Elle était d'avis que la création d'emplois et la couverture sociale étaient d'une importance capitale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

64. Cette délégation a aussi invité le Conseil d'administration à adopter une décision sur ce point de l'ordre du jour pour donner des directives claires et synchronisées, complémentaires et cohérentes avec les mandats des autres institutions spécialisées, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elle a demandé au PNUD d'intensifier ses efforts de mobilisation des ressources à des fins programmatiques dans les domaines énoncés dans le Pacte mondial pour l'emploi et de poursuivre l'élaboration du plan d'action commun PNUD-OIT entamé en 2007.

65. Une délégation a évoqué l'importance du développement économique, de l'essor du secteur privé, de la création d'emplois et du dialogue entre partenaires sociaux dans le cadre du programme « Travail décent pour tous ». Elle a demandé ce que le PNUD faisait à cet égard dans les différents pays et quels étaient ses partenariats avec la Banque mondiale dans des domaines comme l'essor du secteur privé, le développement économique et la création d'emplois. Une autre délégation a noté qu'un redressement économique mondial généralisé sera lent et laborieux, et que le PNUD devrait aider les pays en développement à adopter des mesures bien ciblées, plus rapides et plus efficaces pour aider les petites et moyennes entreprises, les entreprises exportatrices et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, et ainsi améliorer la stabilité de l'emploi. Une autre délégation a évoqué l'importance du volontariat en termes de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et de débouchés professionnels, en particulier la plus grande probabilité de trouver un emploi si on a une expérience de volontaire pertinente.

66. Le Chef du Service de la population et du développement du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations. Il a insisté sur la nécessité de replacer les changements examinés dans le contexte de la dynamique

démographique, notant que, d'ici à 10 ans, plus d'un milliard de femmes et hommes jeunes, nombre sans précédent, feraient leur entrée sur le marché du travail et migreraient des campagnes vers les villes, représentant un défi titanesque pour la création d'emplois. Selon lui, une stratégie intégrée de création d'emplois devrait permettre aux jeunes de bénéficier d'une éducation de qualité pour être convenablement formés et compétitifs. Les programmes sociaux en faveur des pauvres devraient s'attaquer aux racines du problème comme la marginalisation, les inégalités sociales et l'absence de débouchés. Il a indiqué que les femmes représentaient un groupe particulièrement vulnérable qui, au niveau mondial, connaissait un taux de chômage plus important et des conditions d'emploi plus précaires que les hommes. Elles sont souvent l'objet d'actes d'exploitation et de discrimination et la crise économique et financière actuelle n'a fait qu'empirer les choses. En collaboration avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP a aidé les pays à élaborer et promouvoir une approche intégrée et multisectorielle pour les jeunes qui lie l'accès à l'emploi, l'éducation, y compris la formation professionnelle, la santé, y compris sexuelle et génésique, et la participation civique. De même, le FNUAP a cherché à renforcer les mesures en faveur de l'autonomisation, de l'éducation, de la formation et de la santé des femmes. Comme pour les jeunes, il est apparu clairement que la stratégie donnait de bons résultats, même en termes d'emploi.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/11 intitulée « Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi ».

## **Débat consacré au FNUAP**

### **XIII. Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration**

68. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a déclaré que 2010 était une année critique pour le développement et que les fonds et programmes des Nations Unies auraient autant besoin de l'appui politique, des directives et des conseils stratégiques des États Membres que de leurs contributions financières, si ce n'est plus, afin d'imprimer au développement sa forme et son rythme à venir. Rappelant que les membres du Conseil d'administration jouaient un rôle important dans la gouvernance du FNUAP, à un moment où le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) occupait une place centrale dans l'action des Nations Unies en faveur de l'économie, des questions sociales, de l'environnement, de la paix et de la sécurité, il a insisté sur le fait que les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, ne sauraient être atteints sans aborder de front les questions de démographie et de santé génésique.

69. Appelant l'attention sur les liens profonds qui unissent dynamique démographique, pauvreté et changements climatiques, et sur la nécessité de les prendre en compte dans la planification du développement et l'exécution des programmes, le Président a déclaré que l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2009 sur la santé publique dans le monde auquel le Conseil économique et social allait procéder ainsi que l'examen des objectifs du

Millénaire pour le développement et du programme de Beijing seraient l'occasion pour les membres du Conseil exécutif de s'assurer que le programme de la CIPD bénéficiait de toute l'attention requise. Le Président a félicité la Directrice exécutive du FNUAP pour sa foi en un développement à visage humain et la clairvoyance dont elle a fait preuve dans un climat particulièrement difficile. Il a souligné que le FNUAP avait toujours privilégié la direction et l'appropriation des programmes par les pays et il a conclu en déclarant que le FNUAP pourrait compter sur l'appui constant et l'engagement actif du Conseil d'administration.

#### **XIV. Déclaration de la Directrice exécutive**

70. S'exprimant au nom de tout le FNUAP, la Directrice exécutive a fait part de sa solidarité, de sa compassion et de sa sympathie au peuple et au Gouvernement haïtiens et à tous ceux qui avaient souffert du séisme. Elle a fait le point sur l'aide humanitaire du FNUAP dans la région, notant qu'avec des partenaires, il fournissait des articles de santé génésique pour protéger la santé des femmes et des filles, y compris enceintes. Elle a remercié les pays et les autres entités qui s'étaient engagés à verser des contributions financières en réponse à l'appel instantané pour Haïti.

71. Elle a évoqué le quinzième anniversaire de la CIPD, soulignant la nécessité de donner suite aux résultats de la Conférence et de mettre à profit les enseignements tirés afin d'atteindre les objectifs du programme visionnaire de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement. Les examens à venir étaient, selon elle, des occasions uniques de faire progresser l'accès universel à la santé génésique, y compris la planification familiale, l'amélioration de la santé maternelle, l'extension de l'éducation universelle – en particulier aux filles et aux femmes – et la prévention de la propagation de l'infection au VIH. Réitérant l'engagement du FNUAP en faveur de l'autonomisation des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la prévention de la violence sexiste, elle a rappelé que la création d'une nouvelle entité chargée de la problématique hommes-femmes n'exemptait en rien les autres entités du système des Nations Unies de leurs responsabilités en la matière. Le rôle de l'entité était de renforcer la coordination entre les composantes du système pour obtenir de meilleurs résultats.

72. Tout en soulignant les liens entre population, développement et environnement, la Directrice exécutive a présenté les points saillants du Rapport 2009 sur l'état de la population mondiale et explicité l'activité menée par le FNUAP pour aider les pays face aux changements climatiques. Elle a exposé les priorités de 2010 auxquelles le FNUAP accordait une attention particulière afin de renforcer la mise en œuvre de son plan stratégique et de préserver la sûreté et la motivation du personnel. Elle a fait le point sur la réorganisation du Fonds et la transition vers un nouveau Directeur exécutif puisqu'elle était dans la dernière année de son mandat. Enfin, elle a évoqué la question du financement, qui demeurait stable, et remercié les donateurs pour leur appui constant, en particulier ceux qui avaient pris des engagements pluriannuels. Elle a remercié les États-Unis d'Amérique pour leur dynamisme et pour avoir renouvelé leur appui au FNUAP et au programme du CIPD par la bouche de leur Secrétaire d'État, S. E. Hillary Clinton (l'intégralité de la déclaration de la Directrice exécutive peut être consultée à l'adresse [www.unfpa.org/exbrd/2010/2010\\_first.html](http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_first.html)).

73. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive pour ses déclarations très pertinentes et réaffirmé qu'elles soutenaient fermement l'action du FNUAP. Elles ont exprimé toute leur sympathie au Gouvernement et au peuple haïtiens, ainsi qu'à la famille des Nations Unies pour les morts et les souffrances causées par le séisme. Elles ont rendu hommage à l'aide fournie par le FNUAP aux victimes, en particulier les femmes enceintes.

74. Les délégations ont salué les activités opérationnelles du Fonds et son rôle essentiel pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action du CIPD. Elles ont affirmé que l'incorporation du programme dans les stratégies de développement national – en particulier dans les politiques, stratégies, programmes et budgets de santé nationaux – était indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné le lien indiscutable entre droits de l'homme, autonomisation des femmes et développement, et la nécessité d'y prêter attention afin d'atteindre ces objectifs. Notant le peu de progrès de l'amélioration de la santé maternelle (objectif 5), les délégations ont espéré que l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2010 aiderait à accélérer. Une délégation s'est dite prête à travailler avec le FNUAP afin que cet objectif, comme les autres, soit une priorité du Groupe des Vingt (G20). Des délégations de la région de l'Afrique ont souligné le rôle de catalyseur joué par le Fonds grâce aux conseils et à l'appui technique qu'il fournissait aux pays bénéficiaires de programmes, en particulier d'Afrique, pour les aider à mettre en œuvre le programme du CIPD. Des délégations ont indiqué que les pays à revenu intermédiaire continuaient à avoir besoin de l'appui du FNUAP.

75. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son travail d'intensification et de renforcement de la prévention de la propagation du VIH et pour faire le lien entre lutte contre le VIH, hygiène sexuelle et santé génésique. Elles ont dit leur satisfaction de le voir continuer sans relâche à lutter contre les violences faites aux femmes et à promouvoir l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Elles ont noté le rôle important qu'il jouait dans l'édification du nouveau mécanisme chargé de la problématique hommes-femmes et lui ont demandé de poursuivre ses activités en ce sens. L'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire a été rappelée. Des délégations ont précisé qu'il fallait se concentrer sur le renforcement des capacités et la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Certaines ont évoqué la nécessité de continuer à promouvoir la cohérence à l'échelle du système et noté avec satisfaction les progrès de l'initiative « Unis dans l'action ». Une délégation a invité le Conseil d'administration à encourager la République-Unie de Tanzanie, pays pilote de l'initiative, à présenter le descriptif de programme de pays.

76. Les délégations ont apprécié les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer : a) l'application des principes de gestion axée sur les résultats dans ses activités par la programmation et l'établissement de rapports sur la base de données factuelles; et b) la fonction d'évaluation. Elles ont mis l'accent sur le rôle central de l'évaluation dans le renforcement de l'apprentissage institutionnel et l'application du principe de responsabilité, et encouragé le FNUAP à renforcer ses capacités d'évaluation à tous les niveaux et à communiquer les résultats des évaluations au Conseil d'administration. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de la feuille de route vers l'établissement d'un budget intégré et noté qu'elles travailleraient de concert avec les organismes pour faire progresser les travaux (voir également la section sur ce sujet dans le débat consacré au PNUD et au FNUAP).

77. L'Autriche a annoncé qu'en 2010, sa contribution au FNUAP augmenterait de 4 %. La Norvège a annoncé que sa contribution de base serait en 2010 de 332 millions de couronnes, soit environ 58 millions de dollars au taux de change actuel. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé pour 2010 une contribution de 55 millions de dollars. Les délégations autrichienne, danoise et suisse ont annoncé que leur gouvernement souhaitait accueillir le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. De son côté, la délégation égyptienne s'est félicitée de la toute prochaine création au Caire du bureau régional du FNUAP pour les États arabes.

78. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur appui, leurs conseils et leurs contributions, notamment pour Haïti. Elle a attaché une grande valeur au fait qu'elles ont apprécié à leur juste valeur les progrès accomplis par le FNUAP en matière de gestion axée sur les résultats et assuré au Conseil d'administration que le Fonds continuerait à unifier et simplifier l'établissement des rapports et à améliorer les indicateurs du plan stratégique. Elle a indiqué que le FNUAP poursuivrait son concours à l'établissement de l'entité chargée de la problématique hommes-femmes et qu'il faisait partie de l'équipe spéciale qui épaulait la Vice-Secrétaire générale, mais que tous les organismes des Nations Unies continueraient d'assumer des responsabilités en rapport avec cette problématique. Elle a confirmé l'engagement du FNUAP en faveur de la coopération Sud-Sud et sa détermination à s'intéresser de plus près aux liens entre dynamique démographique et changements climatiques. Elle a remercié l'Autriche, le Danemark et la Suisse pour avoir proposé d'accueillir le bureau régional et assuré le Conseil que le FNUAP prendrait la décision appropriée dans la transparence et le respect des critères applicables.

79. La Directrice exécutive adjointe (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) a remercié les délégations pour leurs observations et signalé que le FNUAP était très attaché à la cohérence du système et à l'exécution plus efficace des programmes. Elle a assuré au Conseil d'administration que la rationalisation de l'établissement des rapports était une priorité en 2010 et que le FNUAP attendait avec intérêt que les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » fassent part de leur expérience pour pouvoir s'en inspirer. En matière de ressources humaines, elle a relevé que le FNUAP s'était beaucoup investi pour permettre l'épanouissement professionnel de son personnel et que les études réalisées ont montré que le taux de satisfaction avait atteint 77 %. Le Fonds a également reçu l'une des notes les plus élevées de l'enquête réalisée par la Commission de la fonction publique internationale auprès du personnel de 35 organismes des Nations Unies. Elle a dit que le FNUAP était fier du niveau de participation aux formations obligatoires à la sécurité et des progrès accomplis en termes de mobilité interinstitutions et elle a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions, y compris pour Haïti.

## **XV. Questions financières, budgétaires et administratives**

80. Le Directeur de la Division des services de gestion a présenté le document relatif au recouvrement des dépenses indirectes (DP/FPA/2010/16).

81. Au cours du débat, une délégation s'est déclarée favorable à une politique de recouvrement intégral des coûts et à l'élaboration de définitions et de méthodes

communes au système des Nations Unies tout en reconnaissant que les taux de recouvrement pouvaient varier d'un organisme à l'autre compte tenu des différences dans leur structure de coûts, leur sources de financement et leur mode de fonctionnement. Elle a su gré au Comité de haut niveau sur la gestion d'avoir examiné les politiques de recouvrement des coûts au sein du système et lui a demandé d'examiner si les coûts recouverts sur les ressources à des fins spéciales devraient servir à financer les coûts indirects fixes. Elle a ajouté que les ressources de base et autres ressources du FNUAP étaient plus équilibrées que dans d'autres fonds et programmes.

82. Notant un écart négatif entre les coûts effectivement recouverts pour 2007 et 2008 et les coûts indirects variables effectifs, cette délégation voulait savoir si le Conseil d'administration devrait envisager d'ajuster les taux de recouvrement des coûts pour y remédier. Elle a demandé des précisions sur les cas qui échappaient à cet état de fait et les raisons pour lesquelles des taux différents leur avaient été appliqués, et demandé que le Conseil examine régulièrement la question du recouvrement des coûts pendant l'examen et l'approbation du budget d'appui biennal afin d'éviter l'accumulation des rapports et des décisions qu'il prend. Une autre délégation a demandé comment les coûts indirects étaient calculés et dit que le recouvrement des coûts devait occuper une place centrale dans le programme d'introduction en 2014 des budgets intégrés et harmonisés entre les organismes.

83. Tout en prenant acte des améliorations apportées à certains indicateurs du budget d'appui biennal, des délégations ont noté qu'il fallait renforcer les indicateurs et les rendre mesurables. Elles ont insisté sur la nécessité de faire correspondre les objectifs fixés et les résultats attendus et noté que l'examen à mi-parcours du plan stratégique était l'occasion d'examiner et d'ajuster le cadre de résultats. Elles ont encouragé le FNUAP à renforcer la gestion axée sur les résultats et à tenir le Conseil d'administration régulièrement informé.

84. Le Directeur de la Division des services de gestion a remercié les délégations pour leurs conseils et souligné qu'en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP tiendrait compte du recouvrement des coûts dans la feuille de route vers l'établissement d'un budget intégré. Il a expliqué que le léger écart minimal entre les coûts effectivement recouverts et les coûts variables effectifs était surtout dû au fait que le taux approuvé applicable aux projets financés par les pays avait été abaissé à 5 %. S'agissant des exceptions, il a expliqué que neuf avaient été faites pour le financement de grands projets mais que sinon le taux de recouvrement des coûts de 7 % avait été maintenu. Il a dit que le FNUAP était déterminé à collaborer avec le Conseil d'administration et à améliorer les indicateurs du budget.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/10 intitulée « Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects ».

## **XVI. Programmes de pays et questions connexes**

86. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays pour l'Ouganda et le Guatemala selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni examen, conformément à la décision 2006/36.

## **XVII. Questions diverses (suite)**

### *Hommage d'adieu à l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats*

87. Le Président et les vice-présidents du Conseil d'administration, l'Administrateur et le Chef du Service du Conseil d'administration des relations extérieures du FNUAP ont rendu hommage aux services exemplaires et extraordinaires de M. Bruce Jenks, qui a annoncé qu'il prendrait sa retraite en mars. Toutes les délégations ont rappelé sa remarquable carrière, son influence sur le PNUD ainsi que sa chaleur humaine et son humour. Elles lui ont souhaité une excellente retraite.

## Annexe

### **Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

*Unis dans l'action : renforcer l'action menée au niveau national  
pour lutter contre la violence sexiste*

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM organisée à New York les 15 et 18 janvier 2010, en faisant observer un moment de silence en signe de solidarité avec Haïti et pour honorer les vies perdues pendant le tremblement de terre.

2. Après des exposés du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP s'exprimant au nom des quatre organismes, du Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la promotion de la femme du Burkina Faso, d'un représentant de la campagne lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulée : « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et du représentant du FNUAP au Viet Nam, le Président a animé une session de questions-réponses. Les délégations ont posé les questions suivantes :

a) Tout en prenant acte des succès enregistrés au Viet Nam, les membres du Conseil d'administration ont demandé si d'autres pays participant à l'initiative « Unis dans l'action » avaient accompli des progrès dans des domaines prioritaires, comme la violence sexiste. Des questions ont également été posées au sujet de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit et sur la manière dont l'élaboration d'indicateurs relatifs à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pourra contribuer à la mise au point de nouveaux indicateurs mondiaux. Les délégations ont demandé si une coordination efficace était possible dans ces contextes sans enfreindre de mandats spécifiques;

b) Tout en félicitant le Burkina Faso pour les efforts qu'il déploie, on a demandé si le viol y était considéré comme un « fléau » et quelles étaient les mesures mises en place pour aider les enfants nés suite à un viol;

c) Les délégations ont reconnu que même si la coordination entre organismes des Nations Unies permettait des gains d'efficacité, il était essentiel que les pays prennent en main les programmes. Des membres ont indiqué que l'approche commune leur semblait apte à promouvoir cette prise en main et le renforcement des capacités nationales; à clarifier les fonctions et responsabilités des organismes des Nations Unies; à faire ressortir l'importance des initiatives régionales, y compris les échanges Sud-Sud; à permettre l'engagement de tous les acteurs compétents; et à favoriser la cohérence à l'échelle du système;

d) On a demandé quel était l'impact de l'approche commune sur les populations bénéficiaires. Malgré le manque de moyens et de financements existant pour promouvoir la santé en matière de procréation et lutter contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire, les membres ont réitéré leur soutien à l'action des organismes des Nations Unies;

e) On a suggéré d'unifier l'approche des organismes des Nations Unies concernant l'élaboration des données sur la violence sexiste, par exemple en publiant des statistiques mensuelles.

3. Les réponses suivantes ont été données :

a) Si dans certains pays l'approche unifiée a fait ses preuves, une évaluation aura lieu prochainement pour connaître en détail les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où des progrès restent à faire dans l'exécution des projets pilotes relevant de l'Initiative « Unis dans l'action »;

b) La coordination dans les situations de conflit et d'après conflit est difficile, mais l'approche groupée donne de bons résultats. La coordination ne porte pas atteinte aux mandats respectifs, mais renforce l'action de chaque organisation;

c) Les efforts doivent porter sur le renforcement des capacités nationales. Les organismes des Nations Unies peuvent avoir des plans de travail intégrés sans conclure d'accord officiel. Le Groupe thématique sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe a employé cette approche sans que ce dernier fasse partie de l'initiative « Unis dans l'action »;

d) Au Burkina Faso, le nombre exact de viols est difficile à établir. Bien que la législation du pays protège les victimes, les retards pris par les tribunaux pour traiter les affaires posent un problème et rendent les actions en justice difficiles;

e) La campagne lancée par le Secrétaire général permet de regrouper les différents acteurs et de réduire au minimum les chevauchements d'activités. La base de données sur la violence à l'égard des femmes est un outil qui repose sur la contribution des États Membres.

4. Le Président a remercié les intervenants et les représentants pour leurs échanges.

*Présentation du descriptif de programme de pays au titre de l'initiative  
Unité d'action des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie*

5. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie à présenter le descriptif de programme de pays au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour son pays. La Directrice a expliqué le mécanisme de programmation commune proposé, précisant que le Gouvernement tanzanien et l'équipe de pays des Nations Unies avaient décidé d'élaborer un plan d'action unique pour 2011-2015 – le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement – couvrant l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Ce plan permettrait d'éviter les doubles emplois et de définir une stratégie plus collective et plus cohérente alignée sur les priorités nationales. Elle a signalé que son gouvernement proposait aux Conseils d'administration d'adopter un descriptif de programme commun dérivé du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement en lieu et place des descriptifs de programme propres à chaque organisme. Elle a présenté le calendrier de mise en œuvre, notant que le descriptif de programme commun serait présenté aux Conseils d'administration en janvier 2011 et que son application débiterait en juillet 2011. Elle a insisté sur le fait que le Gouvernement tanzanien ne cherchait pas à court-circuiter les débats

intergouvernementaux relatifs aux mécanismes d'approbation des descriptifs de programmes communs qui se déroulaient dans le contexte de la cohérence du système des Nations Unies.

6. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations se sont félicitées du mécanisme présenté par le Gouvernement tanzanien, notant qu'il permettrait de réduire les doubles emplois, de regrouper des informations existant dans différents descriptifs de programme et d'aboutir à une stratégie cohérente alignée sur les priorités nationales. Elles ont rappelé que pendant la réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Kigali en 2009, il avait été convenu qu'il n'y avait pas lieu, dans les pays pilotes, de revenir aux méthodes de travail antérieures à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », et qu'il fallait tenir le cap. Elles ont exhorté les donateurs à soutenir ces efforts en versant des contributions financières rapides, prévisibles, non réservées à un usage particulier et pluriannuelles. Elles ont insisté sur la nécessité de réduire le coût des opérations et de simplifier les conditions d'établissement des rapports en fondant les rapports des différents organismes en un rapport unique.

7. Plusieurs délégations ont félicité le Gouvernement tanzanien dans une déclaration commune et déclaré que les pays pilotes faisaient œuvre de pionniers et menaient des actions plus efficaces, et que les organismes des Nations Unies fonctionnaient mieux lorsqu'ils étaient unis dans l'action. Félicitant la Tanzanie pour sa proposition, elles ont signalé que le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement permettrait de répondre aux besoins du peuple tanzanien et de son gouvernement, et couvrirait toute l'étendue des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Elles ont déclaré qu'elles soutenaient l'approche proposée, et ont encouragé les autres délégations à faire de même. Soulignant les avantages que le descriptif de programme commun est censé apporter, elles ont fait valoir qu'une planification, un suivi et une évaluation axés sur les résultats permettraient de garantir la qualité des programmes des organismes des Nations Unies, et de tenir ceux-ci responsables de ses actions devant le peuple et le gouvernement qu'ils aident. Elles ont insisté sur le fait que cette approche ne préjugait en rien des décisions de l'Assemblée générale, et n'était pas censée les influencer, et ont exhorté les services du siège à se tenir informés des progrès accomplis dans le pays.

8. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a demandé s'il était réaliste de s'attendre à ce que le Gouvernement tanzanien puisse modifier le descriptif de programme de pays commun si l'Assemblée générale prenait une décision en juillet 2011 au lieu de janvier 2011. Une délégation a demandé si le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement engloberait l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays ou s'il ne porterait que sur certains secteurs ou domaines. La même délégation a demandé comment les Conseils d'administration allaient gérer l'établissement des rapports compte tenu des différences de cycle budgétaire entre les pays et les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien avait pu observer un changement dans l'attitude des donateurs grâce à l'initiative visant à promouvoir l'unité d'action. Une délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien assurait la coordination en son sein, quels enseignements il avait pu en tirer et quelles difficultés il avait rencontrées.

9. La Directrice a remercié les délégations de leurs observations. En ce qui concerne la question du Président, elle a déclaré que la mise en œuvre du descriptif

de programme de pays commun commencerait en juillet 2011, et que si l'Assemblée générale prenait une décision entre-temps, le Gouvernement tanzanien s'y conformerait. S'agissant du financement, elle a indiqué que le pays recevait actuellement un financement annuel et que, dans le cadre du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement, les donateurs étaient priés de s'engager sur quatre ans. En ce qui concerne la coordination, elle a noté que le Ministère des finances était l'organe directeur en la matière et qu'il disposait d'un comité directeur composé de représentants de plusieurs ministères pour coordonner les équipes.

#### *Changement climatique et développement*

10. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administratrice du PNUD à décrire la manière dont les organismes des Nations Unies aident les pays à faire face aux changements climatiques dans le contexte du développement. L'Administratrice a noté que le changement climatique touchait avant tout les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, que de nombreux pays avaient besoin d'aide pour s'adapter et renforcer leurs capacités, et qu'il fallait leur donner les moyens d'adopter des modes de développement à faibles taux d'émissions de carbone. Elle a évoqué le Sommet de Copenhague sur le changement climatique, qui est parvenu à mobiliser de nombreux chefs de gouvernement autour d'un objectif commun. Alors que les efforts pour négocier un accord sur le climat se poursuivent, les organismes des Nations Unies doivent se concentrer sur des aspects pratiques et aider les pays à trouver des réponses qui sont en accord avec leurs aspirations en matière de développement. Elle a conclu en indiquant qu'avec des ressources suffisantes, des partenariats étendus et novateurs, et l'appui de leurs conseils d'administration, les quatre organismes pourraient mettre leurs mandats complémentaires au service des pays bénéficiaires de programmes et de leurs stratégies nationales de développement.

11. Le Coordonnateur résident du Malawi a fait un exposé sur les efforts déployés conjointement par le système des Nations Unies, le Gouvernement et les donateurs pour faire face au changement climatique. Il a souligné les difficultés rencontrées à cet égard dans le contexte d'une économie dominée par le secteur primaire. Le Programme national du Malawi contre le changement climatique a bénéficié d'une collaboration intense entre tous les acteurs, les organismes des Nations Unies jouant le rôle d'intermédiaire et de médiateur impartial et le Fonds pour l'initiative Unité d'action des Nations Unies (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs) permettant de simplifier le financement et la reddition de comptes.

12. Le Directeur associé du Département de la formation et Chef de la section Environnement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait un exposé sur « CC:Learn », plate-forme de services de formation en matière de changement climatique, qui est un exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies œuvrent en faveur de l'apprentissage et renforcent les compétences des ressources humaines en matière de changement climatique dans les États Membres.

13. Les délégations ont considéré que les exposés donnaient de bons exemples de collaboration entre organismes des Nations Unies dans les pays, en particulier au Malawi. Elles ont demandé si le modèle du Malawi et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pourrait être reproduit ailleurs. Elles étaient aussi d'avis que le changement climatique est lié à la question du développement et que le système

des Nations Unies a un rôle important à jouer. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'incapacité des pays en développement à transformer leurs économies, et d'autres ont réaffirmé que l'Accord de Copenhague représentait une avancée importante, même s'il était dépourvu de force obligatoire. Des délégations ont demandé si l'absence de suite donnée à cet accord risquait d'accroître la menace que le changement climatique faisait peser sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Dans sa réponse, l'Administratrice a précisé qu'il appartenait aux États Membres de fixer leurs propres priorités dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Elle a également dit qu'à court terme, la réalisation des objectifs du Millénaire n'était pas menacée, même si cela pouvait changer si un accord n'était pas conclu rapidement. Elle a suggéré des moyens concrets par lesquels les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à atteindre ces objectifs, à réduire la pauvreté et à lutter contre le changement climatique, y compris en ayant recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place par la Conférence de Copenhague sur le climat.

#### *Situation en Haïti*

15. Un groupe d'intervenants composé de l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, du Directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF, du Conseiller principal du Directeur exécutif du PAM et de l'Envoyé spécial des pays participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies ont fait le point sur l'état de la situation en Haïti à la suite des ravages causés par le tremblement de terre.

16. Les délégations ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec le peuple haïtien et les organismes des Nations Unies pour les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies. Nombre d'entre elles ont dit avoir pris des mesures d'urgence comme l'allègement de la dette ou l'envoi d'argent, de nourriture, d'équipes médicales et de matériel hospitalier, de chiens renifleurs, de matériel de communication par satellite et d'équipes d'évaluation des dégâts afin d'accélérer le travail des secours humanitaires. Une délégation s'est engagée à soutenir l'établissement de partenariats entre les différents acteurs, qui, selon elle, est le seul moyen de faire face à la crise compte tenu de son ampleur. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le risque de détérioration de la situation en matière de sécurité et a demandé au groupe quelles étaient les mesures prises pour y remédier. La même délégation a demandé quelles étaient les mesures à prendre à moyen et à long terme pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et les interventions des différents pays sur le terrain. En rapport avec la question de la prise en charge et de la direction des opérations de secours par le pays concerné, une délégation a demandé dans quel état se trouvait le Gouvernement compte tenu des dégâts occasionnés. Une délégation a exhorté les médias à couvrir les faits de façon rigoureuse afin de ne pas induire les gens en erreur et de limiter tout impact psychologique négatif.

17. Le représentant d'Haïti a fait le point sur la situation dans son pays, remerciant toutes les délégations et organismes pour les marques de sympathie et de solidarité qu'ils avaient données et pour leurs contributions. Il a expliqué qu'un grand nombre de bâtiments gouvernementaux s'étaient écroulés et que des fonctionnaires avaient

été enfouis dans les décombres. Il s'est dit profondément touché par le soutien exprimé par tous les pays, ajoutant qu'il était réconfortant pour les Haïtiens de savoir qu'ils n'étaient pas seuls.

*Se relever de la crise économique et financière : sécurité alimentaire et filets de sécurité*

18. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur adjoint de la Division des politiques, de la planification et de la stratégie du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

19. Résumant le contenu du document, le Directeur adjoint a noté que compte tenu de l'étendue et de l'aggravation constante des répercussions de la crise sur les personnes souffrant de la faim dans le monde, les quatre organismes ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et sur l'appui aux interventions que les gouvernements nationaux mettent en place pour protéger les populations vulnérables. Conscients des implications à court et à long terme que peut avoir la crise, les pays des différentes régions du monde s'organisent pour mettre en place des programmes de protection sociale et de filets de sécurité susceptibles d'atténuer les effets de la crise sur les populations pauvres et vulnérables, et ce, même dans des conditions de restriction budgétaire. Les pays étendent la couverture ou les prestations, ou démarrent de nouveaux programmes de transferts ciblant les populations qui souffrent de pauvreté et d'insécurité alimentaire chroniques. Les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, s'emploient à soutenir et renforcer ces efforts.

20. Le Président a invité le Directeur de la Direction pour la sécurité alimentaire en Éthiopie à apporter un éclairage pratique à la discussion en décrivant le Programme novateur de protection sociale fondé sur des activités productives. L'objectif de ce programme est de procéder à des transferts de nourriture en faveur des ménages qui souffrent d'une insécurité alimentaire dans les *woredas* (unités administratives locales) où cette insécurité est chronique, de manière à éviter les pertes d'actifs au niveau des ménages et à créer des actifs à l'échelon des communautés. Parmi les principales réalisations du Programme, on compte des transferts plus rapides au profit des populations les plus démunies des zones rurales, un renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme, la création d'actifs productifs au niveau des communautés, ainsi qu'une augmentation de revenu et une meilleure sécurité alimentaire pour les foyers. Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience portent sur les difficultés et l'importance de passer d'une réponse axée sur l'urgence et les secours humanitaires à une approche qui privilégie le développement.

21. Le Président a invité les participants à poser des questions et à formuler des observations. La discussion qui a suivi a débouché sur les conclusions suivantes :

- a) Le renforcement des capacités est essentiel pour faciliter la prise en charge par les pays et améliorer la durabilité;
- b) Les efforts menés au niveau international pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale doivent être coordonnés;

c) L'Initiative des Nations Unies en faveur d'une protection sociale minimale est pertinente et pourrait être très utile si elle restait axée sur l'appui aux pays;

d) Les efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les différents aspects de la faim doivent être financés de façon adéquate, à court et à long terme;

e) Le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie est un bon exemple de la manière dont les pays peuvent s'attaquer aux racines mêmes de la faim et protéger les populations vulnérables, même dans des conditions budgétaires difficiles, tout en conservant une perspective équilibrée en matière de secours d'urgence et de développement;

f) Les États Membres doivent intensifier leurs efforts de réduction de la faim pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; la prévention est essentielle pour des interventions efficaces, en particulier au vu des conséquences du changement climatique sur la faim.

*Bilan des progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement*

22. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur général adjoint de l'UNICEF à présenter, au nom des quatre organismes, le document d'information sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur général adjoint a indiqué que même si des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, beaucoup restait à faire. Il est revenu sur plusieurs stratégies novatrices employées par les États pour atteindre ces objectifs, qui étaient inspirées des succès remportés et des enseignements tirés dans différentes régions du monde.

23. La Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais et le Coordonnateur résident du Rwanda ont décrit les progrès accomplis par ce pays pour atteindre les objectifs, en mettant en relief plusieurs accomplissements majeurs, les stratégies qui se sont avérées efficaces et les difficultés rencontrées. Le Conseiller principal du PAM pour les politiques économiques a insisté sur l'importance d'atteindre le premier de ces objectifs – la réduction de la faim – et il a présenté plusieurs stratégies d'un bon rapport coût-efficacité et les enseignements tirés de la pratique.

24. Les délégations ont félicité le Rwanda pour les progrès accomplis et pour l'attention particulière accordée aux domaines dans lesquels des progrès devaient intervenir rapidement. Des questions ont été posées quant à la possibilité de mettre en place une coopération internationale en vue de la réalisation de ces objectifs et à la nature de cette coopération. Un certain nombre d'entre elles se sont inquiétées du fait que les progrès étaient si lents dans certains domaines que certains objectifs et cibles risquaient de ne pas être atteints. Le groupe a reconnu qu'il s'agissait d'un problème sérieux et que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendrait prochainement serait décisive pour lever les écueils.

25. Des délégations ont également fait part de leurs préoccupations quant aux effets du changement climatique, de l'augmentation des prix des aliments et de la récession économique mondiale sur la réalisation des objectifs, en particulier dans certains pays et régions. Elles ont plaidé en faveur de la résorption des inégalités au

sein des pays et entre ces derniers, du renforcement des politiques sociales, de l'intensification de la lutte contre la faim et de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Plusieurs d'entre elles se sont enquis des stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la capacité de développement des pays bénéficiaires et la coordination intersectorielle. Des propositions concrètes ont été faites sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle dans les pays à revenu intermédiaire, servir de creuset d'idées, encourager la coopération Sud-Sud et promouvoir une action des autorités nationales fondée sur des faits. Plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables au renforcement de la cohérence des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies.

26. En réponse à un certain nombre de questions sur la manière de renforcer l'efficacité de l'aide internationale au Rwanda et dans d'autres pays en développement, la Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais a dit que son gouvernement voyait d'un très bon œil l'initiative Unis dans l'action et avait moins besoin d'objectifs que de conseils techniques de la part des donateurs. Pour accroître l'efficacité de l'aide, elle a suggéré que les donateurs reconnaissent l'importance de la prise en charge des programmes par les pays et des priorités nationales en matière de développement.

27. Le Directeur général adjoint a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur du renforcement de la cohérence de l'action du système des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de protéger les droits des enfants. Il a souligné que l'UNICEF travaillait activement à améliorer ses résultats et à atteindre des résultats durables en encourageant l'appropriation des objectifs par les pays, en développant les interventions qui se sont avérées efficaces, en mettant en place des systèmes, en ciblant les exclus, en donnant la priorité à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, en protégeant les plus vulnérables pendant les crises, en autonomisant les communautés, en suivant les progrès au niveau local, en adoptant des politiques susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, en diffusant les pratiques optimales et les enseignements tirés de la pratique, et en travaillant plus étroitement avec ses partenaires. Le Conseiller spécial du PAM a conclu la discussion en soulignant l'efficacité de mesures comme la supplémentation en oligo-éléments et les transferts de liquidités conditionnels pour atteindre l'objectif 1.

28. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos la réunion en remerciant les membres du Conseil et les intervenants pour leur discussion animée.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2010**

**Tenue à Genève du 21 juin au 2 juillet 2010**

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à Genève, du 21 juin au 2 juillet 2010.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.2 et Corr.1) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/15).
3. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier établi pour ses futures sessions et décidé de tenir sa deuxième session ordinaire de 2010 du 30 août au 3 septembre 2010.
4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010 figurent dans le document DP/2010/34, qui peut être consulté à l'adresse suivante : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

### **Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement**

## II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration d'ouverture, l'Administratrice a remercié le Président du Conseil d'administration pour sa direction avisée ainsi que les vice-présidents pour leur dévouement et leur appui. Elle a ensuite souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes et au Directeur du Bureau des partenariats. Elle a déclaré que le PNUD savait s'adapter et qu'il disposait d'atouts particuliers face aux enjeux de développement du XXI<sup>e</sup> siècle et à la volonté des pays de programme d'accéder à d'autres niveaux de développement. Elle a souligné que, d'une manière générale, l'organisation continuerait de privilégier la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), comme le prévoit le Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013.
6. L'Administratrice a également présenté le Plan d'action, qui vise à améliorer la performance du PNUD et la mise en œuvre du plan stratégique. Elle a mis en lumière les sept principaux axes d'intervention, qui consistent à : faire du PNUD une organisation de savoir de tout premier ordre; évaluer et gérer en fonction des résultats; instaurer de nouveaux partenariats stratégiques; gérer la performance et renforcer les capacités du personnel; favoriser l'efficacité, notamment sur le plan interne, et réadapter les mesures d'incitation; promouvoir la communication stratégique; et assurer la coordination de l'action de développement que mène l'Organisation des Nations Unies dans les pays. Elle a évoqué, à cet égard, les groupes de pilotage établis à l'échelon des pays, des centres régionaux et des sièges, ainsi que les échanges récents consacrés au programme de changement et auxquels a participé le personnel dans le monde entier.

7. L'Administratrice a souligné que, compte tenu de la tendance à la baisse qui a caractérisé, en 2009 et 2010, les contributions financières versées au titre des ressources de base du PNUD, il convenait que le Conseil d'administration participe à la mobilisation de ressources plus prévisibles et dont le volume et la qualité permettent d'obtenir les résultats escomptés dans les pays de programme. Elle a relevé que le niveau élevé des contributions de 2009 (3,7 milliards de dollars) versées au titre des ressources autres que les ressources de base témoignait du fait que le PNUD était le partenaire de choix des donateurs. Elle a remercié les États Membres qui avaient déjà contribué, au titre de 2010, aux ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés, ainsi que ceux qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles.

8. L'Administratrice a évoqué des résultats clefs et relaté des réalisations, des défis et des actions prioritaires touchant les six domaines de réalisation suivants énoncés dans le rapport annuel : la mise en évidence des résultats; le renforcement des capacités nationales; l'attention à la réduction de la pauvreté et aux OMD; les questions relatives à l'égalité des sexes; les dangers qui menacent l'environnement, tels que le changement climatique; la prévention des crises et le relèvement; et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a expliqué que, tout en ne figurant pas parmi les six domaines de réalisation recensés dans le rapport annuel, la contribution du PNUD à la gouvernance démocratique demeurerait une importante composante de l'action de l'organisation. Elle a également souligné l'importance de programmes transversaux tels que ceux portant sur la coopération Sud-Sud, l'égalité des sexes et l'appui que le PNUD fournit aux États pour les aider à répondre à leurs besoins de développement, à améliorer la planification nationale et l'affectation des crédits budgétaires et à promouvoir l'innovation nationale.

9. S'agissant des OMD, l'Administratrice a réitéré le message du PNUD selon lequel « les OMD peuvent être atteints » à l'échéance de 2015. Elle a appelé à un soutien politique accru par le biais d'une participation des États Membres, au plus haut niveau, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2010. Elle a évoqué des initiatives récentes relatives aux OMD, dont l'évaluation internationale dirigée par le PNUD et l'appui fourni à plus de 30 pays en vue de l'élaboration de rapports nationaux détaillés sur les OMD. Elle a mis en lumière des domaines communs d'intervention prioritaire, notamment : l'appui au développement piloté par les pays; la promotion d'une croissance économique sans exclusive; l'amélioration des perspectives pour les femmes et les filles; le renforcement des programmes de protection sociale et d'emploi; et le respect des engagements pris par la communauté internationale en matière d'aide publique au développement (APD). Elle a relevé à cet égard que, selon des projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la prestation de l'APD à l'échéance de la fin de 2018 enregistrerait un déficit de 38 % par rapport aux montants promis lors du Sommet du Groupe des Huit à Gleneagles. Elle a exprimé sa gratitude pour les orientations que lui a fournies le Conseil d'administration depuis sa prise de fonctions 14 mois auparavant et s'est dite confiante que le Conseil continuerait d'aider le PNUD à renforcer son impact en matière de développement et son rôle de chef de file des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

10. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont redit que le PNUD devait continuer à accorder une attention particulière à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable. Elles se sont félicitées de la priorité accordée aux OMD et à l'intégration, dans les activités de développement, des mesures destinées à faire face au changement climatique. Des délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources ordinaires observée en 2009 et projetée pour 2010, en soulignant que le PNUD devait utiliser plus efficacement ses ressources et mieux faire connaître au public, aux donateurs et aux partenaires la valeur ajoutée de ses interventions. Soulignant que l'insuffisance des ressources ordinaires pourrait compromettre la cohérence des activités, plusieurs délégations ont exhorté le PNUD à envisager des mécanismes nouveaux et novateurs de financement. Constatant que l'Afrique n'atteindrait probablement pas les OMD à l'échéance de 2015, elles ont invité le PNUD à renforcer la visibilité du continent dans les instances, les échanges et les activités.

11. Les délégations ont salué le Plan d'action. Elles se sont félicitées du fait que, depuis l'entrée en fonctions de l'Administratrice, on se soit davantage employé à documenter les rapports, notamment le rapport annuel, ainsi que les résultats et les enseignements tirés intéressant le long terme. Elles ont demandé avec insistance que soit mieux démontrée la contribution du PNUD à l'obtention des résultats en matière de développement. Elles ont également préconisé que l'évaluation menée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, notamment l'évaluation décentralisée, soit davantage basée sur des faits. Une délégation a demandé que le rapport annuel intègre davantage les indicateurs de l'égalité des sexes.

12. Les délégations ont exprimé l'espoir que le sommet sur les OMD aboutisse à un plan d'action concret et à une meilleure cohésion des politiques, en mettant l'accent sur l'objectif 4 (réduction de la mortalité infantile) et l'objectif 5 (amélioration de la santé maternelle), dont la réalisation enregistre des retards. Elles se sont déclarées préoccupées par la perte de certains acquis du développement, due principalement à la crise économique mondiale, et ont relevé que le sommet pourrait jouer un rôle crucial en matière de mobilisation des ressources en élargissant le cercle des donateurs et en assurant une meilleure répartition des charges de l'APD. Elles ont estimé que le rapport du PNUD intitulé « À l'approche de l'échéance : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » et l'évaluation internationale dirigée par le PNUD constituaient une feuille de route et ont félicité le PNUD pour son rôle de chef de file.

13. Les délégations ont estimé que le renforcement des capacités constituait un moyen efficace et indispensable de promotion du transfert des connaissances et du développement durable dans les pays de programme. Elles ont salué les activités du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et demandé qu'un appui accru soit apporté à cette structure qui assure, à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération « triangulaire » pour le développement. Elles ont suggéré le renforcement des centres d'excellence Sud-Sud existants et la mise en place de nouveaux centres aux échelons régional et interrégional. Les délégations ont redit que la coopération Sud-Sud devait servir de complément à la coopération Nord-Sud et non se substituer à elle. Afin que l'organisation puisse traduire dans les faits l'attention accrue qu'elle porte au renforcement des capacités, les délégations ont préconisé avec insistance la mobilisation de ressources humaines suffisantes en qualité et en quantité. Elles ont également demandé que les futurs rapports illustrent par des exemples plus diversifiés le rôle que joue le PNUD dans le renforcement des capacités.

14. Les délégations ont donné acte du soutien accru que le PNUD apporte à l'instauration de l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes et du VIH/sida. Elles ont demandé avec insistance qu'une attention accrue soit portée à l'intégration de l'égalité des sexes, particulièrement dans le plus grand pays de programme – l'Afghanistan – et dans les programmes transversaux. Un certain nombre de délégations ont déclaré attendre de l'Administratrice, en sa qualité de Responsable du PNUD et de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, qu'elle contribue à la mise en place d'une nouvelle structure forte chargée de la question de l'égalité des sexes.

15. Les délégations ont salué les initiatives visant à renforcer le rôle de coordination du PNUD au sein du système des Nations Unies. Elles ont relevé que des progrès avaient été accomplis dans les pays pilotes du programme « Unis dans l'action ». Elles ont également redit que les pratiques anciennes n'étaient plus de mise et ont préconisé la création de mécanismes souples pour les pays qui lancent d'eux-mêmes l'initiative « Unis dans l'action », ainsi que l'intégration des pratiques optimales dans des domaines tels que les ressources humaines et l'établissement de rapports communs. Des délégations ont demandé que les Coordonnateurs résidents soient investis d'un niveau d'autorité qui corresponde aux responsabilités qu'ils assument, notamment en tant que Coordonnateurs de l'action humanitaire. On a également souligné la nécessité de dissocier la fonction de coordonnateur résident des Nations Unies de celle de directeur de pays du PNUD.

16. En conclusion, l'Administratrice a indiqué que, pour l'examen à mi-parcours de 2011, le PNUD prendrait en compte les observations formulées à la suite de la publication du rapport annuel de 2009 et continuerait à tenir des consultations officieuses avec le Conseil d'administration. Elle a remercié les délégations pour leurs observations constructives, intéressant notamment les questions suivantes : l'importance de la gestion des connaissances et de la diffusion des pratiques optimales; la place centrale des résultats; le renforcement des capacités et la prise en main nationale; l'affectation du personnel qu'il faut là où il le faut; la promotion de l'efficacité en vue d'optimiser l'utilisation des ressources; l'amélioration de la communication avec les États Membres; et le renforcement du rôle de coordination du PNUD. L'Administratrice a fait savoir que ces questions seraient prises en compte dans le Plan d'action.

17. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a décrit à grands traits l'appui que le PNUD apporte au renforcement des capacités, à l'instauration de l'égalité des sexes et à d'autres initiatives de consolidation de la paix qui visent à prévenir les crises violentes et les catastrophes naturelles et à y faire face. Le Ministre du plan de la République démocratique du Congo a décrit les progrès enregistrés dans son pays sur les plans politique et économique ainsi que les difficultés qui s'opposent à une croissance durable. Les délégations ont approuvé la perspective du pays et salué la démarche qu'il a adoptée pour le long terme en matière de développement.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/13 concernant le Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique – activités et résultats pour 2009, et a pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2009 (DP/2010/17/Add.1) ainsi que de l'Annexe statistique (DP/2010/17/Add.2).

### III. Engagements de financement

19. L'Administratrice associée, qui a présenté le point de l'ordre du jour, a remercié les partenaires qui avaient déjà versé des contributions au titre des ressources ordinaires. Elle a réitéré l'engagement du PNUD à élargir le cercle des donateurs, à mieux démontrer sa pertinence et à mieux étayer ses résultats.

20. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur par intérim du Bureau des partenariats a récapitulé les traits saillants du budget du PNUD, en soulignant qu'en valeur nominale les ressources de base avaient diminué de 9 % par rapport à 2008, passant de 1,1 milliard de dollars à 1,01 milliard de dollars. Il a indiqué que les ressources de base reculeraient à 960 millions de dollars en 2010, loin de l'objectif de 1,4 milliard de dollars. Il a relevé cinq questions fondamentales auxquelles le Conseil d'administration devrait consacrer son attention : a) la nécessité de procéder à un rééquilibrage entre les ressources de base et les autres ressources; b) la question de la prévisibilité du financement; c) la dépendance excessive vis-à-vis d'une poignée de donateurs; d) les effets de la fluctuation des taux de change sur la projection des ressources de base; e) l'appui financier indispensable à la réalisation des objectifs du plan stratégique arrêtés par le Conseil d'administration. Il a cité les cinq principaux contributeurs aux ressources ordinaires, passé en revue l'état des contributions aux ressources de base et signalé que 4,7 milliards de dollars de contributions avaient été versés au titre des ressources autres que les ressources de base.

21. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources ordinaires et ont fait observer qu'il incombait au Conseil d'administration de veiller à ce que ces ressources soient suffisantes et prévisibles. Elles se sont félicitées de l'engagement du PNUD à démontrer plus clairement ses résultats et son efficacité qui, ont-elles estimé, aideraient à mobiliser les ressources. Une délégation a déclaré qu'elle ne se satisfaisait pas entièrement de la gestion des projets et de la présentation des rapports du PNUD, en soulignant que la rigueur dont on ferait preuve dans l'établissement des rapports déterminerait la volonté de son gouvernement à mettre à disposition davantage de fonds.

22. Une délégation a sollicité des informations sur la préférence que les donateurs accordaient au financement annuel. Une autre délégation a salué le système du financement de base intégral adopté par la Belgique, en préconisant d'en faire un modèle pour les autres donateurs. Une autre délégation s'est demandé si la gestion des contributions aux ressources autres que les ressources de base était conforme aux objectifs du PNUD, particulièrement à l'échelon des pays.

23. L'Administratrice associée a souligné qu'il se produisait au sein de l'organisation une évolution culturelle, qui se traduisait déjà par des améliorations visibles en matière d'orientation, de résultats et d'établissement des rapports. Elle a salué les pratiques optimales touchant les mécanismes de financement et accueilli favorablement les suggestions visant à améliorer l'établissement des rapports axés sur les résultats.

24. L'Administrateur assistant adjoint a réaffirmé l'engagement du PNUD à améliorer l'établissement des rapports axés sur les résultats. Il a rappelé que les ressources autres que les ressources de base, utilisées pour financer les activités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les programmes de pays, sont souvent mobilisées à l'échelon des pays et approuvées par le Conseil d'administration. Il a souligné que ces ressources permettaient de pallier le manque de ressources ordinaires.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/14 concernant le rapport sur l'état des engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà.

#### **IV. Évaluation**

26. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté au Conseil d'administration le rapport sur l'évaluation (DP/2010/19) et le projet de plan de travail pour 2010-2011.

27. Des délégations ont souligné que l'évaluation décentralisée montrait des insuffisances et qu'il fallait renforcer les capacités de suivi et d'évaluation à l'échelon des pays. Elles ont préconisé la définition d'objectifs de programmes concrets, réalistes et mesurables qui, ont-elles déclaré, favoriseraient la communication des résultats. Des délégations ont posé la question de savoir si l'examen à mi-parcours pouvait faire ressortir les mesures prises par le PNUD pour réduire les objectifs de programme de manière à améliorer la gestion axée sur les résultats. Elles ont également demandé que l'on mette l'accent sur un nombre réduit de programmes à fort impact de manière à limiter la fragmentation actuelle des activités de pays. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la proportion élevée des recommandations d'audits internes concernant la gestion des projets et des programmes, telle qu'elle apparaît dans le rapport sur l'audit et les investigations (DP/2010/31).

##### *Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de l'administration*

28. L'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2010/20) a été présenté par le coauteur membre de l'équipe d'évaluation. L'Administrateur associé a fourni la réponse de l'Administration, en abordant des questions clefs et en soulignant les mesures prises pour améliorer la performance.

29. Des délégations ont relevé que l'évaluation variait en qualité et en précision selon les bureaux de pays, en faisant observer que ces différences sapaient la crédibilité du processus d'évaluation. Elles ont préconisé que l'on investisse dans les capacités de suivi et d'évaluation et qu'un système de responsabilisation et d'encouragements soit mis en place pour le personnel. Des délégations ont demandé que l'on fournisse davantage d'exemples de décentralisation de la fonction d'évaluation lors du prochain examen prévu pour 2013.

30. Des délégations ont recommandé que l'on rende obligatoire l'évaluation du programme d'un pays avant la planification d'un nouveau cycle de programme. Elles ont souligné la nécessité d'associer les pays partenaires et les experts régionaux au processus d'évaluation, en faisant observer que cette mesure favoriserait la prise en main nationale, le renforcement des capacités nationales et l'apprentissage à partir des résultats. Des délégations ont souligné à nouveau la nécessité de préserver l'indépendance du Bureau de l'évaluation afin de garantir le contrôle de la qualité et la transparence.

*Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) et réponse de l'Administration*

31. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation (DP/2010/22). L'Administrateur assistant et la Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a fourni la réponse de l'Administration au rapport d'évaluation (DP/2010/23).

32. Concernant le Centre régional de Bratislava, une délégation a demandé des précisions sur la manière dont le PNUD comptait établir une distinction claire entre la gestion de projets et la consultation, (DP/2010/23), dans la mesure où il fallait, pour le PNUD, définir le rôle d'un centre régional et celui d'un bureau régional, dans un contexte de recherche d'efficience et d'efficacité.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/15 concernant le rapport annuel sur l'évaluation et la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD. Il a pris note de l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) (DP/2010/22) et de la réponse de l'Administration (DP/2010/23).

## **V. Rapport mondial sur le développement humain**

34. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, la Directrice adjointe du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a rendu compte des consultations qui avaient eu lieu sur le thème du Rapport mondial de 2010, année du vingtième anniversaire du Rapport.

35. Des délégations ont recommandé la prudence quant à l'utilisation d'une terminologie et d'indices nouveaux, tels que l'indice de mesure de la pauvreté, qui n'avaient pas fait l'objet d'une définition universellement acceptée et pourraient ne pas être agréés par les États. Elles ont souligné la nécessité de veiller à l'impartialité politique et de prendre en compte, dans le système de classement, les contextes propres à certains pays et les chocs externes, tels que la crise alimentaire. Plusieurs délégations ont préconisé l'instauration de liens plus étroits entre le Rapport mondial sur le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. La Directrice adjointe a déclaré que le Rapport tenait compte de la crise vécue par les pays et que le Rapport de 2011 prendrait en compte les vulnérabilités nationales et le contexte culturel. Elle a passé en revue les sources de données et le processus de vérification et souligné que le rapport de cette année, davantage encore que les précédents, visait à stimuler le débat.

37. Le Conseil d'administration a pris note des dernières informations fournies sur les consultations relatives au Rapport mondial sur le développement humain (DP/2010/24).

## VI. Programmes de pays et questions connexes

38. L'Administratrice associée a invité les délégations à commenter des projets de programmes de pays et de région.

39. Le Conseil d'administration a pris note de 11 programmes concernant les pays suivants et les a commentés : Azerbaïdjan, Bélarus, Cambodge, Chine, Géorgie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Pakistan, Serbie, Swaziland et Turquie. Un projet de programme régional (Europe et Communauté d'États indépendants) a été examiné.

40. Le Conseil d'administration a également pris note des premières prorogations d'un an des programmes des pays suivants – Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap Vert, Ghana, Kirghizistan, Mauritanie, Seychelles, Tchad, Ukraine et Viet Nam –, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie.

41. La première prorogation de deux ans des programmes de pays de la Namibie, du Népal et de la Sierra Leone et la deuxième prorogation d'une année du programme de pays du Zimbabwe ont été approuvées.

42. Des délégations ont demandé que le nouveau programme comporte plus d'analyses, d'enseignements tirés et d'améliorations et ont suggéré que des personnes de terrain soient invitées à témoigner de l'utilisation qu'ils avaient faite des enseignements tirés. Une délégation a souligné la nécessité d'intégrer systématiquement les questions relatives à l'égalité des sexes. Une autre délégation a suggéré un échange de pratiques optimales entre pays à revenu intermédiaire, qui permettrait de modifier le critère utilisé pour calculer le revenu par habitant de manière à agrandir le cercle des pays à revenu intermédiaire, et d'élargir la définition de la coopération « triangulaire » de manière à prendre en compte l'innovation et le potentiel de réplique.

43. Le Conseil d'administration a pris note des projets de programmes de pays et des prorogations de programmes et a adopté la décision 2010/25 sur la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

## VII. Rapport du Bureau de la déontologie

44. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté le rapport sur les résultats et les réalisations de 2009, tandis que l'Administratrice associée a fourni la réponse de l'Administration.

45. Des délégations ont demandé que l'on s'attache à recueillir des informations de base permettant une mesure d'impact en 2011 et que l'on précise les dispositions prises pour combler les lacunes constatées dans les connaissances du personnel. Elles se sont déclarées préoccupées par le fait que le PNUD dépende de consultants extérieurs pour remédier au problème des compétences de son personnel.

46. La Directrice a fait observer que le PNUD procédait à une évaluation continue de la formation, sur les plans qualitatif et quantitatif, en intégrant des questions relatives à la déontologie dans les enquêtes du personnel et en observant des

éléments tels que le nombre de sessions de formation et la participation du personnel. Elle a ajouté que le personnel donnait ses avis sur le contenu et l'organisation de la formation dans le cadre d'ateliers présentiels, de sessions de formation en ligne et d'études de cas. Elle a confirmé que le PNUD procédait à la certification et à la formation du personnel de manière à réduire la dépendance vis-à-vis des consultants extérieurs.

47. L'Administratrice associée a réaffirmé la viabilité du Bureau et déclaré que l'Administration poursuivrait l'évaluation des besoins et des ressources disponibles.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/16 concernant le rapport du Bureau de la déontologie sur les activités menées par le PNUD en 2009.

### **VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies**

49. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, en saluant le fait que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) se situe dans le peloton de tête des organismes bilatéraux et multilatéraux qui ont été évalués, en 2009, selon l'indice de notation de la performance des institutions de microfinance (Indice SmartAid) établi par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres. Le Secrétaire exécutif du FENU a résumé le rapport sur les résultats obtenus en 2009 (DP/2010/27).

50. Les délégations ont salué le développement des activités du FENU, qui traduit, à leurs yeux, la confiance des donateurs. Elles ont demandé que les futurs rapports comportent davantage d'analyses et de renseignements sur les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et l'impact des activités sur les groupes vulnérables. Elles ont préconisé avec insistance l'élargissement du cercle des donateurs du FENU. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le caractère mitigé des résultats obtenus en Afrique par rapport à la région Asie-Pacifique, notamment en ce qui concerne l'indicateur 2 (développement local), et ont demandé que l'on s'emploie à améliorer la situation plutôt qu'à lancer de nombreux autres projets. Une délégation a mis en garde contre l'expansion du FENU dans des domaines où d'autres organismes disposent de plus de compétences.

51. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations pour leurs observations et a demandé la mise à disposition d'un volume plus important de ressources non préaffectées. L'Administrateur associé a réaffirmé l'engagement pris vis-à-vis de tous les fonds et programmes liés au PNUD, dont le FENU, les Volontaires des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/17 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009.

## **IX. Volontaires des Nations Unies**

53. En présentant ce point, l'Administratrice associée du PNUD a évoqué le souvenir de cinq Volontaires qui avaient perdu la vie en mission peu de temps auparavant. La Coordinatrice exécutive des VNU a rendu hommage à ces victimes et présenté le rapport (DP/2010/28).

54. Les délégations ont fait des observations concernant l'accent que l'organisation mettait sur, entre autres, le volontariat national, la diversification des modalités de volontariat, les nouvelles technologies, la coopération Sud-Sud et l'orientation des VNU vers les principaux domaines d'intervention du PNUD. Les délégations ont estimé que la prochaine célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires était une bonne occasion de faire avancer la cause du volontariat et des partenariats nationaux, d'établir des synergies avec l'Année européenne du volontariat, en 2011, et de promouvoir des activités propres à aider les apatrides. Les délégations ont fait part de leur préoccupation quant à la baisse soudaine des niveaux de financement entre l'exercice biennal 2008-2009 et l'exercice en cours, s'agissant en particulier du Fonds bénévole spécial.

55. Les délégations ont demandé que l'intégration de la question de l'égalité des sexes soit accélérée. Plusieurs délégations ont préconisé l'élaboration d'indicateurs plus mesurables et de rapports axés sur les résultats. Deux délégations ont recommandé l'emploi de volontaires internationaux sur leurs continents respectifs pour tirer parti des ressources humaines régionales et promouvoir la « régionalisation ».

56. Les organisations suivantes ont fait des observations sur les résultats et les partenariats des VNU : Département de l'appui aux missions de l'ONU, Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation météorologique mondiale, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix.

57. La Coordinatrice exécutive a réitéré l'importance accordée à la recherche internationale de la diversification des modalités de volontariat et à la gestion axée sur les résultats. Elle a dit partager les préoccupations des délégations quant aux faibles progrès enregistrés en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes, tout en notant que le dialogue récent avec les partenaires pour favoriser la reconnaissance de l'intérêt que présente le volontariat féminin. L'Administratrice associée a remercié la Coordinatrice exécutive et le Conseil d'administration.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/18 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

## **X. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

59. En présentant ce point, l'Administratrice associée du PNUD a évoqué la création prochaine d'une nouvelle entité des Nations Unies sur l'égalité des sexes et le partenariat. La Directrice exécutive d'UNIFEM, présentant le rapport, a passé en revue les progrès des activités et les résultats en matière de gestion.

60. Les délégations ont souligné qu'il importe d'assurer une transition sans accroc vers la nouvelle entité afin d'éviter les ratés dans l'exécution des programmes. Elles ont insisté sur le fait que « la nouvelle entité ne dégageait pas les autres entités des Nations Unies de leur obligation de produire des résultats en matière d'égalité des sexes et de coordination » et demandé la nomination dans les meilleurs délais à la tête de cette entité d'une personne ayant rang de secrétaire général adjoint afin que l'entité puisse être opérationnelle dès janvier 2011. Une délégation a rappelé l'obligation qui incombe à l'organisation au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

61. La Directrice exécutive a remercié les délégations et l'Administratrice associée du PNUD du soutien qu'elles ont apporté à la nouvelle entité d'UNIFEM sur l'égalité des sexes, surtout dans cette phase de transition. Elle a estimé que la fusion en une seule entité pourrait être perçue comme un bon exemple de réforme de l'ONU, en convenant qu'il ne devrait pas y avoir de hiatus dans les activités de programme pendant la transition. Elle a réaffirmé que l'accent mis sur les femmes et les filles handicapées devrait être approfondi dans la nouvelle entité.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/19 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**

63. Le Directeur exécutif a présenté le rapport annuel (DP/2010/30) et résumé l'évolution des activités en 2009. Étant donné la persistance des effets des difficultés rencontrées par l'organisation dans les années de vaches maigres, le Directeur exécutif a demandé qu'au cas où les médias feraient état d'éléments négatifs à propos de l'UNOPS, le Conseil contacte directement l'organisation pour obtenir des explications plus détaillées.

64. Les délégations ont félicité l'UNOPS d'avoir réussi la première reconstitution intégrale de sa réserve opérationnelle et à améliorer la transparence de l'organisation grâce à son site Web. Une délégation a demandé si les systèmes de gestion existants étaient suffisants pour gérer l'ambitieux programme d'activités énoncées dans le rapport. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNOPS à travailler davantage avec les équipes de pays des Nations Unies, dans un souci de cohérence et de coordination.

65. Les délégations se sont félicitées de l'action menée par l'organisation en Afrique, en y voyant un exemple de « meilleur rapport qualité-prix ». Elles ont instamment demandé à l'UNOPS de travailler davantage avec les débuts de société civile et de secteur privé. Une délégation a tout particulièrement remercié l'UNOPS pour son intervention en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Une autre délégation a ajouté son appui à la résolution du Conseil économique et social tendant à insérer le sigle UNOPS aux côtés de ceux du PNUD et du FNUAP dans l'appellation du Conseil d'administration, conformément à la demande formulée par ce dernier.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/20 relative au rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## **Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS**

### **XII. Audit et contrôle internes**

67. En ouvrant le débat, le Président a informé le Conseil d'administration que la Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD et son homologue du FNUAP étaient présentes. Comme les délégations l'avaient demandé, un représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU était également présent.

#### *PNUD*

68. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit interne et les investigations pour 2009 (DP/2010/31). L'Administratrice associée a apporté la réponse de l'administration du PNUD. Ils ont été rejoints à la tribune par la Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD, qui a fait le point sur les activités du Bureau.

69. Les délégations se sont félicitées des résultats satisfaisants des audits et ont pris acte des améliorations enregistrées en matière de publication des rapports d'audit et de transparence accrue du processus de recrutement. Elles ont demandé des explications sur les différentes méthodes utilisées pour les évaluations des risques et sur les insuffisances de la gouvernance des fonctions informatiques. Elles ont fait état de leur préoccupation devant l'augmentation du volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations, sachant que le déroulement en temps voulu des investigations revêtait une importance capitale pour la prévention de la corruption et l'administration de la justice.

70. Plusieurs délégations se sont prononcées pour la divulgation des audits internes à des donateurs – tels que le Fonds mondial – et à des gouvernements dans les cas où ceux-ci sont la seule source de financement. Deux délégations se sont inquiétées des conséquences de la divulgation de manière générale sur la qualité de la fonction d'audit interne. Les délégations ont exprimé leur préoccupation devant les avis d'audit défavorables concernant les questions de recrutement pour la gestion et les finances des projets du PNUD, ainsi que leur sentiment de malaise devant la forte augmentation du nombre des plaintes faisant état d'irrégularités financières et de harcèlement sur le lieu de travail.

71. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et réaffirmé que des efforts étaient faits pour régler les problèmes dans les domaines qui suscitaient des préoccupations de manière répétée. Elle a confirmé que le Bureau pour l'Afrique avait appliqué toutes les recommandations résultant de l'avis d'audit défavorable dont il avait fait l'objet et que le Bureau de l'audit et des investigations procéderait à un nouvel audit en 2010. S'agissant de la divulgation des rapports d'audit interne aux grands donateurs, l'Administratrice associée a indiqué que le PNUD suivait les orientations fixées par le Conseil d'administration. Elle a assuré que l'administration se pencherait sur le problème du volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations.

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a expliqué que celui-ci adaptait ses méthodes d'évaluation des risques aux projets considérés afin de déterminer les mesures qualitatives et quantitatives pertinentes. La divulgation des rapports d'audit interne a des répercussions positives, par exemple en faisant que ces rapports soient plus lisibles et comparables aux fins de leur examen par le Conseil d'administration. Il s'est dit préoccupé quant à l'aptitude du Bureau à traiter rapidement les allégations qui lui étaient communiquées, vu l'augmentation de son volume de travail. Il a fait remarquer que l'augmentation du nombre d'allégations s'expliquait aussi par le fait que le personnel était plus au courant des modalités de signalement et que le PNUD encourageait à signaler les irrégularités.

73. La Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD s'est dite satisfaite du dispositif de contrôle interne. Elle a reconnu l'importance de la gouvernance informatique au regard de la gestion des risques et elle a instamment demandé au Bureau de l'audit et des investigations de ne pas perdre de son professionnalisme à cause du manque de ressources ou du recours à des arrangements ad hoc. S'agissant de l'application en temps voulu des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Comité continuera d'œuvrer dans le cadre de la structure générale de gestion du changement, par le biais de la formation du personnel, par exemple.

#### *FNUAP*

74. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport relatif aux activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP pour 2009 (DP/FPA/2010/20). La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a apporté la réponse de l'administration.

75. Les délégations se sont félicitées de la franchise du rapport, en notant qu'il donnait à penser que la Division des services de contrôle interne bénéficiait d'une marge suffisante d'indépendance. Elles se sont aussi félicitées de la réponse d'audit du FNUAP et du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit du Fonds. Elles ont pris note des progrès enregistrés par le FNUAP en matière d'amélioration de la responsabilisation et ont apprécié les initiatives prises par le Fonds à cet égard. Les délégations ont instamment demandé au FNUAP de traiter les problèmes qui subsistaient au niveau des ressources humaines, de l'administration et des opérations et d'améliorer les contrôles de base en matière d'audit et de supervision. Elles se sont félicitées des améliorations apportées à l'audit de l'exécution nationale et ont instamment demandé au FNUAP de se pencher sur les problèmes qui subsistaient, notamment de continuer de prêter attention aux causes profondes de ces problèmes mis en relief dans le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit.

76. Certaines délégations ont estimé que le rapport de la Division des services de contrôle interne aurait été plus utile s'il contenait des recommandations sur les stratégies et les enjeux opérationnels, ce qui aurait aussi facilité d'autres réponses de l'administration. Elles ont recommandé de réagir rapidement aux plaintes faisant état de fraudes et de harcèlement. Elles ont exprimé leur préoccupation devant l'accroissement des risques au niveau des processus et des relations dont il était fait état dans le rapport de la Division. Elles ont exprimé leur accord avec le Comité consultatif à propos de l'accès sans entrave aux documents nécessaires de la Division et ont posé des questions sur la recommandation du Comité consultatif

relative à la définition d'un moyen de déterminer si les résultats escomptés de la réorganisation du Fonds ont été obtenus.

77. Les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des informations sur les causes profondes des vacances de poste récurrentes et sur la manière dont ces causes allaient être traitées. Elles ont instamment demandé aux deux organisations de veiller à ce qu'une suite soit rapidement donnée aux constatations d'audit qui n'étaient pas encore appliquées, en particulier celles qualifiées de hautement prioritaires.

78. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié les délégations de leurs conseils. Elle a assuré au Conseil d'administration que l'administration du FNUAP était résolue à régler les questions soulevées. Le dispositif de contrôle interne au sein du Fonds venait d'être revu et mis à jour et était conforme aux normes du Comité et des organisations parrainant la Commission Treadway. Avec la mise en place d'un dispositif de contrôle interne pleinement conforme à ces normes, des améliorations seront perceptibles à tous les niveaux. La Directrice exécutive adjointe a signalé que le FNUAP avait nommé des directeurs des opérations dans tous les bureaux pour renforcer et soutenir les opérations du Fonds. En ce qui concerne l'exécution nationale, elle a souligné que le FNUAP avait investi des efforts considérables dans les questions relatives à cette modalité et au renforcement des capacités au niveau des pays. Certaines questions n'étaient certes toujours pas réglées mais il s'agissait de questions complexes dont le règlement prenait du temps. La Directrice exécutive adjointe a ajouté que le FNUAP examinerait ces questions plus avant, notamment au vu de l'expérience d'organisations sœurs qui recouraient davantage à l'exécution directe. Elle a ajouté que le FNUAP procéderait à une analyse des risques et étudierait les moyens de les réduire.

79. En ce qui concerne les vacances de poste, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP était en train de régler la question et disposait de plusieurs mécanismes à cet effet, dont le recours à des fichiers pour accélérer la sélection de candidats remplissant les conditions requises. Elle a ajouté que le FNUAP ferait une publicité plus large aux vacances de poste et rechercherait du côté des organisations sœurs. Elle a fait remarquer qu'il existait une concurrence féroce pour attirer les bons candidats. En ce qui concerne la réorganisation du Fonds, le FNUAP s'était doté d'un dispositif de suivi des progrès et des résultats. Elle a assuré au Conseil d'administration que la Division des services de contrôle interne pouvait accéder sans aucune entrave à tous les documents nécessaires, sachant que, malheureusement, un bureau précis n'avait pas fourni les documents dont la Division avait besoin. En tout état de cause, ce refus de coopérer ne saurait être toléré et la question était en voie de règlement. La Directrice exécutive adjointe a souligné pour conclure que l'administration du FNUAP était fermement résolue à faire en sorte que suite soit donnée aux recommandations d'audit et totalement concentrée sur le règlement de cette question.

#### *UNOPS*

80. Le Chef du Bureau de l'audit interne a présenté les activités menées par l'UNOPS dans ce domaine en 2009. En faisant le point sur la responsabilisation, les recommandations d'audit et la gestion des risques, la Directrice exécutive adjointe a instamment préconisé que les rapports d'audit interne soient communiqués aux

donateurs dans des cas exceptionnels et que, par souci de transparence, les audits internes relatifs à la déontologie soient rendus publics.

81. Un certain nombre de délégations ont appuyé la demande de divulgation à des donateurs tels que les gouvernements et le Fonds mondial lorsque ces entités constituent la seule source de financement. Elles se sont félicitées des observations faites à ce sujet.

82. La Directrice exécutive adjointe a réaffirmé que les questions d'audit interne et externe retenaient l'attention de l'organisation, en soulignant que les services d'audit étaient l'un des deux seuls services de l'organisation qui ont vu en 2010 leur budget et leurs effectifs croître, le but étant de renforcer cette fonction.

#### *Comité des commissaires aux comptes de l'ONU*

83. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de dialoguer avec le Conseil d'administration et a annoncé que les rapports sur le dernier exercice biennal pour les trois organisations seraient disponibles incessamment. Il a insisté sur l'importance de l'application des normes IPSAS et a noté que leur gestion et leur réussite seraient fonction de l'impulsion qui serait donnée à cet effet au sommet de la hiérarchie des trois organisations.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes.

### **XIII. Missions de visite**

85. Le Président a demandé aux chefs et aux rapporteurs principaux des missions de visite au Rwanda et en République arabe syrienne de présenter leurs rapports et recommandations respectifs (DP/FPA/2010/CRP.1-E/ICEF/2010/CRP.12 et DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1).

86. Les États Membres participant à ces missions de visite ont remercié les Gouvernements rwandais et syrien, le PNUD, le FNUAP et les autres membres des équipes de pays des Nations Unies concernées, ainsi que les coordonnateurs résidents, de leur hospitalité et de l'accès à l'information qu'ils ont ménagé aux missions.

87. Les délégations ont réaffirmé l'intérêt des missions de visite pour mieux comprendre le travail accompli et les difficultés rencontrées par le PNUD et le FNUAP sur le terrain. Une délégation a noté que les rapports des missions de visite n'étaient pas des bilans, des évaluations ou des inspections portant sur les organisations ou sur le niveau de développement ou la situation politico-économique du pays visité. Une autre délégation a proposé d'adopter une méthode plus systématique de suivi des recommandations des missions de visite et d'envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi.

88. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD-FNUAP a expliqué que, le rapport final des missions de visite étant adressé au bureau de pays concerné, toute suite donnée aux recommandations intervenait à ce niveau. Le Chef du Service du Conseil d'administration et des relations extérieures du FNUAP a ajouté que le

Conseil d'administration avait le droit d'incorporer les recommandations dans ses décisions.

89. Le Conseil d'administration a pris note des rapports des missions de visite au Rwanda et en République arabe syrienne.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **XIV. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive**

90. Dans sa déclaration (voir [http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010\\_annual.html](http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_annual.html)), la Directrice exécutive a insisté sur le fait que 2010 serait une année importante pour, entre autres, faire en sorte que les dirigeants mondiaux prennent des décisions et enclenche le mouvement en faveur du droit des femmes et des filles à vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et de la violence; promouvoir la santé et les droits des filles, mis en évidence par la Conférence sur le thème « Les femmes donnent la vie » et le Colloque sur les services de sage-femme; favoriser l'instauration de partenariats avec un large éventail d'acteurs, notamment pour faire face aux problèmes des mutilations/ablations génitales féminines et de la fistule obstétrique; soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; relancer la planification de la famille dans le cadre de la promotion de la santé et des droits en matière de procréation; étoffer le programme mondial relatif aux produits de santé procréative; donner la priorité à l'égalité des sexes et à la santé procréative et sexuelle dans la réponse au VIH et au sida, notamment en donnant aux jeunes les moyens de se protéger contre l'infection par le VIH; œuvrer auprès des parlementaires, des gouvernements et des militants à l'adoption de lois, de politiques et de programmes visant à mettre fin à la violence contre les femmes; renforcer l'intégration de la planification préalable et de l'intervention humanitaire à la programmation; soutenir la série de recensements de 2010; renforcer la gestion axée sur les résultats et le suivi et l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation; surmonter les difficultés de l'exécution nationale, notamment par le renforcement des capacités; et mettre en avant la responsabilisation et l'audit, notamment par la révision du dispositif de contrôle interne et le passage à l'adoption intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public.

91. La Directrice exécutive a fait, à l'intention du Conseil d'administration, le point sur l'état d'avancement de la réorganisation du Fonds. Elle a rendu compte de sa décision d'installer le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Istanbul (Turquie), en soulignant que le FNUAP avait appliqué un processus transparent prenant en compte les mêmes critères que ceux appliqués aux autres bureaux régionaux. Elle a informé le Conseil d'administration qu'une nouvelle difficulté avait été malheureusement rencontrée en ce qui concernait le Bureau régional pour les États arabes, le FNUAP n'étant pas parvenu à un accord définitif avec le Gouvernement égyptien. Elle a indiqué qu'elle informerait le Conseil d'administration dès qu'elle aurait pris une décision et qu'elle espérait finir d'installer le dernier bureau régional fin 2010 au plus tard (il convient de noter que l'accord de siège avec le Gouvernement égyptien a été finalement signé le 29 juillet 2010).

92. Dans le cadre de sa déclaration, la Directrice exécutive a présenté son rapport annuel DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II). Elle s'est arrêtée plus longuement sur la participation et la contribution du Fonds à la réforme de l'ONU et à la cohérence à l'échelle du système, notamment dans le cadre de l'unité d'action de celui-ci. La Directrice exécutive s'est aussi arrêtée sur le prochain examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013, en y voyant l'occasion d'un repositionnement stratégique du Fonds. Elle a remercié tous ceux qui avaient versé des contributions au FNUAP, notamment les donateurs qui avaient accru leurs contributions, à savoir l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, la Finlande et l'Italie. Elle a remercié les 10 plus gros donateurs, qui sont les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, les États-Unis d'Amérique, le Danemark, le Royaume-Uni, le Japon, la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne. Elle a conclu sa déclaration par ces mots : « Tout au long de l'histoire, les femmes ont tout donné à leur famille, à leur communauté et à leur pays. C'est à présent au monde de donner aux femmes ».

93. Les délégations ont fait des observations sur la déclaration instructive et détaillée de la Directrice exécutive et sur ses talents de chef et de visionnaire. Elles l'ont félicitée pour le prix qui venait de lui être décerné en reconnaissance de sa « vie entière consacrée aux femmes ». Les délégations ont apprécié le rôle dirigeant joué par le FNUAP pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment dans les domaines de la population et du développement; de la santé sexuelle et procréative, y compris la prévention du VIH; et de l'égalité des sexes. Elles ont félicité le Fonds pour l'action qu'il menait en vue d'intensifier et de porter à une plus grande échelle la prévention du VIH et de relier l'intervention sur le VIH à la santé sexuelle et procréative. Le FNUAP a été également félicité pour son appui à la distribution de préservatifs féminins, et une délégation a posé des questions sur les moyens de susciter la demande de tels produits; l'amélioration de la distribution; et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité. Une autre délégation a demandé au Fonds d'exploiter les capacités de fabrication de produits de santé procréative dans les pays en développement.

94. Soulignant la nécessité de parvenir à une meilleure compréhension de la dynamique démographique et de ses liens réciproques avec le développement, les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de soutenir les activités de collecte, d'analyse et d'exploitation des données. Une délégation a insisté sur la nécessité d'un soutien durable du FNUAP au renforcement des capacités des organismes statistiques nationaux et elle a demandé au Fonds d'harmoniser ses données en étroite collaboration avec ces organismes. Le soutien accru du FNUAP à la coopération Sud-Sud a été apprécié.

95. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP de l'appui qu'il a apporté à leurs pays et régions respectifs et ont évoqué à cet égard diverses initiatives en matière de santé, dont, par exemple, le récent lancement en Sierra Leone de la section nationale de la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité infantile en Afrique (CARMMA). Le rôle du FNUAP dans les interventions humanitaires et les situations d'urgence a également fait l'objet d'éloges. Une délégation s'est enquis des répercussions de la structure actuelle du budget sur l'aptitude du FNUAP à engager et financer des interventions humanitaires. Cette délégation a souligné qu'il importait d'améliorer la capacité du Fonds de mener à bien une programmation qui n'exclut pas les handicapés, de plaider la cause des personnes handicapées et d'aider à la collecte de données sur ces personnes dans le cadre des recensements.

96. Les délégations ont félicité le Fonds de ses contributions à la promotion de l'unité d'action du système des Nations Unies dans les pays pilotes, en qualité d'intermédiaire, d'avocat déclaré d'une meilleure cohérence et de donneur d'exemple en matière de programmation conjointe. Elles ont demandé au FNUAP de continuer de jouer ce rôle dirigeant dans la réforme des Nations Unies. Une délégation a instamment demandé au FNUAP et au reste du système des Nations Unies d'appliquer pleinement l'accord « pare-feu » et de tenir le Conseil d'administration informé des progrès réalisés et/ou des difficultés rencontrées à cet égard. Les délégations ont approuvé la création de la nouvelle entité sur l'égalité des sexes et ont souhaité en savoir davantage sur l'accord entre le FNUAP et cette nouvelle entité.

97. Les délégations se sont félicitées du rapport annuel détaillé qui avait été présenté et ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. Elles ont pris acte des améliorations apportées au rapport annuel et se sont félicitées d'y trouver une section sur les enseignements tirés pour chaque résultat. Elles ont fait remarquer que l'inclusion de points de référence et d'objectifs aux côtés des résultats de 2009 rendait le rapport informatif et agréable à lire. Elles ont demandé que les rapports futurs comportent un lien plus explicite entre les intrants du FNUAP, les produits réalisés et les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution nationale. Une analyse plus approfondie de la relation entre les activités et les produits, d'une part, et les résultats et les effets, de l'autre, a été demandée. Certaines délégations ont demandé que dans les rapports futurs, le FNUAP indique comment il compte régler les difficultés rencontrées. Certaines délégations ont insisté sur le fait que la publication des résultats ne relevait pas seulement d'une évaluation de la performance mais permettait aussi « de faire connaître les réussites au monde politique et aux contribuables ». Certaines délégations ont proposé que le Conseil d'administration envisage d'organiser lors de ses réunions futures des débats thématiques officiels et de réserver les déclarations de caractère général à la session annuelle.

98. Les délégations ont apprécié le point d'information sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours du plan stratégique actuel et ont demandé un complément d'information et de consultation à ce sujet. Elles ont instamment demandé au FNUAP de faire en sorte que cet examen soit une occasion de revoir le cadre de résultats en matière de développement, d'améliorer les objectifs et les produits et d'effectuer un repositionnement stratégique.

99. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'agir d'urgence pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et souligné que la mortalité maternelle et la santé et les droits en matière de procréation étaient des domaines d'intervention clefs pour le développement. Elles ont dit leur préoccupation devant le taux élevé de mortalité maternelle et le peu de progrès réalisé au regard de l'OMD 5 relative à l'amélioration de la santé maternelle. Elles ont réaffirmé que l'accès des femmes aux soins de santé augmentait leur productivité et aidait à réduire la mortalité maternelle et infantile. Des préoccupations ont été exprimées quant au manque de travailleurs de la santé et à leur répartition inégale (les pénuries en Afrique subsaharienne en particulier), qui compromettaient l'action des systèmes de santé dans les pays en développement. Une action urgente s'imposait en matière de planification de la famille pour améliorer l'éducation et la sensibilisation dans ce domaine et la disponibilité des services y relatifs. La délégation de la République islamique d'Iran a soulevé la

question d'un article affiché sur le site Web du FNUAP d'où il ressortait que la position de l'un des responsables du Fonds sur la famille n'était pas conforme au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

100. Les délégations ont estimé que si des ressources nouvelles, additionnelles et durables n'étaient pas fournies aux pays en développement, ceux-ci risquaient fort de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles espéraient que le FNUAP et les organisations membres du Partenariat H4, avec l'ONUSIDA, collaboreraient étroitement à la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général, relative au plan d'action conjoint pour la santé des femmes et des enfants. Le rôle dirigeant incontestable du Fonds en matière de promotion de la contribution des sages femmes à la santé maternelle a fait l'objet d'éloges. La délégation suédoise a déclaré avoir choisi l'OMD 5 comme priorité dans les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD qui doit se tenir en septembre et qu'elle comptait allouer à son initiative spéciale un montant supplémentaire de 25 millions de couronnes suédoises.

101. Les délégations se sont félicitées de la collaboration que le FNUAP avait établie de longue date avec les parlementaires, ces derniers occupant une place centrale dans l'élaboration des politiques nationales sur la population et le développement. Le Fonds a été félicité de sa volonté d'attirer l'attention sur des problèmes émergents tels celui du vieillissement. On a aussi souligné qu'il était de plus en plus nécessaire de centrer davantage l'attention sur les jeunes, afin de pourvoir à leurs besoins multisectoriels et de se pencher sur le problème de la diminution des possibilités d'éducation et d'emploi qui leur étaient offertes.

102. De nombreuses délégations ont approuvé la décision du Fonds d'installer le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Istanbul (Turquie). La délégation turque a exprimé ses remerciements au FNUAP et a assuré le Conseil d'administration de sa volonté résolue de soutenir le FNUAP et de collaborer avec lui.

103. Considérant qu'il s'agissait de la dernière session annuelle pour la Directrice exécutive, le Président a saisi cette occasion pour rendre hommage à sa direction avisée, en relevant que dans des circonstances politiques très complexes en ce qui concernait le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, elle avait transformé le FNUAP en une force au service du développement, dotée de ressources accrues et du plus grand nombre de donateurs dans le système des Nations Unies. Le FNUAP est un partenaire respecté par les gouvernements et dignes de s'asseoir à la table des délibérations sur les politiques. Sous la houlette de la Directrice exécutive, y compris par la promotion de la dimension culturelle du développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est fait plus largement accepter à l'échelle mondiale. Pour conclure, le Président a remercié la Directrice exécutive de son importante contribution au développement partout dans le monde.

104. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations appuyant l'action du FNUAP et de leurs paroles aimables à l'égard de sa propre personne. Elle s'est félicitée du retour du chef de la délégation des États-Unis d'Amérique et a dit apprécier le message fort de soutien qui avait été exprimé. Elle a remercié les délégations de leurs observations constructives concernant les améliorations à apporter à la structure et au contenu du rapport annuel et le prochain examen à mi-parcours du plan stratégique. Le FNUAP avait pris note des

propositions concernant le repositionnement du prochain plan stratégique et consulterait les membres du Conseil d'administration à ce sujet. Elle a signalé que le FNUAP comptait fournir des évaluations des programmes de pays lors de la soumission de nouveaux programmes au Conseil d'administration. Elle a réaffirmé l'engagement du Fonds en faveur de l'exécution nationale, en notant qu'il incombait conjointement au FNUAP et à ses partenaires nationaux de faire en sorte que cette modalité d'exécution fonctionne mieux. Elle a ajouté que les difficultés à cet égard pourraient être examinées par le Conseil d'administration dans le cadre des débats thématiques proposés par certaines délégations.

105. La Directrice exécutive a dit apprécier les observations positives et les marques de reconnaissance concernant la participation et la contribution du FNUAP à la réforme de l'ONU. Elle a souligné que le Fonds collaborerait avec l'entité sur l'égalité des sexes à titre de partenaire à part entière, sachant que chaque organisme devait néanmoins s'acquitter de son propre mandat, y compris en matière d'égalité des sexes. Le FNUAP concentrera son action sur l'égalité des sexes, la culture et les droits de l'homme dans leurs rapports avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle s'est appuyée sur l'action des organisations membres du H4, notamment sur l'accent mis sur les pays où la mortalité maternelle est la plus forte, le lien entre la mortalité maternelle et le VIH, la répartition du travail entre ces organisations et l'inclusion d'ONUSIDA.

106. La Directrice exécutive a remercié toutes les délégations qui avaient mis en exergue l'importance du travail accompli par le FNUAP pour aider à la réalisation des OMD, ainsi que la délégation suédoise pour avoir annoncé le financement de son initiative spéciale sur l'OMD 5. Elle s'est arrêtée sur le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle destiné à soutenir les investissements stratégiques; susciter une demande accrue; et pourvoir aux besoins en matière de contraception (y compris une offre de préservatifs féminins) par le biais du programme mondial sur la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative. Elle a réaffirmé l'engagement du FNUAP en faveur de la coopération Sud-Sud et évoqué le partenariat du Fonds avec le réseau « Partenaires dans le domaine de la population et du développement ». Elle a fait remarquer que le vieillissement représentait un domaine qui commençait à prendre de l'ampleur et que le FNUAP soutenait les activités de formation, d'élaboration des données et de recherche et travaillait en étroite collaboration avec d'autres partenaires pour le développement. Elle a apporté des précisions sur l'action du Fonds en faveur des personnes handicapées au niveau des pays comme au niveau mondial.

107. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations positives sur l'action du FNUAP relative aux recensements et autres activités de collecte des données et a relevé que le thème de l'Année mondiale de la population (2010) était « Des données au service du développement ». Elle a expliqué que pour sa publication phare, le rapport sur l'état de la population mondiale, le FNUAP utilisait les données fournies par la Division de la population et la Division de statistique de l'ONU et que ces données reposaient sur les statistiques nationales et étaient harmonisées conformément aux accords conclus par la Commission de statistique de l'ONU.

108. La Directrice exécutive a assuré à la délégation de la République islamique d'Iran et au Conseil d'administration que le FNUAP était toujours en conformité avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement et respectait ce programme. Elle a expliqué que l'article affiché sur les sites Web ne représentait pas la position du FNUAP ni celle du fonctionnaire concerné et n'était qu'une présentation erronée émanant d'une source extérieure au Fonds qui, de ce fait, serait retirée du site Web (l'article a été immédiatement retiré du site Web).

109. S'agissant des ressources, la Directrice exécutive a dit son accord avec les délégations qui avaient insisté sur l'importance de disposer de contributions de base accrues, versées dans les délais et prévisibles. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions, notamment ceux qui avaient accru leurs contributions et/ou fait des annonces de contributions pluriannuelles. Elle a donné plus de précisions sur la régionalisation du Fonds, en notant que l'appui technique et l'appui aux programmes avaient été intégrés pour apporter une aide plus efficace aux bureaux de pays.

110. En ce qui concerne le processus envisagé pour le choix de son successeur, la Directrice exécutive a indiqué que le Secrétaire général adresserait aux missions permanentes une lettre sollicitant des candidatures à ce poste. Les candidatures seraient présentées par les gouvernements ou par les candidats eux-mêmes puis passeraient par la procédure officielle de recrutement concurrentiel, comportant notamment l'établissement d'une première liste restreinte, des entretiens avec un comité de haut niveau qui établirait une liste plus restreinte comportant trois ou quatre noms de personnes qui auraient un entretien avec le Secrétaire général. Celui-ci prendrait la décision en dernier ressort, en tenant compte également des résultats de ses consultations avec le Conseil d'administration.

111. En conclusion, la Directrice exécutive a rendu hommage aux délégués qui étaient appelés à d'autres fonctions ailleurs qu'à New York. Elle les a remerciés, ainsi que l'ensemble du Conseil d'administration, de s'être faits les champions du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'avoir aidé le FNUAP à mener à bien sa mission et à s'acquitter de son mandat.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/23 relative au rapport de la Directrice exécutive pour 2009 consacré aux progrès et réalisation dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP.

## **XV. Engagements de financement**

113. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et d'autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18) et a fait le point sur la situation financière du FNUAP. Il a noté qu'au 15 juin 2010, les recettes prévues au titre des contributions aux ressources ordinaires étaient estimées à quelque 457,6 millions de dollars, soit une baisse de 9,4 millions de dollars par rapport à la date à laquelle le rapport avait été rédigé, à savoir en mars dernier, où elles avaient été estimées à 467,9 millions de dollars. Au 15 juin 2010, sur les 108 annonces de contributions officielles, 32 étaient des annonces de contributions pluriannuelles. En ce qui concerne les projections relatives aux recettes de 2010, le Chef du Service de la mobilisation des ressources a annoncé un amendement, notant que la diminution prévue de la contribution de la France était de 22 %. Il a remercié le Conseil d'administration et tous les pays de leur étroite collaboration et de leur soutien indéfectible.

114. Deux délégations ont pris la parole pour souligner que le FNUAP avait besoin de ressources de base prévisibles, disponibles en temps voulu et accrues pour aider les pays à mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont encouragé les pays à annoncer leur contribution sur un cycle pluriannuel. La Mauritanie a annoncé qu'elle avait doublé sa contribution au FNUAP pour la période 2009-2011. La Belgique a noté qu'elle avait sensiblement augmenté sa contribution aux ressources ordinaires du FNUAP.

115. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a remercié les délégations de leur ferme appui au FNUAP.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/24 intitulée « Rapport sur les contributions des États Membres et d'autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà ».

## **XVI. Programmes de pays et questions connexes**

117. Pour commencer, le Président a annoncé que la prolongation du programme de pays du Pérou (DP/FPA/2010/25) avait été ajoutée à l'ordre du jour au titre du point 16 : Programmes de pays et questions connexes.

118. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté les 10 nouveaux projets de descriptif de programme de pays et 18 prolongations de programmes de pays. Les directeurs des bureaux régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe orientale et l'Asie centrale ont parlé des programmes de leurs régions respectives.

119. Dix délégations de pays donateurs ont fait une déclaration conjointe sur la façon dont les programmes de pays étaient conçus, présentés et exécutés. Notant le double défi que représentait la mise à profit des enseignements tirés des évaluations pour améliorer l'exécution des programmes, les délégations ont souligné qu'il importait : a) d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans la conception des programmes afin d'assurer la pertinence de ces derniers et d'évaluer les résultats obtenus; et b) de faire en sorte que les agents d'exécution tirent parti des leçons apprises pour rendre leur travail plus efficace. Elles se sont félicitées de la décision prise par la direction du FNUAP d'évaluer les programmes de pays au cours de l'avant-dernière année du cycle de programme. Afin d'améliorer les débats relatifs aux descriptifs de programme de pays au sein du Conseil d'administration, les délégations ont suggéré que les exposés des directeurs régionaux du FNUAP soient axés sur une analyse des enseignements tirés de l'expérience et des améliorations apportées aux nouveaux descriptifs. Par ailleurs, les débats pourraient aussi inclure des interventions d'agents travaillant sur le terrain, qui montreraient comment les leçons apprises ont été intégrées dans les descriptifs de programme. Les délégations ont souligné qu'un nombre raisonnable d'évaluations de qualité était nécessaire pour pouvoir tirer des enseignements utiles. Elles se sont inquiétées de ce que les bureaux de pays avaient du mal à respecter leurs plans d'évaluation et ont appelé les principaux responsables du FNUAP à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation à cet égard.

120. Au cours du débat, une délégation a prononcé une déclaration au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, soulignant que le grand principe à suivre dans toutes les activités opérationnelles des Nations Unies était l'appropriation et la direction nationales. La délégation a réitéré la position du Groupe selon laquelle l'aide au développement fournie par les Nations Unies, et en particulier ses activités opérationnelles, ne devait pas être politisée et devrait être fondée sur le principe de l'appropriation nationale, dans le respect de la souveraineté des pays et dans le souci de préserver la neutralité des fonds et programmes. La délégation a souligné que les membres du Conseil d'administration étaient censés donner des orientations aux organismes sur les aspects techniques des programmes de pays. Elle a souligné également que toutes les questions devraient être examinées dans les instances appropriées.

121. Les délégations ont formulé des observations sur divers projets de descriptif de programme, se déclarant satisfaites de l'accent mis sur le renforcement du système sanitaire et le suivi de la qualité et l'évaluation; la complémentarité des efforts de renforcement des capacités avec ceux d'autres partenaires pour le développement; la formation des responsables à l'analyse et à l'utilisation des données pour l'élaboration de politiques et de programmes de santé; et l'accent mis sur l'égalité hommes-femmes. Les délégations ont souhaité une meilleure coordination avec le Fonds mondial et d'autres initiatives en matière de santé dans le domaine de la mortalité maternelle; l'inclusion de valeurs de référence et de cibles pour les indicateurs de résultats; et la publication en temps opportun d'évaluations des programmes de pays.

122. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur du programme pour la République populaire démocratique de Corée. Certaines ont souligné la nécessité de suivre de manière rigoureuse et approfondie l'exécution du programme, notamment pour s'assurer qu'il touchait effectivement les bénéficiaires prévus et qu'aucun versement en espèces n'était effectué. Reconnaissant l'appui de longue date du FNUAP au droit et à la santé en matière de reproduction, ainsi qu'à la question de la population et du développement en Chine, une délégation a déclaré que les activités du Fonds en Chine avaient un impact positif et important aux niveaux local, régional et national. La délégation s'est félicitée du travail effectué par le Fonds en Chine. Se référant au projet de document pour la Géorgie, la délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était inacceptable que son pays soit présenté comme partie au conflit armé de 2008. La délégation a souligné que le travail et les fonds et programmes des Nations Unies devaient être neutres et non politisés. Elle a déclaré que les Gouvernements des deux républiques indépendantes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud devaient être consultés afin de trouver un mode approprié de coopération avec le FNUAP.

123. Les délégations concernées ont remercié le Conseil d'administration de la prolongation de leurs programmes respectifs. Les délégations ci-après ont exprimé au FNUAP leur reconnaissance pour le soutien apporté : Autorité palestinienne, Bangladesh, Chine, Iraq, Mauritanie, Pakistan, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone.

124. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les directeurs des bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur appréciation de l'appui reçu du FNUAP. Ils ont assuré le Conseil d'administration que, conformément à la décision 2006/36, les observations relatives aux projets de

descriptif de programme de pays seraient transmises aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte pour la mise au point définitive du document. Ils ont aussi assuré le Conseil du ferme engagement du FNUAP à l'égard des principes de neutralité, d'universalité et de multilatéralisme, ainsi que de la direction et de l'appropriation nationales.

125. Le Conseil d'administration a approuvé le prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone. Il a également approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour la République islamique d'Iran. Le Conseil a pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, le Pérou, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam et la prolongation de six mois du programme pour la République de Tanzanie. Le Conseil d'administration a également pris note des projets de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Géorgie, l'Iraq, la République populaire démocratique de Corée, le Swaziland, le territoire palestinien occupé et la Turquie et des observations y relatives, qui seraient transmis aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte pour la mise au point définitive des programmes, conformément à la décision 2006/36.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/25 intitulée « Demande formulée par la République-Unie de Tanzanie tendant à ce que soit présenté un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ». Une fois adoptée la décision, la délégation de la République démocratique du Congo a félicité la République-Unie de Tanzanie de l'adoption de la demande et du succès de l'initiative « Unis dans l'action ». La délégation de la République-Unie de Tanzanie a remercié le Conseil d'administration de son soutien indéfectible et a noté que l'initiative « Unis dans l'action » avait eu un impact considérable sur le Gouvernement et la société civile du pays.

## **XVII. Évaluation**

127. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a présenté le rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2010/19). La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de la direction du FNUAP.

128. Les délégations ont pris acte de l'engagement pris par la direction du FNUAP de continuer à améliorer la culture d'évaluation et l'ont remerciée de sa réaction constructive aux conclusions de l'évaluation. Sur la base de l'expérience de leurs propres agences, elles ont reconnu qu'il fallait du temps pour mettre en œuvre « une culture de l'évaluation » au sein d'une organisation. Elles ont appelé le FNUAP à accorder une attention prioritaire aux aspects suivants : élaboration d'orientations opérationnelles; adoption progressive de l'approche « concentrique » de l'évaluation qui permet de mesurer l'impact; prise en compte du fait que le suivi des résultats et l'amélioration continue sont des fonctions essentielles; renforcement des activités de suivi; et présentation d'évaluations au moment de la soumission de programmes de pays nouveaux ou prolongés au Conseil d'administration. Les délégations ont noté avec satisfaction que la réaction de la direction du FNUAP et le plan d'évaluation biennal témoignaient d'une prise de conscience de ce qu'en tant que source d'enseignements pour l'avenir, les évaluations devraient obligatoirement précéder la

planification des nouveaux cycles de programmes de pays. Elles se sont félicitées de la décision prise par la direction du FNUAP de procéder aux évaluations au cours de l'avant-dernière année du cycle de programmes de pays.

129. Plusieurs délégations ont apprécié que le FNUAP reconnaisse la nécessité d'harmoniser les méthodes d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Elles ont noté que l'harmonisation des méthodes n'équivalait pas à mener des évaluations conjointes. En ce qui concernait le développement des capacités au niveau des bureaux de pays, elles ont suggéré qu'une formation soit organisée conjointement par l'équipe de pays des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer à publier ses rapports d'évaluation sur son site Web et ont souligné que tous les rapports d'évaluation devraient être mis à la disposition de la Division des services de contrôle interne. Une délégation a demandé quand il y aurait un débat au sein du Conseil d'administration sur l'évaluation de 2009 de la réaction humanitaire du FNUAP mentionnée dans le document DP/FPA/2010/19. Une autre délégation a remercié le FNUAP de sa contribution à la Campagne mondiale pour éliminer la fistule. Une délégation a remercié le FNUAP du soutien fourni pour le recensement de la population de son pays.

130. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles s'étaient attendues à trouver dans le rapport de la Division des services de contrôle interne une enquête systématique et des informations sur les principales conclusions et recommandations des évaluations effectuées au cours de l'exercice concerné. Elles ont appelé la Division et la direction du FNUAP à faire tout leur possible, conjointement, pour publier davantage de rapports d'évaluation. Certaines délégations ont demandé si le plan d'évaluation biennal 2010-2011 comportait une liste complète des évaluations prévues et ont noté que les évaluations prévues par la Division des services de contrôle interne devraient être incluses dans cette liste complète. Il a été déclaré que l'information sur la mise en œuvre et l'impact devrait être incluse dans le rapport d'évaluation de la Division ainsi que dans la réponse de la direction du FNUAP qui serait présentée à la session annuelle de 2012 du Conseil d'administration. Enfin, la Division a été invitée à inclure dans ses futurs rapports des informations sur les conclusions et recommandations des évaluations.

131. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prendre d'autres mesures pour asseoir la programmation sur des données scientifiques et faire un meilleur usage des conclusions des évaluations en les intégrant dans les cycles suivants de programmation. Plusieurs délégations ont souhaité des évaluations conjointes et ont déclaré espérer que les futurs rapports d'évaluation contiendraient les principales conclusions des évaluations, notamment les conclusions récurrentes. Une délégation a demandé si le FNUAP disposait de suffisamment de ressources humaines pour mettre en œuvre la nouvelle politique d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation.

132. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs conseils et les a assurés que le FNUAP avait bien l'intention de rendre des comptes. Elle a souligné l'indépendance des services de contrôle interne et a apprécié le travail du Directeur de la Division. Elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la question des attributions et des contributions, notant que des débats prolongés avaient eu lieu sur cette question lorsque le plan stratégique du Fonds avait été élaboré. Elle a souligné que le moment était venu de prêter à nouveau attention à cette question à la

lumière, notamment, du programme de pays commun unique, parce qu'il serait nécessaire de penser à la manière dont les évaluations seraient menées concernant les contributions des fonds et programmes des Nations Unies et celles des gouvernements nationaux. Elle a noté que l'approche « concentrique » de l'évaluation posait également des questions complexes concernant les attributions et les contributions. À propos de la capacité, elle a appelé le Conseil d'administration à aider le FNUAP à résoudre le problème des ressources destinées à l'évaluation, espérant que dans le prochain budget, le Conseil d'administration autoriserait des ressources supplémentaires pour continuer à renforcer l'évaluation au sein du FNUAP. Elle a également invité les membres du Conseil d'administration à envisager de tenir un débat thématique sur la question de l'audit et de l'évaluation dans le nouvel environnement de programmation et de financement, l'accent étant mis sur la direction et l'appropriation nationales.

133. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs observations constructives et a déclaré apprécier qu'elles aient reconnu les mesures prises par le FNUAP pour renforcer l'évaluation. Elle a déclaré qu'elle pensait elle aussi que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour améliorer la qualité et le calendrier des évaluations et renforcer les enseignements qui en étaient tirés. Elle a noté qu'une formation conjointe était déjà en cours au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et que le FNUAP chercherait à l'élargir. Elle a déclaré que le FNUAP avait pris note des avis et suggestions des membres du Conseil d'administration et les intégrerait dans son travail. La Division des services de contrôle interne serait également invitée à compléter la liste des évaluations prévues. La Directrice exécutive adjointe a remercié le Gouvernement suisse d'avoir accepté de continuer à détacher un membre de son personnel auprès du Service d'évaluation du Fonds et a demandé à d'autres membres du Conseil d'administration d'envisager de détacher des spécialistes de l'évaluation, soit auprès de la Division des services de contrôle interne, soit auprès de la Division du programme du Fonds.

134. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a remercié les délégations de leurs observations et les a assurées que les observations relatives à ces rapports seraient prises en compte dans le prochain rapport biennal.

135. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/26 intitulée « Rapport biennal sur les activités d'évaluation ».

## **XVIII. Autres questions**

### *Rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP*

136. L'Administratrice associée du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont donné un aperçu du rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP.

137. Une délégation a demandé s'il existait un dialogue sur les politiques et une planification stratégique aux niveaux national et régional à propos des plans stratégiques des organisations. Une autre délégation a noté la synergie découlant du regroupement des bureaux et a demandé si des mesures étaient prises pour assurer des synergies dans les cas où les bureaux régionaux n'étaient pas regroupés.

138. L'Administratrice associée du PNUD a mis en lumière la collaboration interinstitutions et les mécanismes d'appui au dialogue sur les politiques.

139. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a noté que, dans l'ensemble, les priorités régionales du Fonds correspondaient au plan stratégique du FNUAP (2008-2013) qui, lui-même, découlait des priorités nationales et régionales. Elle a donné un certain nombre d'exemples précis pour illustrer ce point. Elle a reconnu également les synergies qui résultaient du regroupement des bureaux et a noté qu'une évaluation de la régionalisation du Fonds était prévue pour 2012-2013. Elle a noté que l'harmonisation et l'alignement étaient deux des principaux objectifs du regroupement et que lorsque les bureaux du FNUAP n'étaient pas regroupés avec ceux du PNUD, ils l'étaient néanmoins avec ceux d'autres organisations des Nations Unies, chaque fois que possible.

#### *Autres événements*

140. Les tables rondes ou réunions d'information ci-après ont eu lieu :

a) *Réunion-débat spécial sur l'élimination de la pauvreté : l'importance de la santé en matière de sexualité et de procréation.* Le Président du Conseil d'administration a présidé cet événement spécial et des exposés ont été faits par le Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, par un professeur associé de la Georgetown University aux États-Unis, par le Directeur adjoint, FP/RH Health Policy Initiative, Futures Group International, États-Unis; et par un expert des systèmes de santé et de l'économie de la santé du Nigéria. La Directrice exécutive du FNUAP a prononcé les remarques finales;

b) *Manifestation parallèle conjointe sur la réaction humanitaire et d'urgence – la santé sexuelle et reproductive en période de crise, de relèvement et au-delà : question qui ne concerne pas seulement les femmes.* Le Directeur général pour la coopération internationale du Ministère néerlandais des affaires étrangères a présidé cette manifestation parallèle et des exposés ont été faits par la Ministre des affaires féminines de Haïti, la Chef du Service d'intervention humanitaire du FNUAP et le Conseiller principal pour le relèvement, Bureau de la prévention des crises et du relèvement/PNUD;

c) *Table ronde sur le rôle du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le renforcement des capacités et l'efficacité du développement.* Des présentations ont été faites par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD; le Directeur de la Division technique du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS;

d) *Réunion informelle du PNUD sur l'évaluation internationale des OMD.* L'exposé a été fait par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD.

**Troisième partie**  
**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2010**

**Tenue au Siège l'Organisation des Nations Unies,  
à New York, du 30 août au 2 septembre 2010**

## I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 30 août au 2 septembre 2010.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.3) et le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/33).

3. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2011 :

Première session ordinaire :	31 janvier-3 février 2011
Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) :	4 et 7 février 2011
Session annuelle :	6-17 juin 2011
Deuxième session ordinaire :	6-9 septembre 2011

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2010 figurent dans le document DP/2011/2, qu'il est possible de consulter à l'adresse : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

5. L'Administratrice du PNUD a commencé par déclarer que les mois suivants seraient importants pour la promotion des objectifs de développement convenus sur le plan international, à l'occasion en particulier du Sommet qui serait consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la réunion sur les changements climatiques. Elle a présenté dans les grandes lignes la part active que le Programme prenait dans la préparation du Sommet à venir, qui serait l'occasion pour les États Membres de convenir d'un plan de travail axé sur l'action pour la réalisation des OMD d'ici à 2015. À ce sujet, elle a mentionné le projet visant à accélérer la réalisation des OMD ainsi que l'évaluation internationale dirigée par le Programme, dont le Groupe des Huit (G-8) s'était félicité dans sa déclaration de Muskoka. Elle a aussi présenté les activités relatives au climat les plus récentes et leurs liens avec le développement, et donné l'exemple de l'accord historique portant création du Fonds d'affectation spéciale pour le projet Yasuni ITT (Ishpingo-Tambococha-Tiputini) que le Programme venait de conclure avec le Gouvernement équatorien en vue de préserver la diversité biologique, ainsi que les moyens de subsistance, les droits et les cultures des peuples autochtones de la région.

6. L'Administratrice a exprimé sa compassion pour les victimes des catastrophes naturelles récemment survenues dans plusieurs pays. Elle a fait le bilan des activités menées par le Programme au Pakistan, au niveau national et à celui des districts en particulier, avec les autres organismes des Nations Unies ou comme chef de file du module interinstitutions pour le relèvement communautaire. Elle a souligné qu'il importait de passer sans heurt des activités de secours à un relèvement rapide et constaté que bien souvent cette composante de l'action menée par la communauté internationale était insuffisamment financée. Elle a aussi appelé l'attention sur les efforts de relèvement déployés en Haïti et le fait que le Secrétaire général l'avait désignée pour représenter le système des Nations Unies à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Dans ses observations sur la parution le 4 novembre du *Rapport sur le développement humain pour 2010*, elle a exprimé l'espoir que la vingtième édition du Rapport donne lieu à un débat constructif, notamment sur l'utilisation de méthodes novatrices pour mesurer le développement humain.

7. En ce qui concerne le PNUD, l'Administratrice a rendu compte des progrès accomplis dans cinq domaines prioritaires liés au plan d'action de l'institution : a) efforts davantage axés sur les résultats; b) création de réseaux pour le partage des connaissances; c) opérations d'achat et de recrutement plus rapides; d) prise de mesures pour la sélection, le perfectionnement et la fidélisation du personnel et échanges de vues avec les fonctionnaires aux fins de leur notation; et e) conclusion de partenariats stratégiques et contacts accrus avec les principaux pays émergents. L'Administratrice a également évoqué le rôle du Programme dans la gestion du système des coordonnateurs résidents et signalé la publication prochaine de la Synthèse pour 2009 des rapports annuels des coordonnateurs résidents, où étaient présentées les activités menées par les équipes de pays des Nations Unies pour aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement.

8. En tant que Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administratrice a renouvelé l'engagement d'appuyer la réalisation au plan national des objectifs du Millénaire pour le développement et de veiller à la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies grâce à l'harmonisation des pratiques. Elle a mis l'accent sur les efforts de promotion de l'efficacité opérationnelle au niveau des pays, en indiquant que des recommandations, issues de quatre missions conjointes dans des pays de programme, seraient présentées à l'approbation du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau sur la gestion, lors de leur première réunion commune. Au sujet de la création d'ONU-Femmes, elle a réaffirmé que la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme contribuerait à mieux définir l'action des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

9. Au sujet de la situation financière du PNUD, l'Administratrice a rappelé la nécessité urgente de collecter davantage de ressources de base et d'en accroître la prévisibilité, s'agissant en particulier des annonces de contributions pluriannuelles, car les projections pour 2010 laissaient encore prévoir une diminution du financement. Dans son examen du montant total des contributions au PNUD et aux programmes et fonds connexes, elle a souligné que le montant des ressources ordinaires devrait être inférieur d'au moins 30 % à l'objectif fixé pour 2010 dans le plan stratégique. Elle a par ailleurs indiqué que, bien qu'il vise l'excellence dans ses travaux, le PNUD aurait du mal à satisfaire les attentes du Comité d'administration si les ressources de base continuaient de se faire rares.

10. Au sujet de la transparence et de la responsabilité financière, l'Administratrice a annoncé que le PNUD faisait partie du nombre restreint des organismes des Nations Unies pour lesquels le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Elle a par ailleurs souligné que le Programme était responsable de l'administration de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et annoncé le lancement le 2 septembre 2010 du portail Web Gateway, nouvel outil d'information financière en temps réel sur les contributions versées par les donateurs, les montants virés, les dépenses annuelles et autres renseignements.

11. Pour conclure, l'Administratrice a remercié le Conseil d'administration de son soutien. Elle a réaffirmé que le Programme était résolu à améliorer encore sa capacité d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, à travailler avec une grande diversité de partenaires et à assurer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies.

12. L'Administratrice associée a présenté le rapport sur l'examen annuel de la situation financière pour 2009 (DP/2010/35 et Add.1). Elle a réitéré la demande de l'Administratrice concernant la nécessité de disposer de ressources de base suffisantes et prévisibles, sans lesquelles les programmes du PNUD ne pourraient être exécutés. Elle a fait le point de la situation concernant les contributions au titre des ressources de base et des autres ressources versées au PNUD et aux programmes connexes en 2009, en évoquant les tendances des dépenses et l'instabilité des taux de change, ainsi que les mesures prises pour mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) d'ici à 2012.

13. Les délégations ont remercié l'Administratrice de son excellente déclaration et se sont félicitées du rapport financier et de son contenu. Elles ont dans leur grande majorité salué le dynamisme dont l'Administratrice avait fait montre depuis qu'elle avait pris ses fonctions, pour ce qui est en particulier de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et les initiatives du plan d'action de l'institution. Elles ont félicité le PNUD de sa contribution aux préparatifs du Sommet sur les OMD, notamment l'évaluation internationale et le projet visant à accélérer la réalisation des objectifs. Elles ont souhaité que le Sommet soit l'occasion pour les participants de réaffirmer leur volonté politique, de convenir d'un plan de travail axé sur l'action et d'accroître l'aide publique au développement et d'autres contributions. Des délégations ont relevé que le maintien du statu quo dans certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, ne permettrait pas de réaliser les OMD d'ici à 2015. Elles souhaitaient en savoir plus sur le projet visant à accélérer la réalisation des objectifs, certaines d'entre elles mentionnant les résultats encourageants obtenus dans des pays pilotes. Elles ont proposé la réalisation d'une évaluation approfondie des incidences de la crise alimentaire, énergétique et financière sur l'action en faveur du développement.

14. Des délégations ont insisté sur la menace que les changements climatiques faisaient peser sur la sécurité humaine et les écosystèmes. Certaines d'entre elles ont appelé l'attention sur les partenariats novateurs noués par le PNUD pour faire face aux changements climatiques dans leur pays, ainsi qu'au niveau régional, et souhaité que ces initiatives soient reproduites ailleurs. Plusieurs délégations de pays de programme ont félicité le Programme de continuer à s'employer à renforcer les capacités nationales, pour faire face aux changements climatiques notamment, et demandé la réalisation d'activités de suivi et d'évaluation communes pour améliorer

la coordination, mettre en commun les ressources et obtenir plus de résultats. Une délégation a engagé le PNUD à faire connaître son expérience de la prise en compte de l'environnement et à encourager d'autres institutions à faire de même avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

15. La majorité des délégations ont exprimé leur sympathie à l'Afghanistan, à la Chine et au Pakistan, pays touchés par des inondations. Elles ont pris note en s'en félicitant des activités de reconstruction entreprises en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Elles ont insisté pour que le PNUD continue de s'employer à renforcer son action dans les pays touchés par un conflit ou une crise, en coopération avec les gouvernements hôtes et les principaux partenaires comme la Banque mondiale, et de tirer les leçons de l'expérience pour améliorer les interventions. Elles ont également demandé que les efforts soient plus rapidement déployés, mieux coordonnés et plus efficaces. Une délégation a souhaité connaître la suite que le Programme comptait donner aux recommandations issues de l'examen récent du Bureau de la prévention des crises et du relèvement. Une autre délégation a rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue, lors des opérations de secours humanitaires, les besoins à plus long terme des pays sortant d'une crise.

16. Des délégations ont fait part de leur grave préoccupation devant la baisse continue du financement. Elles ont déclaré que l'insuffisance des ressources de base compromettrait le caractère multilatéral et impartial du PNUD, et réduisait les possibilités d'adopter des modes de gestion plus stratégiques et souples. Tout en reconnaissant la part que jouaient des forces extérieures comme la crise économique mondiale dans le déclin des contributions au titre des ressources de base, elles ont engagé le Programme à continuer d'aménager les dépenses en fonction des prévisions de recettes et de rendre compte de l'affectation des montants économisés. Elles ont donné l'exemple des voyages comme domaine dans lequel les dépenses pourraient être réduites, compte tenu en particulier de progrès des communications et de l'impact sur l'environnement. Des délégations ont également demandé que les effets des fluctuations des taux de change soient davantage expliqués dans les futurs rapports, ainsi que les mesures prises pour éviter que les résultats financiers n'en pâtissent. Elles ont en outre rappelé la nécessité d'assurer le financement des programmes prioritaires. Certaines délégations ont demandé que le rapport financier soit présenté en même temps que le rapport annuel pour des raisons de cohérence.

17. Des délégations ont demandé que les États Membres augmentent d'urgence leurs contributions aux ressources de base et souligné que le Programme avait besoin d'engagements pluriannuels pour arriver à s'acquitter de ses obligations. Par ailleurs, des délégations ont rappelé que le Programme devait trouver des moyens plus novateurs de mobiliser d'autres types de ressources, comme les dons en nature. Elles l'ont engagé à continuer de chercher les moyens de mettre à profit les possibilités encore inexploitées des pays à revenu intermédiaire, aux fins du financement et de l'instauration d'un nouveau type de partenariat qui traduise la dynamique unique de ces pays.

18. Des délégations se sont félicitées de l'accent mis par le Programme sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Elles ont réaffirmé qu'il importait d'assurer, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, le financement des activités opérationnelles et de définir ce qui constituait la « masse critique » des ressources de base nécessaires. Elles ont salué par ailleurs l'attention portée à l'exécution du plan d'action du Programme, à la gestion axée sur les résultats, à la

coopération Sud-Sud, au respect du principe d'unité dans l'action et à l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Plusieurs délégations ont demandé encore plus de coordination et de cohérence dans l'assistance fournie au titre des programmes de pays.

19. La création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme a été saluée par les délégations, qui ont rappelé que l'égalité des sexes demeurait une priorité stratégique du PNUD et qu'elle était un élément indispensable de la réalisation de l'objectif du Millénaire numéro 3 (Égalité des sexes et autonomisation de la femme) et intéressait tous les OMD. À cet égard, elles ont prié l'Administratrice, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'aider la nouvelle Entité à définir et faire valoir ses compétences particulières et de veiller à ce qu'elle soit bien financée et dirigée.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs observations, en particulier les délégations des pays de programmes qui avaient mis en avant la valeur ajoutée de la collaboration offerte par le PNUD. Elle a appelé l'attention sur l'un des principaux résultats du récent examen de la fonction prévention des crises et relèvement, à savoir que le personnel du Bureau de Genève se rendrait au siège du Programme à New York aux fins de renforcer les capacités de l'institution et inculquer des savoir faire aux niveaux régional et national. Elle a aussi expliqué les effets des fluctuations des taux de change sur les ressources de base. À ce sujet, elle a souligné que, quand bien même les contributions au titre des autres ressources étaient importantes, c'étaient les ressources de base qui donnaient la latitude tant nécessaire pour exécuter les programmes de façon stratégique et efficace et toucher le plus grand nombre de pays, en particulier ceux qui étaient pauvres sur le plan économique mais stables (et ne pouvaient donc pas bénéficier des mécanismes de financement d'urgence). Elle a évoqué l'examen en cours des dépenses et souligné que le Programme conservait des réserves au niveau minimum prescrit par le Conseil d'administration. Elle a réaffirmé qu'un contrôle rigoureux des dépenses serait maintenu. Elle a également redonné l'assurance que la mission de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme était au cœur des objectifs du Programme et de ses programmes intersectoriels, et souligné que la création d'ONU-Femmes ne dispensait pas les autres organismes des Nations Unies de mener des activités en faveur de l'égalité des sexes. Pour terminer, elle a indiqué que, pour la première fois dans son histoire, le PNUD avait noué un partenariat officiel avec un pays émergent, et qu'il s'employait à élargir et approfondir ses partenariats stratégiques.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/29 sur l'examen annuel de la situation financière (2009).

### **III. Programmes de pays et questions connexes**

22. L'Administratrice associée a invité les délégations à présenter leurs observations sur huit projets de descriptif de programme, concernant les pays suivants : Burkina Faso, Chili, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives, Somalie, Uruguay et Zambie. Elle a indiqué que le nouveau programme de pays pour le Pakistan, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, avait été conçu pour assurer une transition sans heurt des secours

humanitaires aux efforts de relèvement rapide. Les directeurs des bureaux régionaux ont présenté les projets de programme de pays les concernant.

23. Les délégations de pays visés par un nouveau programme ont fait part de leur satisfaction, en soulignant la façon dont ces programmes contribueraient à la réalisation des priorités de développement nationales et à celle des OMD. La majorité des délégations qui se sont exprimées ont confirmé avoir travaillé en étroite coordination avec le PNUD à l'établissement des programmes.

24. Les délégations se sont félicitées de la concertation ayant présidé à l'élaboration des projets de descriptif de programme, qui tenaient compte des priorités nationales et du principe de prise en main par les pays. Certaines ont rappelé que les pays devaient disposer des compétences techniques dont ils avaient effectivement besoin, et que les activités concernant l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation devaient s'inscrire dans un processus rigoureux axé sur l'obtention de résultats. Elles ont aussi souligné la nécessité de regrouper autant que possible les ressources et de limiter l'envergure des activités menées pour en préserver l'orientation stratégique et en accroître l'impact. Une délégation a souhaité recevoir une analyse détaillée des questions liées à l'établissement de programmes pour les pays à revenu moyen et demandé que l'on envisage un nouveau type de cadre de coopération tenant compte des particularités de ces pays.

25. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté dans le détail le projet de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, en indiquant que toutes les activités de programme envisagées contribueraient à la réalisation des objectifs de développement humain durable, que tous les projets devraient être approuvés par le siège du PNUD et que celui-ci était ouvert à toutes consultations avec les membres intéressés du Conseil d'administration sur les programmes, qui en étaient au stade de l'élaboration. Comme il le faisait pour l'ensemble de ses programmes, le PNUD fournirait des renseignements concernant tous les projets sur le site Web des bureaux de pays concernés.

26. Des délégations ont exprimé leur soutien au projet de programme destiné à la République populaire démocratique de Corée et aux activités du PNUD dans ce pays. Des délégations se sont félicitées de ce que le programme de pays contribuerait à la réalisation des OMD et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Certaines ont souligné la nécessité d'appuyer la réalisation des objectifs de développement humain durable et de privilégier les populations vulnérables, et ont demandé une évaluation et un suivi rigoureux de l'exécution du programme. Il a été confirmé que ces observations seraient pleinement prises en considération.

27. Plusieurs délégations ont noté qu'il était très peu question de partenariats dans le projet de descriptif de programme pour la Zambie, alors qu'une évaluation récente avait confirmé le caractère limité de la collaboration avec d'autres institutions. Elles ont appelé à une plus grande coordination et à une programmation commune interinstitutions et à la mobilisation de capacités et ressources suffisantes pour garantir la qualité des interventions. Deux délégations ont recommandé d'ajouter au descriptif de programme une section consacrée au contrôle des risques, ainsi qu'une analyse du paysage institutionnel dans lequel le PNUD évoluait. Une autre délégation a déclaré que les objectifs concernant le VIH semblaient restreints et demandé que des indicateurs ventilés par sexe soient établis pour les activités de suivi et d'évaluation concernant le VIH/sida, les petits exploitants agricoles,

l'égalité des sexes et la gouvernance. Une délégation a relevé l'absence de résultats escomptés dans le programme concernant les médias et la société civile, en se demandant par ailleurs si ce programme avait été conçu en coordination avec des efforts existants analogues en Zambie.

28. Pour d'autres délégations, il fallait davantage insister sur l'application du principe de responsabilité et la gestion des risques dans le projet de descriptif de programme pour la Somalie, où les conditions de sécurité limitaient les possibilités d'opérer à l'intérieur du pays. Elles ont également demandé que le projet de descriptif de programme renferme plus de renseignements sur l'impact, les résultats et la transparence et sur les difficultés d'application. Des délégations ont estimé qu'un lien devait être établi entre le programme et les activités de consolidation de la paix dans le pays, et expliquer l'incidence du cadre stratégique intégré des Nations Unies sur les travaux du PNUD dans le pays. Elles ont également demandé une évaluation des problèmes et possibilités de développement en Somalie, et dans l'ensemble de la région.

29. Les délégations ont exprimé leur sympathie au Pakistan après les récentes inondations dont ce pays avait été victime et appuyé l'intégration de mesures de relèvement rapide dans le nouveau programme de pays. Au sujet du projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso, deux délégations ont noté que peu de partenariats étaient prévus. Elles ont engagé le PNUD à mieux faire valoir ses avantages spécifiques dans le pays compte tenu de l'ampleur des activités proposées. Une délégation a noté la nécessité d'en faire autant dans le projet de descriptif de programme pour l'Indonésie, étant donné en particulier que le Gouvernement indonésien avait annoncé qu'à compter de 2011 ou 2012 il prendrait davantage en charge l'administration et la gestion des fonds versés par les donateurs et la supervision des autres groupes internationaux de développement présents dans le pays.

#### *Assistance au Myanmar*

30. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique et le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD ont présenté la note sur l'assistance au Myanmar (DP/2010/36).

31. Les six délégations ayant pris la parole ont exprimé leur accord avec les constatations de la mission d'évaluation indépendantes. Une délégation a insisté pour que le Programme envisage de concentrer les ressources dans un nombre moindre de programmes et de régions géographiques afin d'optimiser les résultats. La même délégation a demandé que l'on améliore les systèmes de communication et de gestion de l'information et renforce les compétences techniques du personnel travaillant au niveau des districts.

32. Le Représentant résident a réaffirmé que le PNUD était déterminé à répondre aux besoins de la population du Myanmar. Il a indiqué que le Programme mettrait au point une stratégie pour réduire son champ d'action géographique et établirait un nouveau programme d'activités pour la période 2012-2015, qu'il présenterait au Conseil d'administration en 2011.

33. Le Conseil d'administration a pris note des huit projets de descriptif de programme de pays présentés. Conformément à la décision 2006/36, les descriptifs révisés seraient affichés sur le site Web dans les six semaines qui en suivraient l'examen à la deuxième session ordinaire et approuvés à la première session

ordinaire de 2011, selon la procédure d'approbation tacite, sans être examinés ou faire l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins souhaiteraient qu'il en soit autrement et en informeraient par écrit le secrétariat.

34. Le Conseil d'administration a entériné 11 programmes de pays et un programme régional selon la procédure d'approbation tacite, conformément à sa décision 2001/11. Ces programmes concernaient l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, la Géorgie, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, le Pakistan, la Serbie, le Swaziland et la Turquie. Il a également approuvé la deuxième reconduction pour une durée d'un an du programme de pays pour la République islamique d'Iran. Il a adopté en outre la décision 2010/30 sur l'assistance au Myanmar.

## **Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

### **IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

35. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté dans les grandes lignes les activités d'achat des organismes des Nations Unies pour 2009 (DP/2010/38 et Corr.1).

36. Deux délégations ont pris la parole. Elles ont remercié le Bureau de son rapport et félicité des progrès réalisés en matière d'efficacité. Une délégation a suggéré que le rapport pour l'année suivante comprenne une analyse des ressources humaines et de la capacité technologique disponibles pour la passation de marchés dans les pays en développement. Les délégations ont demandé que des recommandations soient formulées en vue de créer les conditions voulues pour que les organismes des Nations Unies augmentent le volume de leurs achats dans les pays en transition et en développement. Une autre délégation a indiqué qu'il fallait privilégier la notion de rapidité pour assurer le succès des opérations d'achat, tout en notant que cette question n'était pas traitée dans le rapport. Les délégations ont demandé des renseignements sur les outils utilisés pour assurer un retour d'information, comme les sondages effectués auprès des clients.

37. Le Directeur exécutif s'est félicité de ces observations et a réitéré l'engagement du Bureau de renforcer la capacité des pays en développement de constituer des sources d'approvisionnement pour les organismes des Nations Unies. Il a réaffirmé que la rapidité et le respect des délais étaient deux éléments cruciaux de la passation des marchés, qui devraient faire l'objet d'une étude dans le rapport pour l'année suivante. À ce sujet, il a confirmé que le Bureau s'employait à garantir des délais d'approvisionnement aussi courts que possible, en indiquant que des pratiques optimales étaient en place pour les grandes situations de crise, comme en Haïti et au Pakistan. Pour terminer, il a décrit l'utilisation que faisait le Bureau des enquêtes, immédiates et annuelles, sur l'opinion des clients concernant la qualité et la quantité des services, en vue de définir les possibilités d'amélioration.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/31 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour 2009.

## Débat consacré aux questions communes

### V. Questions financières, budgétaires et administratives

39. Au nom des organisations, le Chef de la Section du budget du FNUAP a présenté le rapport commun du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé « Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats » (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10).

40. Les délégations se sont félicitées de la poursuite de la collaboration entre les organisations et des efforts déployés pour établir un budget intégré à compter de 2014. Elles ont insisté pour que ce budget porte sur toutes les sources de financement et prévoit des mesures pour évaluer l'efficacité et la comparabilité des opérations. Elles ont demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles, dans l'annexe au rapport, les organisations devaient classer des fonctions analogues dans des catégories de coût différentes et sur quels critères ces différences étaient établies. Elles ont déclaré que les dépenses découlant des activités prescrites par l'Assemblée générale (touchant la sécurité, les normes IPSAS, l'administration de la justice et la réforme des engagements) devaient être considérées comme des dépenses de gestion. Elles ont proposé à cet égard l'adoption de deux sous-rubriques dans la catégorie des coûts de gestion – dépenses renouvelables et dépenses ponctuelles (non renouvelables) – et suggéré d'indiquer simplement les coûts qui ne relevaient pas du contrôle.

41. Des délégations ont demandé qu'une plus grande attention soit portée aux résultats. Elles ont constaté avec préoccupation qu'une méthode trop sélective de budgétisation axée sur les résultats avait été retenue pour établir les prévisions préliminaires pour 2012-2013. Elles ont proposé de mettre à l'examen plusieurs questions : présentation du budget permettant une comparaison avec les budgets précédents, modification des états financiers pour tenir compte de la nouvelle classification des coûts, rôle de la gestion des résultats dans le budget intégré, et établissement pour 2014 d'un budget intégré liés aux résultats attendus en matière de développement de l'exécution des prochains plans stratégiques de chaque organisation. Des délégations ont demandé à recevoir dans les semaines suivantes un modèle de budget, pour étayer leurs débats. Deux délégations ont demandé qu'une distinction soit établie entre les dépenses d'investissement et les dépenses permanentes dans le modèle de budget.

42. Quelques délégations ont considéré qu'une représentation graphique globale de la nouvelle classification des coûts serait utile pour le budget de 2010-2013. Elles ont considéré que la façon dont les organisations comptaient appliquer la méthode de budgétisation axée sur les résultats n'était pas claire et proposé de définir des orientations précises, qui portent notamment sur les défis à relever et les restrictions applicables.

43. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau de la gestion du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui à la mise au point d'un budget harmonisé. Il a souligné que les trois organisations avaient des modèles de fonctionnement différents, y compris en ce qui concerne les attributions de leurs fonctionnaires, l'imputation des coûts et les arrangements conclus avec les

partenaires d'exécution. Il a confirmé la nécessité de séparer les dépenses renouvelables et les dépenses ponctuelles, et la volonté du PNUD d'indiquer clairement les liens entre le budget et les résultats. Il a évoqué les travaux du PNUD concernant la présentation des états financiers ainsi que le processus de budgétisation axée sur les résultats et la classification des coûts. Pour terminer, il a donné l'assurance que les chiffres des précédents budgets du PNUD seraient utilisés pour établir le modèle de budget harmonisé.

44. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations de leur soutien et de leurs avis et indiqué que les trois organisations étaient bien avancées sur la voie de l'établissement d'un budget intégré. Pour ce qui est du FNUAP, il a réaffirmé que la passation des marchés était liée au programme et tenait compte des résultats attendus, raison pour laquelle le Fonds classait les achats dans la rubrique « efficacité du développement ». Il a assuré le Conseil d'administration que le Fonds établirait les liens voulus entre toutes les catégories de ressources prévues dans le plan stratégique et les résultats attendus. Répondant à une demande, il a indiqué qu'il n'y aurait pas d'incidence sur le recouvrement des coûts et que le Fonds réexaminerait cette question avec le Conseil à un stade ultérieur. S'agissant du budget, il a indiqué que le modèle ferait apparaître séparément les dépenses ponctuelles (non renouvelables) et les dépenses renouvelables pour permettre une comparaison utile et transparente. Il a déclaré que les états financiers seraient présentés conformément aux normes IPSAS, qui prévoyaient de comparer les dépenses prévues au budget et les dépenses effectivement engagées.

45. Le Conseil d'administration a adopté le projet de décision 2010/32 intitulé « Rapport commun PNUD/FNUAP/UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats ».

## **VI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

46. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont présenté conjointement le rapport sur l'application des recommandations et des décisions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

47. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP de la suite qu'ils ont donnée à la deuxième évaluation d'ONUSIDA. Elles ont demandé qu'à l'avenir, les rapports soient axés davantage sur les résultats de la participation du PNUD et du FNUAP à la lutte contre le VIH et le sida. Elles ont recommandé qu'une annexe de format standard soit jointe au rapport que le Comité de coordination présente au Conseil de coordination du Programme pour les divers partenaires, afin de faire ressortir la contribution apportée par chacun d'eux. Les délégations ont également demandé que les indicateurs soient mieux alignés entre ONUSIDA et les organismes coparrainants et insisté sur l'importance de la cohérence entre les cadres de résultats d'ONUSIDA au niveau mondial et les plans stratégiques et cadres de résultats du PNUD et du

FNUAP. Un certain nombre de délégations ont souligné que pour améliorer la transparence et la responsabilité financière, il était indispensable d'accroître les consultations avec les donateurs et les organisations participantes dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique d'ONUSIDA.

48. Les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de définir plus clairement la répartition des tâches dans les nouvelles directives d'ONUSIDA, en indiquant notamment quel était l'organisme chef de file pour les opérations, et leur ont recommandé de veiller à ce que les directives et l'objectif stratégique et les cadres de résultats des organisations soient cohérents. Elles ont par ailleurs demandé des informations sur la suite donnée à la lettre conjointe adressée par le Directeur exécutif d'ONUSIDA et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement aux coordonnateurs résidents, au sujet de la mise en œuvre du cadre de résultats d'ONUSIDA pour 2011. Les délégations ont noté avec satisfaction les efforts déployés pour renouveler les partenariats avec le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Initiative sur la santé mondiale lancée par les États-Unis, qui doivent permettre d'obtenir rapidement des résultats efficaces. En ce qui concerne la prévention de la transmission mère-enfant, plusieurs délégations ont posé des questions au sujet de la collaboration du FNUAP avec l'OMS et l'UNICEF au niveau des pays. Elles se sont félicitées de l'extension du programme d'accès aux préservatifs masculins et féminins à 71 pays, ont demandé que des objectifs plus ambitieux soient fixés pour 2011 et ont recommandé l'adaptation des programmes de prévention du VIH aux conditions locales.

49. Des délégations ont demandé que les coparrainants s'engagent sans réserve à mettre en œuvre les décisions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA et ont noté que le nouveau budget unifié et cadre de responsabilisation devrait mesurer les résultats de l'ensemble du budget, et que les allocations de base au titre du programme conjoint devraient être effectuées en fonction des priorités en ce qui concerne les épidémies, de la performance des coparrainants, et des fonds que chaque coparrainant mobilise à l'échelle mondiale et régionale. Plusieurs délégations ont recommandé que les efforts visant à réduire l'inégalité entre les sexes et à lutter contre la violence à l'égard des femmes soient renforcés, car ces deux problèmes sont les principaux facteurs à l'origine de l'épidémie de VIH. Elles ont fait l'éloge du travail accompli par le FNUAP pour intégrer la lutte contre le VIH aux services de santé sexuelle et procréative pour obtenir une meilleure couverture et avoir un impact plus large, et apprécié les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour améliorer la fourniture de ces services par les gouvernements. Des délégations ont demandé au FNUAP et au PNUD à œuvrer en collaboration avec l'UNICEF à la réalisation de la nouvelle vision d'ONUSIDA : Zéro discrimination. Zéro nouvelles infections au VIH. Zéro décès liés au sida.

50. L'Administrateur assistant et Directeur des politiques de développement du PNUD a remercié les délégations de leurs observations. Il a réaffirmé l'importance de la cohérence entre les cadres de résultats et mis l'accent sur les mesures prises pour aligner et clarifier le rôle de chaque organisme. Il a confirmé que le PNUD continuait à se fonder sur les leçons tirées de l'évaluation, tant pour améliorer l'alignement des activités que pour établir ses futurs rapports.

51. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leurs observations constructives et des conseils qu'elles avaient offerts. Elle a reconnu l'importance de la cohérence entre les plans stratégiques du

FNUAP, du PNUD et d'ONUSIDA pour assurer une réponse conjointe et intégrée dans la lutte contre le VIH. Elle a déclaré que le prochain examen à moyen terme des plans stratégiques et l'élaboration du plan stratégique d'ONUSIDA pour la période 2011-2015 offrirait l'occasion d'élaborer des plans permettant de renforcer la lutte contre le VIH et d'accélérer l'accès universel. En ce qui concerne la prévention de la transmission mère-enfant, la Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP ne travaillait pas isolément mais en partenariat étroit avec l'OMS et l'UNICEF, en tenant compte de son avantage relatif, en mettant l'accent en particulier sur la prévention primaire et en veillant à ce que les femmes séropositives aient accès à des moyens contraceptifs pour éviter une grossesse lorsqu'elles le souhaitaient et aux services de santé procréative nécessaires. Elle a donné aux délégations l'assurance que le FNUAP encourageait l'adoption d'une approche globale de la prévention du VIH, prévoyant notamment une éducation sexuelle adaptée à l'âge et la disponibilité de contraceptifs, notamment de préservatifs masculins et féminins, des tests et des conseils. En ce qui concerne la répartition des tâches, elle a reconnu qu'elle devait être plus claire et a déclaré qu'elle serait fondée sur les recommandations du Comité d'organisations coparrainantes, compte tenu de l'avantage relatif de chacune d'elles. Enfin, elle a présenté au Conseil d'administration le nouveau Chef du service VIH/sida du FNUAP, qui avait récemment pris ses fonctions au Fonds après avoir travaillé à ONUSIDA.

52. Le Chef du service VIH/sida du PNUD a donné un aperçu des mesures prises pour donner suite à la lettre adressée par l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif d'ONUSIDA aux coordonnateurs résidents au sujet du cadre de résultats d'ONUSIDA. Il a réaffirmé que la coordination des activités de lutte contre le VIH était en cours et faisait l'objet d'un examen dans le cadre d'instruments de planification tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a souligné par ailleurs qu'il fallait faire attention à ce que la répartition des tâches entre les organisations n'aille pas à l'encontre du principe d'unité d'action au niveau des pays.

53. Le Directeur de la Division technique du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations concernant le programme global visant à favoriser l'utilisation de préservatifs et noté qu'il était important d'axer les efforts sur les pays prioritaires afin d'avoir un impact plus élevé. Il a mis l'accent sur les efforts conjoints déployés pour faire face à la transmission mère-enfant. Enfin, en ce qui concerne la répartition des tâches, il a souligné qu'il fallait clarifier les rôles de chaque partenaire et organisme chef de file, notant que la mission des organismes partenaires était d'agir et celle des organismes chefs de file de coordonner.

54. Le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Chef du service VIH/sida du FNUAP. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

## **Segment consacré au FNUAP**

### **VII. Déclaration de la Directrice exécutive**

55. Dans son important discours final au Conseil d'administration (disponible à l'adresse <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/6783>), la Directrice

exécutive du FNUAP a parlé franchement des succès et des lacunes du FNUAP ainsi que des défis qu'il lui restait à relever pour garantir la transparence et promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a rappelé les trois défis sur lesquels elle avait mis l'accent en février 2001, quand elle s'était adressée pour la première fois au Conseil d'administration après avoir pris ses fonctions de Directrice exécutive du Fonds, à savoir : assurer la stabilité financière du Fonds; renforcer ses capacités institutionnelles; et tenir compte du contexte socioculturel dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Elle a décrit la façon dont au cours des 10 dernières années, avec ses collègues du FNUAP, elle avait œuvré à la réalisation de ces trois priorités et répondu aux nouvelles demandes associées à la réforme de l'ONU, à l'efficacité de l'aide et à la transparence financière, et accompli des progrès notables. Enfin, elle a appelé l'attention sur les principales difficultés auxquelles le FNUAP et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement sont encore en butte et les possibilités qui s'offrent pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon de 2015 et au-delà.

56. Notant que le montant total des ressources mises à la disposition du FNUAP avait augmenté de 75 % en dollars constants depuis qu'elle avait pris ses fonctions en 2001, la Directrice exécutive a remercié tous les États Membres de leurs contributions et appelé l'attention sur le problème continu de la mobilisation des fonds et la baisse des ressources disponibles pour la planification familiale. Elle a présenté ses vues sur l'obtention de résultats et le renforcement des capacités institutionnelles du Fonds et de ses activités sur le terrain. Elle a noté que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le FNUAP était reconnu comme un organisme phare et que la réorganisation du Fonds poursuivait son cours. Elle a annoncé que les accords relatifs au pays hôte avaient été signés avec l'Égypte et la Turquie, pour les bureaux régionaux du FNUAP au Caire et à Istanbul, respectivement. Elle a souligné que la transparence financière était la priorité absolue et décrit les mesures prises pour s'assurer que les fonds confiés au FNUAP étaient utilisés judicieusement. Enfin, elle a souligné que le FNUAP appliquait une politique de tolérance zéro en matière de fraude et s'employait activement à donner suite aux recommandations d'audit.

57. La Directrice exécutive a souligné que le rapprochement des principes universels et des valeurs culturelles était une question de conviction personnelle et une priorité de l'organisation. Le changement durable ne pouvait jamais venir de l'extérieur mais devait venir de l'intérieur : le FNUAP avait joué un rôle critique en mettant l'accent sur le pouvoir de la culture, s'agissant de changer les normes sociales et le rôle des stéréotypes fondés sur le sexe pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en faisant appel à la participation des communautés et des dirigeants locaux. Elle a décrit les progrès concrets accomplis par le FNUAP dans la promotion du programme d'action de la Conférence mondiale sur la population et le développement au cours des 10 dernières années, notamment sa contribution à l'augmentation du nombre d'accouchements médicalisés et du taux d'utilisation de la contraception; les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès universel à la santé en matière de procréation, la prévention du VIH, l'amélioration de la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, la collecte et l'analyse de données, et pour ce qui est de répondre aux besoins des jeunes et de mettre l'accent sur le rôle fondamental qu'ils jouent dans la réalisation des objectifs

de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a appelé l'attention sur le travail accompli par le FNUAP dans les situations de crise humanitaire, notamment l'appui qu'il a fourni au Pakistan à la suite des inondations sans précédent qui ont récemment dévasté le pays.

58. Se référant aux directives fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, elle a souligné que la maîtrise et la direction des programmes par les autorités nationales étaient des éléments fondamentaux de l'approche du FNUAP. Elle a déclaré que le Fonds était attaché au principe de l'exécution nationale et a aussi mis l'accent sur les problèmes qui se posaient en ce qui concerne les capacités des partenaires du Fonds et l'impact sur la transparence financière. Elle a regretté que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ait émis des réserves au sujet des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale dans l'état financier biennal du FNUAP pour 2008-2009. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur la question des attributions et contributions qui était au cœur de la poursuite de tout dialogue sur la transparence financière, en particulier dans la mesure où elle était liée à celle de la maîtrise des programmes par les pays. Les États Membres devaient apporter sans tarder une attention étroite à cette question nouvelle. Prenant note des demandes croissantes auxquelles le personnel devait faire face, elle a exprimé l'espoir qu'à partir de l'année prochaine, le Conseil d'administration exigerait que toute décision adoptée soit assortie d'un accord explicite du Conseil concernant ses incidences financières et la fourniture des ressources nécessaires pour les couvrir.

59. La Directrice exécutive s'est référée à l'examen prochain à moyen terme du plan stratégique du FNUAP et aux possibilités de simplifier, d'harmoniser et d'obtenir de meilleurs résultats. Elle a parlé longuement de l'appui sans réserve que le FNUAP avait apporté au principe de l'unité d'action. Elle s'est félicitée de la création d'une nouvelle entité chargée des questions relatives aux femmes, ONU-Femmes, qui représente la voix de toutes les femmes, et a fait part de son intention de travailler en étroite collaboration avec elle pour promouvoir les objectifs communs de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. En conclusion, elle a mis l'accent sur les partenariats importants que le FNUAP avait forgés, élargis et approfondis. Elle a déclaré que le FNUAP n'aurait pas pu accomplir ce qu'il avait accompli aux cours des 10 dernières années sans l'appui du Conseil d'administration et de son vaste cercle d'amis et de partisans. Elle a remercié le Conseil d'administration, d'autres partenaires en matière de développement, les organismes apparentés et l'ensemble du personnel du FNUAP, en notant qu'être à la tête du FNUAP avait été pour elle une expérience inoubliable. Elle a souligné qu'il fallait des champions pour promouvoir la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints que si une attention plus grande était prêtée aux questions de population. Elle a encouragé les États Membres à faire passer ce message au Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. De nombreuses délégations ont fait l'éloge des progrès considérables accomplis par le FNUAP sous la direction de la Directrice exécutive dans les domaines critiques de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont félicité la Directrice exécutive de l'efficacité avec laquelle elle avait guidé l'activité du FNUAP au cours des 10 dernières années et lui ont exprimé leur appréciation et leur gratitude pour son dévouement et sa fidélité à la cause du Fonds.

Une délégation a noté que son mandat avait été caractérisé par sa modestie et son professionnalisme, et que l'appui massif exprimé par les délégations montrait clairement que les États Membres étaient absolument satisfaits de la façon dont elle l'avait exécuté. Cette délégation a ajouté que l'accent que la Directrice exécutive avait mis sur la culture et les principes et valeurs universels reconnus par toutes les cultures et religions avait été la clef de ses réalisations exceptionnelles.

61. Exprimant ses remerciements les plus chaleureux à la Directrice exécutive, une délégation a déclaré qu'elle avait été un partenaire solide et fiable dans l'organisation de la quatrième Conférence internationale de Tokyo pour le développement en Afrique et au Sommet du Groupe des Huit (G-8) au Japon en 2008. Une autre délégation a fait l'éloge de la contribution extraordinaire que la Directrice exécutive avait apportée au programme concernant la santé procréative et la santé maternelle et déclaré que grâce à elle, le FNUAP se trouvait dans une bonne position financière et occupait une place importante dans le système multilatéral.

62. Des délégations ont noté qu'il était urgent d'agir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ont encouragé le FNUAP à jouer le rôle qui lui revenait dans la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants qui serait lancée lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement le 22 septembre 2010. Elles ont fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le FNUAP dans le cadre de son programme mondial pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, en particulier son appui aux méthodes adoptées par les pays pour accroître la disponibilité de contraceptifs et d'autres produits essentiels. Des délégations se sont félicitées de la création récente de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes, et ont noté que le FNUAP devrait continuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et collaborer avec la nouvelle entité. Tout en reconnaissant le rôle important que le FNUAP jouait dans le domaine des soins de santé maternelle et de santé de la procréation dans les situations d'urgence, une délégation a encouragé le FNUAP à continuer à mener ses activités dans les limites des priorités des groupes sectoriels et à se concentrer sur son mandat fondamental au lieu de chercher à devenir un important acteur humanitaire. Une autre délégation a fermement appuyé les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer l'accès à la santé procréative dans les situations de crise.

63. Une délégation a souligné l'importance du renforcement des activités d'audit et de la présentation en temps voulu d'évaluations et de rapports d'audit sur l'exécution nationale. Elle a souligné l'importance du renforcement des contrôles financiers internes, notant qu'il était essentiel que les donateurs aient la conviction que les ressources étaient utilisées judicieusement. Cette délégation a engagé d'autres membres du Conseil d'administration à accroître les ressources destinées à la formation du personnel et à l'amélioration des techniques visant à prévenir la fraude.

64. Des délégations ont mis l'accent sur les liens qui existent entre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, et reconnu que ces derniers ne pourraient être atteints que si l'attention voulue était accordée à la dynamique démographique et à la santé procréative. Il a été rendu hommage au Fonds pour son attachement à la lutte contre le VIH/sida et sa volonté à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification de la famille, ses activités visant à promouvoir la

coopération Sud-Sud et le renforcement de la collecte et de l'analyse des données. Les représentants de l'OMS et les partenaires du Fonds en matière de population et de développement ont remercié la Directrice exécutive des liens étroits de partenariat et de coopération qu'elle avait instaurés avec leurs organisations respectives.

65. De nombreuses délégations ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais pour les souffrances et les pertes indicibles causées par les inondations qui avaient dévasté le pays. Plusieurs délégations ont mentionné l'appui qu'elles fournissaient au Pakistan et se sont félicitées des mesures prises par le FNUAP pour améliorer la santé, en particulier la santé maternelle et infantile, dans les régions dévastées du pays. La délégation pakistanaise a exprimé sa gratitude à la communauté internationale et aux organisations internationales pour l'appui qu'elles avaient apporté à son pays à la suite de ces inondations sans précédent. Elle a noté que dans l'histoire récente, nul n'avait eu à faire face à une catastrophe de pareille ampleur et gravité. Elle comptait sur l'appui continu de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies à la fois pour les efforts immédiats de secours et de relèvement et pour la phase de reconstruction à long terme. La délégation pakistanaise a déclaré que son pays appréciait les liens de partenariat qui existaient depuis longtemps entre le Pakistan et le FNUAP de même que l'appui que le Fonds lui avait apporté, et a fait l'éloge de la sagacité dont la Directrice exécutive avait fait preuve à la tête du FNUAP.

66. La Directrice exécutive a exprimé ses profonds remerciements aux membres du Conseil d'administration pour leurs paroles élogieuses et l'hommage qu'ils lui avaient rendu pour la façon dont elle avait assuré la direction du Fonds. Elle a souligné que le FNUAP était doté d'un personnel d'une qualité exceptionnelle dont le dévouement et le travail acharné avaient joué un rôle fondamental dans les succès enregistrés par le FNUAP au cours de son mandat. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs avis éclairés et de l'appui qu'ils lui avait apportés à elle personnellement et au Fonds. Elle a réitéré le ferme attachement du Fonds au principe d'une gestion efficace et efficiente et donné au Conseil d'administration l'assurance que le FNUAP continuerait à être une organisation sur laquelle on peut compter. Elle a également confirmé que le FNUAP dépensait judicieusement les fonds mis à sa disposition et s'attachait à utiliser ses ressources de façon optimale. Elle a souligné l'importance du rôle joué par le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Sommet du G-8 s'agissant de promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle avait apprécié l'occasion que le FNUAP avait eue de collaborer avec le Sommet du G-8 et a remercié la France en particulier à cet égard.

67. La Directrice exécutive a réaffirmé que le FNUAP collaborerait avec ONU-Femmes et souligné que telle avait été son intention dès la création de cette nouvelle entité. Elle a noté que la répartition des tâches serait examinée dès que l'entité serait en place. En ce qui concerne la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants, elle a souligné que le FNUAP avait collaboré à son élaboration. Elle a évoqué l'action menée dans le cadre de l'initiative Health Four (H4) Plus et l'attention accordée aux questions liées à la mortalité maternelle et à la santé procréative dans les 26 pays les plus fortement touchés. Se référant à l'action humanitaire du Fonds, elle a déclaré que le FNUAP était particulièrement vigilant en ce qui concerne ses priorités, compte tenu en particulier de ses ressources limitées. Elle a dit combien elle appréciait la présence de l'OMS et a noté que cette

organisation était le point de référence technique du Fonds qui attachait une grande valeur à son partenariat avec elle. Elle a conclu en remerciant toutes les délégations de leur appui.

## VIII. Évaluation

68. La Chef du Service d'intervention humanitaire a présenté la réponse du Fonds aux conclusions de l'évaluation thématique de l'intervention humanitaire du Fonds. Une courte vidéo intitulée *FNUAP, Haïti août 2010* a été projetée avant son exposé.

69. Des délégations ont souligné que l'accès à des services et des produits de santé de la procréation était critique en cas de conflits et de catastrophes naturelles et noté que trop souvent, la santé sexuelle et procréative était ignorée dans ces situations. Il a été déclaré que les efforts déployés par le FNUAP pour promouvoir la santé des femmes et des enfants étaient un aspect essentiel des interventions humanitaires multilatérales. Un certain nombre de délégations ont noté que le FNUAP avait considérablement accru sa visibilité et son influence dans le domaine humanitaire depuis 2006 et était également devenu un membre actif et respecté du Comité permanent interorganisations à l'ordre du jour duquel il avait réussi à mettre les questions de l'égalité des sexes et de la santé et des droits en matière de procréation. Les délégations ont déclaré que le FNUAP avait une rôle unique à jouer en veillant à ce que les femmes aient accès à des services de base en matière de santé de la procréation dans les situations d'urgence, ainsi que dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle et sexiste et de la fourniture d'un appui aux victimes de cette violence. Le FNUAP a été félicité de ses efforts visant à élaborer des outils de formation en vue de la mise en œuvre de l'Ensemble minimal de services initiaux pour réduire la mortalité et la morbidité liées à la santé procréative et à mettre au point avec ses partenaires en 2009 la « Trousse de santé sexuelle et procréative destinée aux adolescents vivant dans des situations de crise humanitaire » et le manuel opérationnel correspondant.

70. Les délégations ont appuyé la recommandation du rapport d'évaluation tendant à ce que le FNUAP consolide et rationalise ses activités d'aide humanitaire et ont souligné l'importance de l'élaboration d'un cadre de résultats en matière d'assistance humanitaire assorti d'objectifs et d'indicateurs clairement définis. L'accent a été mis sur l'importance du contrôle de la qualité, du suivi et de l'évaluation, qui sont des éléments cruciaux pour accroître l'efficacité. Les délégations se sont félicitées de la suggestion concernant la mise au point d'un plan d'évaluation de l'action humanitaire et des outils de contrôle nécessaires. Certaines délégations ont souligné qu'il était indispensable que l'administration présente ses réponses en temps utile et ont également demandé qu'un rapport soit établi chaque année sur les progrès de la stratégie du Fonds en matière d'aide humanitaire. Quelques délégations ont demandé comment le Conseil d'administration serait associé à l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intervention humanitaire. Une délégation a souligné qu'il faudrait non seulement intégrer l'action humanitaire aux activités du FNUAP mais également intégrer davantage les questions relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation aux activités d'autres organismes humanitaires des Nations Unies et aux mécanismes nationaux de coordination, dans le cadre de l'approche sectorielle.

71. Plusieurs délégations ont déclaré que le FNUAP devrait jouer un rôle d'appui et de coordination dans les groupes sectoriels au lieu de mettre en place une capacité majeure d'intervention en cas d'urgence sur le terrain. Elles ont exprimé l'espoir que le problème des bureaux de pays qui ne recevaient pas l'appui qu'ils comptaient des bureaux régionaux et du siège était temporaire et serait réglé par la régionalisation du Fonds. Elles ont fait observer que le rapport d'évaluation n'était pas concluant en ce qui concerne la question de l'intégration de l'intervention humanitaire aux activités de développement et qu'il n'était pas toujours possible de faire une distinction claire entre développement et activités humanitaires.

72. L'accent a été mis sur la nécessité pour le FNUAP de développer les capacités et les compétences de son personnel afin d'être à même de bien exécuter son mandat dans tous les contextes. Notant que d'après l'évaluation, les ressources en personnel sur le terrain étaient inadéquates, en particulier aux niveaux supérieurs, une délégation a demandé au FNUAP de renforcer la formation du personnel et suggéré que des fonctionnaires plus anciens et expérimentés soient déployés sur le terrain en nombre suffisant.

73. Quelques délégations ont noté que la volonté manifestée au niveau mondial de prévenir la violence sexiste n'avait pas été suivie par des actions humanitaires efficaces au niveau des pays et ont demandé des informations au sujet de la République démocratique du Congo. Elles ont également demandé des informations supplémentaires sur la collaboration du FNUAP avec des partenaires non gouvernementaux dans le domaine de l'intervention humanitaire. Une délégation a demandé comment les tâches seraient réparties une fois que la nouvelle entité ONU-Femmes serait mise en place pour appeler une attention accrue sur les besoins des femmes en matière de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence.

74. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié le Conseil d'administration de l'intérêt qu'il portait à la question de l'intervention humanitaire. Elle a précisé que la réponse de l'administration à l'évaluation avait été affichée sur le plan interne sur l'intranet du Fonds en mars 2010 et que le FNUAP veillerait à afficher régulièrement des informations sur son site Web extérieur. En ce qui concerne la question de la capacité du FNUAP à agir en cas d'urgence humanitaire, elle a souligné que le Fonds axait ses activités sur les domaines dans lesquels il disposait d'un avantage relatif du fait de son mandat et qu'il ne cherchait pas à aller au-delà de ses moyens. Elle a noté que les observations des membres du Conseil d'administration à cet égard seraient utiles. En ce qui concerne la question du niveau du personnel du FNUAP sur le terrain, elle a fait observer qu'au niveau des pays, la classe des postes approuvés par le Conseil d'administration était moins élevée que dans les autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP serait heureux que le Conseil d'administration l'aide à relever le niveau des postes de son personnel afin qu'il soit comparable à celui des postes dans d'autres organismes des Nations Unies. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a convenu que tous les fonctionnaires devaient avoir une capacité minimale en matière d'intervention humanitaire. Elle a fait observer que les bureaux régionaux du FNUAP s'employaient à élaborer des stratégies qui leur permettraient de mieux réagir en cas de crise humanitaire. Elle a déclaré qu'il existait un potentiel immense en matière de renforcement des capacités dans la région de l'Afrique. Le FNUAP avait l'intention de renforcer ses capacités opérationnelles afin de pouvoir intervenir en cas de crise humanitaire. La Directrice exécutive adjointe a conclu en se félicitant de l'intérêt porté par le Conseil d'administration à l'élaboration de la prochaine stratégie

d'intervention humanitaire et déclaré que le FNUAP serait heureux de communiquer chaque année des informations sur les progrès de la stratégie.

75. Le Directeur de la Division du Programme a noté que le FNUAP continuerait à collaborer avec le Conseil d'administration en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie, notamment dans le cadre de l'examen à moyen terme du plan stratégique. Il a déclaré que le FNUAP était en train de recruter rapidement du personnel. Il avait observé que les leçons tirées de l'expérience dans la République démocratique du Congo et en Somalie étaient prises en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intervention humanitaire.

76. La Chef du Service d'intervention humanitaire a remercié les délégations de leur appui et des directives qu'ils avaient fournies et déclaré que le Service travaillait en collaboration avec le Service de la sécurité des approvisionnements du Fonds en matière de produits de santé procréative et était en mesure de déployer très rapidement des produits dans les situations humanitaires. Comme le FNUAP n'était pas assez important pour avoir son propre système logistique, il travaillait en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, lequel, de son côté, jugeait utile d'avoir un partenaire comme le FNUAP pour s'occuper des questions concernant la santé sexuelle et procréative. Au Pakistan, par exemple, le FNUAP et le Programme alimentaire mondial s'occupaient ensemble des problèmes de nutrition des mères allaitantes. Dans la République démocratique du Congo, la complexité de la situation et des problèmes de sécurité avaient entravé l'action humanitaire. La Chef du Service d'intervention humanitaire a fait observer que le FNUAP jouait un rôle clef dans le renforcement des capacités nationales et que la participation des communautés était un élément crucial des activités du Fonds dans les situations d'après conflit. Se référant aux succès remportés en Ouganda grâce au partenariat étroit qui avait été établi entre le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, elle a souligné la nécessité d'un partenariat plus étroit entre tous les acteurs dans la République démocratique du Congo.

77. S'agissant du rôle du Fonds dans les groupes sectoriels, la Chef du Service d'intervention humanitaire a précisé que le FNUAP n'était pas un chef de groupe, mais qu'il jouait un rôle actif dans le groupe sectoriel de la santé où il dirigeait les activités concernant la santé procréative et travaillait en étroite collaboration avec l'OMS. Dans le groupe de la protection, le FNUAP et l'UNICEF dirigeaient conjointement les activités de prévention de la violence sexiste et de lutte contre ce fléau. En outre, le FNUAP jouait un rôle important dans la communication de données au sein du groupe du relèvement rapide. Ainsi, le FNUAP a pu fournir des données au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la Banque mondiale en Haïti, quand une grande partie de la base de données du pays a été détruite par le tremblement de terre. La Chef du Service d'intervention humanitaire a souligné que le FNUAP était de plus en plus apprécié sur le plan international pour l'aide qu'il apportait aux opérations de recensement et en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données. S'agissant du recours à des renforts mobilisables dans les situations humanitaires, elle a noté que le FNUAP collaborait étroitement avec d'autres partenaires, notamment le Conseil norvégien pour les réfugiés.

## IX. Programmes de pays et questions connexes

78. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté un exposé général sur les six projets de descriptif de programme de pays dont le Conseil d'administration était saisi pour examen, concernant le Burkina Faso et la Zambie en Afrique; la Somalie dans la région des États arabes; l'Indonésie et les Maldives dans la région de l'Asie et du Pacifique et l'Uruguay dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des informations détaillées sur les programmes concernant leurs régions respectives.

79. Les délégations ont apprécié que les programmes aient été formulés sous la direction des pays et alignés sur les plans, priorités et stratégies nationaux. Elles ont salué l'action menée par le FNUAP dans les domaines de la santé procréative, de la dynamique démographique et de l'égalité des sexes. Les efforts tangibles qui ont été déployés pour accroître le taux d'utilisation des contraceptifs et réduire la mortalité liée à la maternité ont été relevés. Parallèlement, il a été souligné que dans certains pays, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour réduire encore la mortalité liée à la maternité, accroître le taux d'utilisation des contraceptifs et répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification de la famille. Des délégations ont préconisé un renforcement de la collaboration et de l'échange d'informations avec d'autres partenaires de développement. Elles ont salué l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales, en particulier pour promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et ont demandé que les capacités des bureaux de pays soient également renforcées. Elles ont souligné l'importance de la prise en compte des variables démographiques dans les politiques de développement. Certaines délégations ont demandé que les indicateurs de produit dans certains descriptifs de programme de pays soient révisés de manière à être plus robustes et mesurables et mieux alignés sur les indicateurs nationaux. Des délégations ont exprimé leurs condoléances au Pakistan pour les pertes et les souffrances causées par les inondations sans précédent qui ont dévasté le pays.

80. Les délégations du Burkina Faso, de l'Indonésie, de la Somalie et de l'Uruguay ont remercié le FNUAP de la façon dont il avait collaboré avec leurs gouvernements pour formuler leurs programmes de pays respectifs. Elles ont félicité la Directrice exécutive pour le travail remarquable qu'elle avait accompli à la tête du FNUAP et l'ont remerciée de l'appui que le Fonds apportait à leur pays. En outre, elles ont salué la transparence, la flexibilité et le professionnalisme du personnel du FNUAP.

81. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les Directeurs des bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations et de leurs conseils et réaffirmé que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement, y compris la société civile. Ils ont déclaré au Conseil d'administration que le FNUAP avait pris note de leurs observations concernant certains descriptifs de programme de pays et qu'ils les communiqueraient aux pays concernés afin qu'il en soit pris compte dans l'établissement final des programmes. Les indicateurs s'inspiraient des plans nationaux sur lesquels les descriptifs de programme de pays étaient alignés, mais le FNUAP s'efforcerait d'en fixer de nouveaux, plus robustes. L'accent a été mis sur l'attachement et l'appui continu du FNUAP au principe d'unité d'action.

82. Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, celui-ci a approuvé selon le principe de l'approbation tacite, sans discussion ni présentation, les programmes de 10 pays ci-après qui avaient fait l'objet de débats lors de sa session annuelle de 2010 : pour la région de l'Afrique – le Swaziland; pour la région des États arabes – l'Iraq et le territoire palestinien occupé; pour la région de l'Asie et du Pacifique – le Cambodge, la Chine et la République populaire démocratique de Corée; et pour les régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale – l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie et la Turquie. En outre, conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso, l'Indonésie, les Maldives, la Somalie, l'Uruguay et la Zambie, ainsi que les observations y relatives, qui seront communiquées aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans l'établissement final des programmes.

## X. Questions diverses

### *Cérémonie d'adieu en l'honneur de la Directrice exécutive du FNUAP*

83. Le Conseil d'administration a tenu une cérémonie d'adieu en l'honneur de la Directrice exécutive du FNUAP dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2010. Dans sa déclaration, le Président du Conseil d'administration a évoqué la vision de la Directrice exécutive, son dévouement et ses qualités de direction, ainsi que l'œuvre qu'elle avait accomplie à la tête du FNUAP et le riche héritage qu'elle laisserait. Il s'est préféré à l'accent qu'elle avait mis sur la prise en compte des valeurs culturelles et religieuses pour promouvoir le développement durable et a noté les nombreuses contributions qu'elle avait apportées, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la réforme de l'ONU, l'autonomisation des femmes, et la fourniture d'une aide aux gouvernements dans les domaines de la population et de la santé maternelle et infantile. Il a conclu en notant qu'elle avait touché la vie de nombreuses personnes à travers le monde et réussi à l'améliorer grâce à ses efforts inlassables au FNUAP. Cet héritage ne serait jamais oublié.

84. Des déclarations ont également été faites par l'Administrateur du PNUD; le Vice-Président du Conseil d'administration (États africains), s'exprimant au nom des États d'Afrique; le Vice-Président du Conseil d'administration (États de l'Asie et du Pacifique), au nom des États de l'Asie et du Pacifique; la délégation du Mexique, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes; le Vice-Président du Conseil d'administration (Europe occidentale et autres États), au nom des États d'Europe occidentale et autres États; le Vice-Président du Conseil d'administration (Europe orientale), au nom des États d'Europe orientale; la délégation du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; la délégation de l'Arabie saoudite; la délégation du Kenya, la délégation de la Turquie, la délégation du Luxembourg, la délégation de la Chine; et la délégation de la Ligue des États arabes. (On trouvera les déclarations disponibles sur le site <http://unfpa.org/public/home/about/ed/pid/6707>.)

85. Des délégations ont mis l'accent sur la passion de la Directrice exécutive pour son travail et sur son profond attachement à la cause du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier en ce qui concerne la promotion de la santé procréative, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont noté que sa direction éclairée avait renforcé

la crédibilité du FNUAP. Les États africains l'ont remercié de tout ce qu'elle avait fait pour le continent et les femmes en Afrique. Son profond attachement à la réforme de l'ONU et au principe de l'unité d'action et la haute estime dont elle jouissait au sein du système des Nations Unies ont été relevés. Les délégations ont salué son professionnalisme, ses capacités de gestion et les remarquables qualités de direction dont elle avait fait preuve à la tête du FNUAP. Elles ont également noté qu'elle avait toujours été prête et disposée à engager un dialogue ouvert et transparent avec les membres du Conseil d'administration.

86. Les délégations ont salué l'humanité de la Directrice exécutive, sa sensibilité aux valeurs culturelles, son approche progressive du développement, associées à sa franchise et son ouverture d'esprit. Elles ont également fait l'éloge de sa ténacité et de son courage dans la lutte contre la pauvreté. Elles l'ont félicitée de son action pour promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et de son ferme attachement au principe de la maîtrise nationale de sa mise en œuvre. Elles ont déclaré que son départ laisserait un grand vide mais que l'héritage qu'elle laissait au FNUAP et au monde du développement perdurerait.

87. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir organisé cette cérémonie d'adieu en son honneur. Elle a exprimé ses profonds remerciements à toutes les délégations et déclaré qu'elle avait été profondément touchée par leurs paroles. Elle a déclaré que lorsqu'on lui demandait la clef de son succès dans son dialogue avec le Conseil d'administration, elle répondait toujours qu'elle reposait sur trois facteurs : l'honnêteté, la transparence et l'humilité. Elle a remercié le Conseil d'administration de l'appui sans faille qu'il lui avait apporté et des conseils qu'il lui avait prodigués tout au long de son mandat. Elle a également remercié en particulier le Secrétaire général des Nations Unies, son prédécesseur, et sa propre prédécesseure au FNUAP. Elle a exprimé sa gratitude à tous les partenaires du FNUAP, gouvernements et organismes non gouvernementaux et organismes des Nations Unies. Elle a conclu en remerciant ses deux directrices exécutives adjointes et l'ensemble du personnel du Fonds, notant que sans leur appui, le FNUAP ne serait pas arrivé à accomplir ce qu'il avait accompli. Enfin, elle a remercié son mari, qui était présent dans la salle de conférence, pour l'appui qu'il lui avait apporté et qui avait été joué un rôle crucial dans ses propres réalisations.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/28 : Remerciements adressés à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, 2001-2010.

#### *Réunions informelles et activités connexes*

89. On trouvera ci-après la liste des réunions informelles et activités connexes :

a) Réunion au cours de laquelle le Directeur du Service de la santé procréative du FNUAP a communiqué des informations sur la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants;

b) Réunion informelle sur l'appui apporté par le FNUAP à l'intervention humanitaire après les inondations qui ont dévasté le Pakistan, tenue sous la présidence de la Directrice exécutive adjointe (Programme). Des exposés ont été faits par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur régional du FNUAP pour la région de l'Asie et du Pacifique. Une brève vidéo a été présentée sur l'action menée par le FNUAP au

Pakistan pour atteindre les personnes les plus démunies dans les districts touchés par les inondations;

c) Présentation par l'Administrateur associé du PNUD de la question du réalignement du Bureau de la prévention des crises et du relèvement rapide. Exposé du Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement sur la façon dont le PNUD envisageait d'améliorer ses modalités opérationnelles dans les situations d'urgence sur la base des recommandations formulées lors du récent examen stratégique;

d) Réunion d'information sur l'Initiative Internet, placée sous la présidence du Directeur des communications, et exposé du Directeur du site Web et des médias en ligne;

e) Lancement officiel, le 2 septembre 2010, au cours de la réunion du Conseil d'administration, du nouveau portail Internet GATEWAY du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui fournit des informations en temps réel. La réunion était présidée par l'Administrateur associé qui a fait une déclaration liminaire. Des exposés ont été faits par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion et le Coordonnateur exécutif du Bureau du fonds d'affectation spéciale multidonateurs;

f) Exposé liminaire de l'Administrateur associé du PNUD sur l'intervention du PNUD face aux inondations au Pakistan. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique, le Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies et le Directeur du Bureau de la prévention des crises et le relèvement ont fait chacun un exposé.

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010

#### Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire (19-22 janvier 2010, New York)</b>	
2010/1	84
2010/2	86
2010/3	86
2010/4	87
2010/5	88
2010/6	89
2010/7	90
2010/8	91
2010/9	92
2010/10	93
2010/11	94
2010/12	94
<b>Session annuelle de 2010 (21 juin-2 juillet 2010, Genève)</b>	
2010/13	97
2010/14	99
2010/15	100

2010/16 Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration . . . . .	101
2010/17 Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	103
2010/18 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009	104
2010/19 Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur . . . . .	105
2010/20 Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. . . . .	106
2010/21 Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	106
2010/22 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes. . . . .	107
2010/23 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique . . . . .	110
2010/24 Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà . . . . .	111
2010/25 Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial . . . . .	112
2010/26 Rapport biennal sur les activités d'évaluation . . . . .	113
2010/27 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010. . . . .	115
<b>Deuxième session ordinaire</b>	
<b>(30 août-2 septembre 2010, New York)</b>	
2010/28 Hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010 . . . . .	120
2010/29 Examen annuel de la situation financière pour 2009 . . . . .	121
2010/30 Assistance au Myanmar – note de l'Administrateur. . . . .	122
2010/31 Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009. . . . .	122
2010/32 Rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats . . . . .	123
2010/33 Évaluation de l'action humanitaire du FNUAP . . . . .	124
2010/34 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010. . . . .	124

**2010/1****Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, tel qu'il figure dans le document DP/2010/3;

2. *Approuve* la présentation des activités et dépenses figurant dans le document DP/2010/3, qui correspondent aux catégories approuvées dans la décision 2009/22;

3. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 903,4 millions de dollars, représentant le montant total du budget d'appui biennal pour 2010-2011, telles que présentées dans le document DP/2010/3;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant de 77,5 millions de dollars pour financer les activités menées à des fins spéciales, telles qu'elles sont décrites aux paragraphes 83 à 112 du document DP/2010/3, se répartissant entre les activités prescrites par l'Assemblée générale (72,4 millions de dollars) et les dépenses d'équipement (5,1 millions de dollars);

5. *Prend note avec satisfaction* des investissements stratégiques proposés dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, tels qu'indiqués au paragraphe 17 du document DP/2010/3, et *prie* le PNUD de le tenir informé de l'état d'avancement de ces investissements;

6. *Décide*, comme l'a proposé l'Administratrice, d'autoriser celle-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2010-2011 un montant supplémentaire pouvant atteindre 30 % (17,4 millions de dollars) du montant net de 58 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU, et *décide* que le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et qu'il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du Programme;

7. *Prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie à l'intention des pays à revenu intermédiaire, dont il est fait mention dans la décision 2010/3 relative aux arrangements en matière de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets;

8. *Rappelle* la décision 2009/22 et *prie* le PNUD d'appliquer ses dispositions dans le cadre des activités de suivi définies dans la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;

9. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour renforcer le cadre de résultats du budget d'appui biennal, et *encourage* le Programme à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

10. *Rappelle* la décision 2008/1, dans laquelle il a implicitement décidé que les prochains budgets des activités de gestion devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport au montant total des ressources et *constate avec inquiétude* l'augmentation prévue en 2010-2011;

11. *Prend note avec satisfaction* des réductions en volume des dépenses de gestion pour 2010-2011, et *prie* le PNUD de lui présenter des informations sur la réalisation de nouveaux gains d'efficacité, et de réduire, dans la mesure du possible, les augmentations des dépenses au titre des ressources ordinaires dans les futurs budgets;

12. À cet égard, *salue* l'initiative prise par l'Administratrice de définir des orientations en vue de faire du PNUD une organisation toujours plus réactive, pertinente et efficace, jouant un rôle moteur dans le système de développement des Nations Unies, et *salue aussi* l'intention qu'elle a exprimée d'entreprendre un examen approfondi du PNUD concernant plusieurs initiatives majeures lancées à l'échelle de l'organisation, qui sont décrites au paragraphe 18 du document DP/2010/3, notamment en matière de gestion des ressources humaines, et *envisage avec plaisir* d'y participer;

13. *Prie* le PNUD de tenir pleinement compte des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment sur la nécessité de bien distinguer les gains d'efficacité des économies, comme cela est indiqué au paragraphe 16 du document DP/2010/4;

14. *Prend note* de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de fournir une analyse globale des ressources ordinaires et autres ressources, et *prie* le PNUD de donner un meilleur aperçu du montant total du budget, en particulier en ce qui concerne les fonctions harmonisées;

15. *Se félicite* de l'augmentation des taux de recouvrement des coûts et *encourage* le PNUD à s'employer à améliorer encore la transparence et à augmenter la part du budget d'appui biennal qui est financée au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts;

16. *Prie* le PNUD de fournir, dans les budgets à venir, des informations sur l'utilisation effective des fonds durant l'exercice biennal précédent, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan de ressources et le *prie aussi* de continuer d'améliorer la transparence du budget et la justification de l'emploi des fonds;

17. *Constate avec plaisir* que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses, notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et à cet égard, souligne qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables;

18. *Prie aussi* le PNUD de continuer à évaluer les besoins et à fournir un financement et un personnel suffisants pour ses fonctions essentielles de contrôle, notamment les fonctions de déontologie, d'évaluation, d'audit et d'enquête;

19. *Attend avec intérêt* de recevoir du PNUD un projet de budget intégré pour la période commençant en 2014.

22 janvier 2010

**2010/2**

**Note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;
2. *Rappelle* ses décisions 2009/22 et 2009/26 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de l'ensemble des éléments énoncés dans ces décisions;
3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de le tenir informé des progrès accomplis;
4. *Décide* d'inclure le rectificatif de la matrice de résultats du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2010-2011 (DP/FPA/2009/10/Corr.1) dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

**2010/3**

**Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011 (DP/2010/5) et des deux principaux axes d'intervention qui y sont décrits : a) accroissement de la marge de manœuvre et de la capacité d'adaptation aux besoins des pays de programme; et b) nouveaux efforts de rationalisation du cadre de programmation dans le contexte des catégories de dépenses qu'il a approuvées dans sa décision 2009/22;
2. *Approuve* la prolongation de deux ans du cadre de programmation qui porterait sur la période 2008-2013, sous réserve des dispositions de la présente décision, l'objectif étant de l'aligner sur le cycle de programmation du plan stratégique étendu et la feuille de route commune PNUD/FNUAP/Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'établissement d'un budget intégré en 2014 et au-delà;
3. *Approuve* les catégories d'activités et de dépenses proposées au paragraphe 42 b) du document DP/2010/5, étant entendu qu'elles pourront être révisées comme prévu au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* le PNUD de lui présenter afin qu'il l'étudie, un deuxième examen du cadre de programmation à la deuxième session ordinaire de 2011, et d'y inclure, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013, portant sur :
  - a) Une éventuelle amélioration des critères utilisés dans la méthode de calcul des MCARB-1;

- b) Un appui renforcé aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu au titre de l'enveloppe des ressources affectées à la programmation;
- c) Une stratégie d'appui renforcé aux pays à revenu intermédiaire conformément aux résolutions 63/223 et 64/208 de l'Assemblée générale, et la nécessité de mieux équilibrer les principes d'universalité et de progressivité;
- d) Des solutions permettant de réaffecter les rubriques fixes énoncées à l'annexe I du document DP/2010/5;
- e) Le renforcement de l'aide aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, notamment dans le cadre des interventions en réponse à une crise soudaine, de la prévention des conflits, de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement rapide;
- f) L'intégration des activités de programme du Fonds d'équipement des Nations Unies grâce à la création d'une allocation spécifique;
5. *Décide* que, en cas d'urgence, l'Administrateur peut, en accord avec le gouvernement concerné, réaffecter des ressources d'activités approuvées et de fonds non engagés, qui ont déjà été allouées au pays, à des opérations de secours d'urgence ou de reconstruction conformes au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, sur lesquelles il lui sera fait rapport à sa session ultérieure;
6. *Attend* avec intérêt une proposition de l'administration concernant un cadre de ressources intégré qui devra être présenté conformément au paragraphe 19 de la décision 2010/1;
7. *Prie* le PNUD de le consulter régulièrement en vue d'informer les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et de tenir pleinement compte de leurs vues.

22 janvier 2010

#### 2010/4

#### **Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, demandé dans la décision 2006/3;
2. *Rappelle* la résolution 63/311 relative à la cohérence du système des Nations Unies;
3. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale) et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;
4. *Se félicite* des efforts déployés par le PNUD en ce qui concerne la recherche, la production de connaissances et la formation s'agissant des conséquences du changement climatique et de la crise économique et financière pour les femmes et les hommes et *encourage* le Programme à participer à des

activités similaires visant à faire le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de 2010.

5. *Se félicite* des investissements récemment consacrés aux capacités de conseils en matière d'égalité des sexes et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les bureaux régionaux et spécialisés s'inspirent de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes pour établir des plans d'action pluriannuels dans leur région respective ou leur domaine d'intervention;

6. *Se félicite* de la mise au point et de l'utilisation du « marqueur de l'égalité hommes-femmes » du PNUD pour évaluer plus précisément l'impact des ressources allouées et des dépenses sur l'égalité des sexes, comme suite à sa décision 2006/3, et *prie* le Programme de le tenir informé des progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel de l'Administratrice et des rapports oraux à venir sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Se félicite* de la poursuite de l'action menée par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administratrice, pour évaluer les résultats obtenus dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les échelons supérieurs de l'administration demeurent mobilisés de sorte que le PNUD n'épargne aucun effort pour obtenir les meilleurs résultats possible dans ce domaine;

8. *Prie instamment* l'Administratrice de proposer d'autres mesures, notamment d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à s'assurer qu'une plus grande attention est accordée à la mise en œuvre de cette politique;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique, à sa première session ordinaire tenue chaque année.

22 janvier 2010

## 2010/5

### **Application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en matière de recouvrement des coûts (DP/2010/6);

2. *Recommande* au FENU d'adopter les catégories de dépenses dont il a approuvé l'usage au PNUD dans sa décision 2009/22;

3. *Constate avec satisfaction* que le FENU continue d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, et *encourage* l'administration du Fonds à intensifier ses efforts pour s'attaquer aux nouveaux problèmes auxquels ces pays doivent à présent faire face;

4. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion, et *l'encourage* à intensifier encore ses efforts.

22 janvier 2010

## 2010/6

### **Projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des fonctions, des résultats de gestion, des indicateurs et des ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/7);

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis par UNIFEM pour améliorer la présentation axée sur les résultats du budget d'appui biennal et à cet égard, *se félicite* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (DP/2010/5);

3. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par UNIFEM pour accroître le nombre des gouvernements versant des contributions au titre des ressources ordinaires, qui a été porté de 49 à 101 entre 2007 et 2009, et *encourage* le Fonds à mettre en commun avec les autres fonds et programmes des Nations Unies sa stratégie de communication qui s'est avérée efficace;

4. *Approuve* l'affectation au financement du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 d'un crédit d'un montant brut de 39,8 millions de dollars prélevé sur les ressources ordinaires, lequel, déduction faite du montant estimatif de 7,1 millions de dollars de recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui, serait ramené à 32,7 millions de dollars;

5. *Approuve* le prélèvement sur les ressources ordinaires d'un montant de 1,6 million de dollars destiné à financer les mesures de sécurité prescrites par l'ONU et un autre de 600 000 dollars destiné à financer les dépenses découlant de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public et la mise à niveau du système Atlas comme indiqué dans le projet de budget;

6. *Décide* que le montant du crédit ouvert servira à atteindre les résultats spécifiés au titre des fonctions décrites dans le projet de budget;

7. *Prie* UNIFEM de contrôler le niveau des contributions toutes sources confondues, en particulier au titre des autres ressources, et, en raison de l'imprévisibilité de ces ressources, de faire preuve de prudence lorsqu'il prévoit des augmentations d'effectifs;

8. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires d'UNIFEM pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

9. *Prie aussi* la Directrice exécutive de collaborer avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de lui présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des dépenses entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'UNIFEM;

10. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds, en

a) Améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) Communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, de leur montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) Donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts indirects variables et fixes des activités d'UNIFEM pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

11. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

## 2010/7

### **Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/9) et du fait qu'il a été établi selon la méthode harmonisée de budgétisation axée sur les résultats;

2. *Approuve* le montant cible des ressources prévues pour atteindre les objectifs et résultats stratégiques définis dans le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2010-2013;

3. *Approuve* un montant de 5 millions de dollars comme objectif des recettes nettes de l'exercice 2010-2011;

4. *Décide* de suspendre jusqu'au 31 décembre 2011 les règles de gestion financière 109.01, 109.02, 109.03, 109.05, 121.01 c), 121.01 d) et 121.01 f), ainsi

que les règlements financiers 21.01, 21.06 et 21.07, et de les rétablir automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier 2012;

5. *Rappelle* sa décision 2008/35 relative à la structure de gouvernance de l'UNOPS, et *prend note* du désir ultérieur qu'ont eu les États Membres d'instituer un débat distinct consacré à l'UNOPS durant ses sessions, et de renommer le Conseil de manière à inclure l'UNOPS dans son titre, comme suite à sa décision 2008/35;

6. *Prend note* des communications envoyées par le Directeur exécutif de l'UNOPS et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, à la demande du Bureau du Conseil d'administration, concernant les aspects de procédure et de fond liés à un éventuel changement de nom;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de solliciter l'avis du Secrétaire général de l'ONU sur cette question aux fins de son approbation, et de l'en informer avant la mi-février 2010, ainsi que de le renseigner sur la portée et le contexte de la structure de gouvernance de l'UNOPS;

8. *Décide* d'organiser une réunion informelle sur les renseignements fournis conformément au paragraphe 7, deux semaines après la communication de ces renseignements à ses membres;

9. *Décide en outre* que si, dans les deux semaines précédant la réunion informelle visée au paragraphe 8, aucun de ses membres n'a formulé d'objection, son titre sera modifié de manière à y inclure l'UNOPS, qu'il faudrait ajouter une référence à l'UNOPS lorsqu'on fait référence à un fonds ou un programme dans le cadre des fonctions du Conseil d'administration dans les fonctions des conseils d'administration, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, et qu'il transmettra à l'Assemblée générale une recommandation à cet effet, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

22 janvier 2010

## 2010/8

### **Rapport commun de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2010/5);

2. *Rappelle* sa décision 2009/3 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice administrative du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5);

3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer dans son intégralité la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

4. *Se félicite* Des progrès accomplis par le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne leur contribution à la réalisation de l'examen triennal complet;

5. *Salue* les efforts faits par le PNUD et le FNUAP pour inclure dans le rapport au Conseil économique et social une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et *demande* que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents qu'ils lui soumettent;

7. *Prie aussi* le PNUD et le FNUAP d'inclure dans leurs prochains rapports des recommandations visant à améliorer encore la réalisation de l'examen triennal complet;

8. *Décide* de transmettre le rapport susvisé (E/2010/5) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;

9. *Demande par ailleurs* à l'Administratrice du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, en consultation avec la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'étudier les moyens d'améliorer et de simplifier encore la présentation de leurs rapports, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, notamment sa résolution 2008/2, et d'établir en 2010 un document proposant des solutions à cet égard, qui sera soumis à son examen.

22 janvier 2010

## 2010/9

### **Rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007**

*Le Conseil d'administration,*

*S'agissant du PNUD :*

1. *Prend note* du rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007 (DP/2010/11);

2. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD en 2008-2009 en ce qui concerne les 11 priorités en matière d'audit;

3. *Prend note* de l'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.1);

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'investir dans le recrutement stratégique et la formation professionnelle du personnel et à poursuivre dans la voie des améliorations introduites ces dernières années pour faire face aux risques identifiés lors des audits.

*S'agissant du FNUAP :*

5. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007 (DP/FPA/2010/15) et des autres mesures envisagées par le FNUAP à cet égard.

*S'agissant de l'UNOPS :*

6. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2010/14);

7. *Note* les progrès accomplis jusqu'ici.

*S'agissant du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :*

8. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à prêter une attention particulière, dans les rapports qu'ils établiront, aux recommandations qui revêtent un rang de priorité élevée, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'inclure, dans les annexes des rapports à venir, des citations intégrales des recommandations d'audit et les mesures adoptées par la suite, y compris, le cas échéant, les recommandations qui n'ont pas été acceptées.

22 janvier 2010

## **2010/10**

### **Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects;

2. *Prend note* du rapport sur l'examen de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects (DP/FPA/2010/16);

3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, parce qu'elles ne sont pas liées, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés au moyen d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/26 sur le budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle celui-ci priait la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui biennal du Fonds pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré, en fournissant notamment des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, par exemple des informations actualisées sur les coûts indirects variables des activités du FNUAP, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Note avec satisfaction* que la question du recouvrement des coûts a été intégrée dans la feuille de route présentée à la présente session afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les décisions 2009/22 et 2009/26, notamment celui consistant à établir un budget unique intégré;

6. *Note aussi* avec satisfaction que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses, notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et, à cet égard, *souligne* qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables.

22 janvier 2010

## 2010/11

### **Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la lettre en date du 9 février 2007, signée par l'Administrateur du PNUD et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, dans laquelle ceux-ci décidaient de renforcer leur collaboration et leurs relations de partenariat afin d'appuyer les activités menées par les organismes des Nations Unies pour réduire la pauvreté et créer d'autres emplois décents;

2. *Prend note avec satisfaction* de la résolution 2009/L.24 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci prie les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées de prendre en compte le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs politiques et leurs programmes;

3. *Prie* le PNUD de continuer à accorder la priorité aux recommandations figurant dans le Pacte mondial pour l'emploi, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, et d'intégrer le Pacte dans ses activités opérationnelles lors de la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2008-2013;

4. *Prie* l'Administratrice de définir et d'exécuter des activités visant à renforcer la coopération et la coordination interorganismes au niveau national, en consultation avec les pays de programme, qui peuvent intégrer judicieusement le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs activités opérationnelles et mettre en évidence les liens thématiques avec le programme de protection sociale minimale à l'échelle mondiale;

5. *Prie en outre* le PNUD de faire le bilan, dans le rapport annuel de l'Administrateur, des initiatives qu'il a mises en œuvre en vue de donner suite à la présente décision.

22 janvier 2010

## 2010/12

### **Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010**

#### *Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire en 2010, il a :

**Point 1****Questions d'organisation**

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2010 :

Président : S. E. M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Farid Jafarov (Azerbaïdjan)

Vice-Président : M<sup>me</sup> Claude Lemieux (Canada)

Vice-Président : S. E. M. Atoki Ileka (République démocratique du Congo)

Vice-Président : M. Muhammad Ayub (Pakistan)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2009 (DP/2010/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2010 (DP/2010/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2010;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2010 :

Session annuelle : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 30 août-3 septembre 2010

**Débat consacré au PNUD****Point 2****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/1 sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4);

**Point 3****Arrangements de programmation (PNUD)**

Adopté la décision 2010/3 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011;

**Point 4****Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2010/4 concernant le rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

**Point 5****Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Ouganda  
Europe et Communauté d'États indépendants : Roumanie  
Amérique latine et Caraïbes : Argentine et Guatemala  
Approuvé le programme régional suivant :  
États arabes : Descriptif de programme régional pour les États arabes

**Point 6**  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2010/5 sur la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts.

**Point 7**  
**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2010/6 sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4).

**Débat consacré au Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

**Point 8**  
**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2010/7 sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/10).

**Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

**Points 2 et 11**  
**Questions financières, budgétaires et administratives  
(PNUD et FNUAP)**

Adopté la décision 2010/2 sur la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré.

**Point 9**  
**Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2010/8 sur le rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

**Point 10****Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2010/9 concernant les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007.

**Point 13****Questions diverses**

Adopté la décision 2010/11 sur l'action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi.

**Débat consacré au FNUAP****Point 11****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/10 sur le bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects.

**Point 12****Programme de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Ouganda  
Amérique latine et Caraïbes : Guatemala

**Réunion commune**

Tenu une réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 15 et 18 janvier 2010, afin d'examiner les thèmes suivants : a) « Unis dans l'action » : renforcer la riposte nationale à la violence sexiste, et présentation par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie du descriptif de programme de pays; b) changement climatique; c) surmonter la crise économique et financière : sécurité alimentaire et systèmes de protection; d) bilan des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tenu les réunions d'information informelles suivantes :

Réunion d'information informelle sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD

22 janvier 2010

**2010/13****Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009 (DP/2010/17);

2. *Constate avec satisfaction* que l'accent est davantage mis sur les résultats et que davantage d'informations analytiques sont fournies sur les difficultés rencontrées, les possibilités offertes et les mesures correctives dans le rapport annuel et *prie* le PNUD de redoubler d'efforts à cet égard dans les prochains rapports, et notamment d'améliorer la communication et la diffusion d'informations concernant les activités et les résultats;

3. *Souligne* qu'il importe de promouvoir et d'appuyer les capacités nationales en vue de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et, à cet égard, demande à l'administration du PNUD de poursuivre ses efforts pour renforcer la capacité du PNUD d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés et d'améliorer la gestion des résultats, l'évaluation et la communication d'informations sur son action de renforcement des capacités;

4. *Invite* le PNUD à présenter dans le rapport annuel de l'Administrateur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités et lui *demande* de continuer à améliorer les résultats concernant ces questions intersectorielles;

5. *Invite également* le PNUD à renforcer son appui à la prévention des conflits et des crises conformément à son mandat et, à cet égard, le *prie* d'organiser une séance officieuse sur l'examen du Bureau de la prévention des crises et du relèvement à sa prochaine session ordinaire en septembre 2010;

6. *Se félicite* du plan d'action du PNUD et attend avec intérêt que des mises à jour lui soient régulièrement présentées;

7. *Encourage* le PNUD à renforcer ses partenariats stratégiques en matière de lutte contre le changement climatique;

8. *Constate avec satisfaction* que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés aux fins d'orientations futures sont présentés dans le rapport annuel de l'Administrateur et *demande* au PNUD de présenter dans ses futurs rapports annuels, à compter de 2011, des mesures concrètes pour remédier aux difficultés et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations formulées;

9. *Fait sienne* la décision de procéder à un examen à mi-parcours combiné, y compris le rapport annuel qui lui sera présenté à sa session annuelle de 2011 sur le plan stratégique du PNUD pour 2010, et *se félicite* de l'occasion ainsi offerte d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir d'autres améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

10. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP tiennent régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du PNUD, sur la base de rapports établis à cette fin par l'Administrateur du PNUD;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD de présenter des exposés informels sur les quatre principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

12. *Note avec préoccupation* que certains pays en développement, notamment ceux qui ont été frappés de plein fouet par la crise financière et économique et ceux qui ont subi des conflits et des catastrophes naturelles, sont à la traîne pour ce qui est de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et, à cet égard, *prie* l'Administrateur de veiller à ce que les activités de programme soient conçues, mises en œuvre et dotées de ressources suffisantes pour faire face aux problèmes des pays en développement, en particulier aux besoins et défis propres à l'Afrique;

13. *Rappelant* ses décisions 2008/15 et 2008/14, dans laquelle il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté, et reconnaissant le rôle de catalyseur du PNUD à cet égard, *demande* à l'Administrateur de poursuivre les efforts en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en particulier dans les pays de programme, et de lui en rendre compte à ses sessions annuelles;

14. *Constate* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuent de plus en plus et de façon significative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et *prie* l'Administrateur du PNUD de continuer à apporter un appui toujours plus grand à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue de renforcer la collaboration aux fins de l'amélioration des résultats en matière de développement;

15. *Est conscient* qu'un personnel hautement qualifié est indispensable au PNUD pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique et note l'importance que revêtent une représentation équilibrée et la diversité au sein de la direction et du personnel du PNUD;

16. *Se félicite* de la tenue des éditions pilotes de la réunion intergouvernementale des pays de programme à Kigali (Rwanda) en octobre 2009 et à Hanoï (Viet Nam) en juin 2010 et prend note avec satisfaction des déclarations de Kigali et de Hanoï.

*1<sup>er</sup> juillet 2010*

#### **2010/14**

#### **Engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (« ressources de base ») stables et prévisibles;

2. Réaffirme les principes de la prise en main et de la conduite des programmes par les pays eux-mêmes et *souligne* qu'il importe de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées de 1,1 milliard de dollars en 2008 à 1 milliard de dollars en 2009 et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre

des ressources ordinaires pour 2009 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également avec préoccupation* que, selon les prévisions actuelles, les contributions aux ressources ordinaires du PNUD pourraient baisser davantage en 2010 et qu'à ce stade, leur montant pour 2011 demeure largement imprévisible;

5. *Se félicite* des efforts entrepris par l'Administrateur pour mobiliser les ressources ordinaires et *demande instamment* au PNUD de mobiliser davantage ces ressources et de continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant;

6. *Estime* qu'il importe de démontrer et de communiquer les résultats obtenus en matière de développement;

7. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

8. *Reconnaît* que les autres ressources (« ressources autres que les ressources de base » ou « ressources préaffectées ») versées au PNUD viennent compléter la base de ressources ordinaires du PNUD et que ces ressources ne cessent d'augmenter, *souligne* que les autres ressources devraient toujours favoriser la cohérence et la prise en main des programmes par les pays et *note avec préoccupation* que le montant des autres ressources continue de dépasser celui des ressources ordinaires du PNUD;

9. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2010 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

30 juin 2010

## 2010/15

### Rapport annuel sur les activités d'évaluation

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2010/19);

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations indépendantes et de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre et le suivi des réponses de l'administration;

3. *Note avec préoccupation* que la portée, l'obligation d'exécution, la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées demeurent un défi majeur et, à cet égard, *demande* au PNUD, à titre prioritaire, de renforcer ses capacités en matière d'évaluations décentralisées et d'y avoir recours davantage conformément à la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

4. *Salue* la réalisation des évaluations des résultats des activités de développement en temps utile pour qu'une plus large place leur soit faite dans la

planification des nouveaux programmes de pays, la participation accrue des parties prenantes nationales et le recours à des spécialistes nationaux pour ces évaluations;

5. *Prie* le PNUD de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

6. *Prie également* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations des résultats des activités de développement concernant des questions transversales telles que le renforcement des capacités et la prise en compte systématique de l'égalité des sexes : a) la non-intégration des sexes dans les activités de développement; b) l'insuffisance des ressources allouées; et c) la faible coordination avec les autres organismes des Nations Unies s'occupant de la problématique hommes-femmes;

7. *Approuve* le programme de travail proposé par le Bureau de l'évaluation pour 2010-2011 et *se félicite* des liens existant entre ce programme et le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

30 juin 2010

## 2010/16

### Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2010/20) et réaffirme l'importance que revêt la politique d'évaluation pour l'organisation;

2. *Prend note* des progrès réalisés ainsi que des questions et problèmes rencontrés dans l'application de la politique d'évaluation, ainsi qu'il ressort de l'examen indépendant;

3. *Se félicite* de la réponse de l'administration à l'examen indépendant de la politique d'évaluation;

4. *Prie* le PNUD de redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, souligne l'importance de l'engagement et de la responsabilité du personnel de direction, en particulier des directeurs des bureaux régionaux;

5. *Souligne* qu'il importe d'intégrer les efforts visant à améliorer les évaluations décentralisées à l'action d'ensemble menée par le PNUD pour renforcer la gestion axée sur les résultats;

6. *Prie* le PNUD de veiller à ce que tous les descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux et mondiaux soient assortis de plans d'évaluation chiffrés et budgétisés qui portent sur toute la gamme des contributions escomptées aux activités de développement et qui sont conçus de sorte à permettre des ajustements aux programmes et l'élaboration de nouveaux programmes;

7. *Demande* que dans le cas des programmes de pays les plans d'évaluation soient budgétisés au plus tard au moment de l'adoption du plan d'action pour le programme de pays concerné;

8. *Prie* le PNUD de veiller à ce que le plan de travail en matière d'évaluation du Bureau de l'évaluation soit chiffré et que les dépenses afférentes soient inscrites au budget d'appui biennal au titre de la rubrique relative à l'évaluation;

9. *Souligne* qu'il importe de faire en sorte que les programmes du PNUD se prêtent davantage à l'évaluation, condition préalable pour assurer une conception judicieuse des programmes, un suivi constant avec les partenaires nationaux et l'évaluation;

10. *Insiste* sur la nécessité pour les pays de programme de prendre en main et de conduire l'évaluation et, à cet égard, demande au PNUD, en collaboration avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, de préciser son rôle en matière de renforcement des capacités nationales d'évaluation;

11. *Se félicite* de l'augmentation des capacités d'évaluation des bureaux de pays en 2009 et prie le PNUD de réduire davantage le nombre, élevé, des bureaux de pays qui ne disposent pas de capacités de suivi et d'évaluation ou dont les capacités sont insuffisantes;

12. *Prie* le PNUD de faire participer davantage les gouvernements et les organismes des Nations Unies partenaires aux évaluations conjointes des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tout en se réservant le droit d'évaluer la contribution particulière du PNUD aux réalisations communes;

13. *Se félicite* de l'amélioration de la présentation des réponses de l'administration aux évaluations décentralisées et encourage le PNUD à améliorer davantage la présentation et le suivi des réponses de l'administration de façon à améliorer l'assimilation des connaissances, la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations et à communiquer les réponses aux gouvernements et autres programmes partenaires;

14. *Prie* le PNUD de lui soumettre pour approbation à sa première session ordinaire de 2011 une politique d'évaluation révisée qui tienne compte des éléments suivants de la réponse de l'administration :

a) La garantie formelle de l'indépendance du Bureau de l'évaluation, notamment en ce qui concerne le recrutement du Directeur et du personnel du Bureau, les relations entre le Directeur et les autres responsables du PNUD et l'approbation du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation;

b) Le renforcement des méthodes à l'échelon des pays et de la participation des entités nationales aux évaluations indépendantes et décentralisées;

c) La présentation de plans d'évaluation chiffrés et budgétisés, condition préalable à la réalisation d'une évaluation décentralisée;

d) L'adoption de mesures appropriées permettant aux responsables du PNUD d'utiliser activement les évaluations indépendantes et décentralisées à des fins stratégiques;

e) La clarification des rôles du PNUD et du Bureau de l'évaluation, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dans le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

15. *Prie* le Bureau de l'évaluation de faire réaliser un autre examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, dont les résultats lui seraient présentés en 2013 et qui porterait sur la mesure dans laquelle :

a) Les rôles et attributions définis dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations lancées en 2007 et dans le nouveau Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement se sont effectivement concrétisés;

b) L'adoption des méthodes recommandées dans le Guide a renforcé la gestion axée sur les résultats et l'évaluation décentralisée à l'échelon des pays;

c) L'indépendance du Bureau de l'évaluation est formellement garantie;

d) La politique d'évaluation a été mise en œuvre et a apporté quelque chose aux fonds et programmes associés au PNUD;

e) Des modalités efficaces de renforcement de la prise en main par les pays et de renforcement des capacités ont été recensées et appliquées.

30 juin 2010

**2010/17**

**Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009 (DP/2010/26), des activités en matière de déontologie présentées dans le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle de 2009 et du rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2009;

2. *Constate* que des progrès ont été réalisés dans la mise en place des divers bureaux de la déontologie et que ceux-ci ont utilement contribué au fonctionnement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *encourage* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à inviter le chef de leur bureau de la déontologie à participer aux réunions de direction en qualité d'observateur, à favoriser des normes de conduite élevées et à prévenir les conflits d'intérêts institutionnels;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de le tenir informé de l'état d'avancement de leurs plans d'action, en indiquant notamment les effets produits et les résultats obtenus;

4. *Encourage* les bureaux de la déontologie à exploiter les informations qu'ils reçoivent concernant les cours de formation dispensés pour faire en sorte que ces cours continuent d'être efficaces et utiles pour le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et qu'ils représentent un bon investissement;

5. *Encourage également* les bureaux de la déontologie à continuer d'améliorer leurs séances d'information, leurs cours de formation et leurs services de conseils à l'intention de la direction et du personnel;

6. *Rappelle* sa décision 2008/37, notamment ses dispositions tendant à éviter les conflits d'intérêts dans la nomination des responsables chargés de la surveillance et, à cet égard, *demande* que les Bureaux de la déontologie du PNUD,

du FNUAP et de l'UNOPS soient désignés comme le service chargé au sein de chaque organisation d'examiner les conflits d'intérêts éventuels en cas de nomination de responsables de haut rang appelés à exercer des fonctions de contrôle qui ne relèvent pas des procédures de sélection établies par le Secrétaire général;

7. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à fournir les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de la déontologie respectifs, en accordant la priorité au perfectionnement continu des compétences et des capacités du personnel travaillant dans ces bureaux;

8. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS : a) de nommer les chefs des bureaux de la déontologie sur la base de compétences et d'une expérience avérées dans les domaines pertinents; b) de veiller à ce que l'examen préalable à la nomination pour déterminer s'il y a conflit d'intérêts soit mené par une entité indépendante; c) de limiter la durée de la nomination à cinq ans, renouvelable à titre exceptionnel une fois pour cinq ans maximum; et d) d'interdire toute réintégration des intéressés dans leurs organisations respectives;

9. *Demande* aux Bureaux de la déontologie du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter des rapports à ses futures sessions annuelles.

30 juin 2010

## 2010/18

### **Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds en matière de programmes et d'activités opérationnelles en 2009;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises; et *demande* au FENU de lui présenter, dans ses futurs rapports annuels, une analyse plus approfondie de la manière dont les activités du Fonds contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Invite* le FENU à poursuivre son action de mobilisation des contributions à son budget ordinaire ou des contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour lui permettre d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au Fonds d'élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés;

4. *Invite également* le FENU à redoubler d'efforts pour amener les États Membres qui sont en mesure de le faire et d'autres partenaires de développement à augmenter leurs contributions à son budget ordinaire et à ses autres ressources;

5. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion et l'encourage à poursuivre ses efforts, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante émanant des pays les moins avancés.

*1<sup>er</sup> juillet 2010*

## **2010/19**

### **Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/2010/28);

2. *Salue* l'action menée par les Volontaires des Nations Unies en appui aux efforts entrepris par les pays de programme et les organismes des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, la gestion durable de l'environnement et la problématique hommes-femmes;

3. *Prend note en particulier* de l'expansion et de la portée du service de volontariat en ligne des VNU et encourage le Programme des Volontaires des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour innover et diversifier les types de volontariat et à assurer un meilleur équilibre entre les sexes dans ses missions;

4. *Se félicite* de l'action menée par les Volontaires des Nations Unies pour aider les pays de programme à renforcer leur capacité de gérer un corps de volontaires nationaux, notamment en matière d'élaboration de politiques, de législation et d'appui à la mise en œuvre;

5. *Encourage* les Volontaires des Nations Unies à continuer d'œuvrer dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies à intégrer le volontariat dans les programmes, sachant que les volontaires nationaux et internationaux font partie intégrante de l'assistance apportée par les Nations Unies;

6. *Note* que le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies appuie la recherche et lance des innovations qui témoignent de l'impact du volontariat sur la paix et le développement;

7. *Réaffirme* le rôle qui incombe aux Volontaires des Nations Unies de coordonner les manifestations devant marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, conformément à la résolution 63/153 de l'Assemblée générale;

8. *Décide* que le Programme des Volontaires des Nations Unies lui présentera à sa session annuelle de 2011 un exposé sur la planification du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, en sa qualité de coordonnateur, et sur le quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies.

*30 juin 2010*

**2010/20**

**Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2010/29) et des résultats qui y figurent;

2. *Constate* que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) appuie les pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et s'attache à aider les partenaires nationaux à avancer sur des fronts voisins tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM de présenter dans ses futurs rapports davantage d'éléments concernant l'analyse des résultats obtenus, les enseignements tirés et les défis à relever;

4. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

5. *Note* que l'Assemblée générale a engagé un débat sur la création d'une nouvelle entité chargée de l'égalité des sexes et *prie* UNIFEM de prendre toutes les mesures nécessaires et opportunes pour que les modalités arrêtées par l'Assemblée générale concernant les mécanismes transitionnels soient mises en œuvre dans les délais fixés par l'Assemblée générale.

30 juin 2010

**2010/21**

**Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/30) et des apports très divers du Bureau aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Se félicite* de la meilleure situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'efficacité accrue de ses services et de son personnel;

3. *Se félicite également* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle et des charges au titre des prestations dues à la cessation de service, ce qui a permis au Bureau de retrouver sa santé financière et confirmé la viabilité de son modèle d'autofinancement;

4. *Se félicite en outre* du renforcement des partenariats stratégiques et de leur contribution aux résultats et *encourage* le Directeur exécutif, ayant à l'esprit le mandat fondamental de l'UNOPS et afin d'accroître la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à renforcer davantage les interventions du Bureau en tant que prestataire de services à divers acteurs, dont l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les institutions intergouvernementales, les institutions internationales et régionales, les fondations, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et du maintien de la paix;

5. *Invite* le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts en vue d'intégrer le renforcement des capacités nationales dans ses opérations;

6. *Se félicite* des efforts faits par le Directeur exécutif pour accroître la transparence et la responsabilisation, en particulier en ce qui concerne la divulgation totale des données relatives aux projets, et notamment les renseignements concernant tous les marchés attribués et les paiements effectués, quel que soit le montant.

29 juin 2010

2010/22

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et les investigations (DP/2010/31) et de la réponse de la direction à cet égard; b) du rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2009 (DP/FPA/2010/20) et de la réponse de la direction à cet égard; et c) du rapport d'activité pour 2009 du Groupe de l'audit interne et des investigations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/32) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Prend note* : a) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du PNUD; b) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du FNUAP; et c) du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS;

3. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

4. *Constate avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se conforment aux décisions 2008/37 et 2009/15 portant sur la divulgation des rapports d'audit interne, notamment sur la communication des activités de divulgation dans leurs rapports annuels respectifs;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire en 2011, un document de séance conjoint indiquant les retombées de la récente demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

*En ce qui concerne le PNUD,*

6. *Exprime* son appui constant au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD et *se félicite* des informations fournies dans le rapport et de la diversité des sujets stratégiques sur lesquels ont porté les travaux du Comité consultatif de l'audit, ce qui contribue à renforcer la responsabilité et le contrôle au PNUD;

7. *Se félicite* de l'analyse pluriannuelle des questions d'audit interne sur la période quinquennale 2005-2009 et *demande* que des informations continuent d'être fournies à cet égard dans les futurs rapports;

8. *Reconnaît* que le PNUD contribue à accroître la cohérence des pratiques du système des Nations Unies en matière d'audit interne;

9. *Note* l'augmentation considérable des plaintes appelant des investigations et *prie* le PNUD de veiller à ce que des moyens appropriés soient dégagés en temps voulu à cette fin;

10. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus est demeuré relativement stable et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts pour donner suite à ces recommandations et, en particulier, à celles qui relèvent de sa compétence et qui exigent une assistance émanant de l'organisation ou un meilleur réajustement des ressources;

11. *Note* avec préoccupation le nombre croissant des observations faites concernant la gestion des projets, en particulier dans les bureaux de pays, *prend acte* des efforts déployés actuellement pour remédier aux insuffisances structurelles à tous les niveaux, notamment dans les domaines de la supervision, des pratiques institutionnelles et de la formation, et *demande* à la direction de poursuivre ses efforts de façon à présenter les améliorations obtenues dans le prochain rapport;

12. *Se félicite* de la poursuite de la tendance à la baisse des risques financiers relevés dans les audits des projets exécutés par les organisations non gouvernementales ou les gouvernements et, à cet égard, *demande instamment* au PNUD de poursuivre ses efforts et de veiller à ce que les rapports d'audit soient soumis dans les délais;

13. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations de fournir dans son prochain rapport annuel des informations indiquant si les ressources disponibles pour l'audit et les investigations sont suffisantes;

*En ce qui concerne le FNUAP,*

14. *Note* l'attachement du FNUAP au renforcement constant de ses processus de responsabilisation et d'assurance, et exhorte la Directrice exécutive à continuer : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; et c) de pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits et les investigations aient l'étendue voulue;

15. *Rappelle* ses décisions 2006/13 et 2008/13, et *prie* le FNUAP d'ajouter dans son rapport annuel sur l'audit et le contrôle un récapitulatif présentant : a) les principales observations, assorties de comparaisons pluriannuelles des tendances des

causes d'audit; b) un tableau indiquant par année, catégorie et ordre de priorité les observations d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite; c) des explications sur les observations restées sans suite depuis 18 mois ou plus; et d) les principaux problèmes récurrents de contrôle et des recommandations pour y faire face;

16. *Attend avec intérêt* une évaluation de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'audit et d'investigation dans le prochain rapport de la Division des services de contrôle interne;

17. *Note* l'augmentation considérable du nombre de plaintes appelant des investigations, *prie* le FNUAP de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources suffisantes soient dégagées pour mettre en place rapidement les capacités d'investigation voulues et *demande instamment* au FNUAP d'établir un programme de détection et de prévention de la fraude afin de réduire les pertes financières;

18. *Constate avec satisfaction* que le FNUAP continue, à titre prioritaire, de donner suite aux observations concernant l'exécution nationale en se penchant sur les risques opérationnels et les insuffisances recensées dans les rapports d'audit, l'attention étant accordée en particulier au renforcement des capacités des bureaux de pays et des partenaires d'exécution, et *prie* le FNUAP de mettre en place un dispositif de supervision et de contrôle approprié pour remédier à ces insuffisances, en particulier en ce qui concerne le suivi des programmes et projets au niveau local, les soldes inutilisés et la présentation en temps voulu des plans et des rapports d'audit sur l'exécution nationale, et de l'informer des progrès enregistrés à cet égard;

19. *Rappelle* la politique de contrôle et la charte des audits internes et *réaffirme* que la division des services de contrôle interne a un accès total, libre et sans entrave à tous les dossiers, biens matériels et membres du personnel du FNUAP en rapport avec toute fonction du FNUAP à l'examen, et *rappelle* que tous les employés sont tenus d'aider la Division à jouer son rôle;

20. *Réaffirme* que la Division des services de contrôle interne est indépendante et que son Directeur a le dernier mot pour tout ce qui a trait aux rapports d'audit publiés par la Division et jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de tout engagement pris par la Division, et *propose* que les futurs rapports soient intitulés « Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes »;

21. *Prie* le FNUAP de renforcer l'obligation de respecter les politiques et procédures institutionnelles, le règlement financier et les règles de gestion financière et de séparer convenablement les fonctions dans les opérations financières, notamment en matière d'achats;

22. *Se félicite* de l'amélioration du suivi par la Division des services de contrôle interne de l'application des recommandations d'audit, *demande* que les futurs rapports contiennent un récapitulatif des recommandations par rang de priorité et *prie* le FNUAP d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restées sans suite;

*En ce qui concerne l'UNOPS,*

23. *Salue* l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2009, le fait que les travaux ont dépassé l'obligation de respecter les règles pour s'étendre à l'audit axé sur les résultats et les améliorations en matière de suivi de l'application des recommandations;

24. *Prend note* des travaux en cours visant à mettre en place un système structuré de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et *attend avec intérêt* d'en savoir plus lorsque ce système sera mis en place;

25. *Constate* les observations d'audit répétées dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des projets et programmes, des achats et des finances, et *note* que l'absence de procédures écrites et le nombre élevé des manquements aux politiques et procédures de l'UNOPS constituent les causes les plus courantes des observations;

26. *Note*, à cet égard, que la direction de l'UNOPS a révisé ses politiques ou en a adopté de nouvelles pour donner suite aux diverses recommandations d'audit, notamment la politique en matière de contrat de louage de services, *prie* l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour donner suite aux observations d'audit et *attend avec intérêt* de voir des améliorations dans les observations figurant dans les futurs rapports;

27. *Prend note* de la diminution constante du taux d'opinions assorties de réserve pour les audits de projets en 2009, par rapport à 2008 et 2007, et *demande* que des informations sur l'incidence financière des observations d'audit soient fournies dans les futurs rapports.

*1<sup>er</sup> juillet 2010*

## **2010/23**

### **Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II);

2. *Se félicite* des réalisations et des progrès exposés dans le rapport de la Directrice exécutive pour 2009 et *prend note* des valeurs de référence et des objectifs qui y seront présentés conformément à la décision 2009/16 ainsi que de la mise à jour concernant l'élaboration du plan stratégique et les indicateurs des résultats de gestion;

3. *Encourage* le FNUAP à continuer d'améliorer l'établissement de rapports axés sur les résultats à l'intention du Conseil d'administration et *attend avec intérêt* de voir des progrès à cet égard dans les rapports annuels à compter de 2011, et notamment des informations qui témoignent mieux de sa contribution aux résultats obtenus;

4. *Constate avec satisfaction* que la Directrice exécutive a exposé dans son rapport annuel les problèmes et les enseignements tirés aux fins d'orientations

futures, et *demande* au FNUAP de présenter dans ses rapports annuels, à compter de 2011, des mesures concrètes pour résoudre les problèmes et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations;

5. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter au plan stratégique pour 2014-2017;

6. *Se félicite également* des efforts constants déployés par le FNUAP pour fournir des données ventilées par sexe, âge, lieu et revenu;

7. *Félicite* le FNUAP pour son engagement et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et *exhorte* la Directrice exécutive à redoubler d'efforts dans les pays de programme qui éprouvent des difficultés à réaliser ces objectifs;

8. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration tienne régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du FNUAP, sur la base de rapports établis à cette fin par la Directrice exécutive du FNUAP;

9. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de présenter des exposés sur les trois principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

10. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, un rapport annuel de synthèse pour 2010 contenant l'examen à mi-parcours du plan stratégique prorogé pour 2008-2013.

25 juin 2010

**2010/24**

**Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18);

2. *Se félicite* de l'augmentation des recettes ordinaires du FNUAP pour 2009, ainsi que des contributions des pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont indispensables pour maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de ses travaux, et *encourage* le FNUAP à mobiliser davantage ces ressources et à continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant sans cesser de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

4. *Est conscient* que, pour maintenir et améliorer le niveau des financements du FNUAP, les pays qui sont en mesure de le faire doivent augmenter leurs contributions pendant la période couverte par le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à apporter des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un solide soutien politique et d'un appui financier accru, ainsi que de ressources financières de base accrues et prévisibles, pour accroître son assistance aux pays afin de les aider à intégrer pleinement le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement et à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

25 juin 2010

**2010/25**

**Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes,

1. *Prend note* de la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun selon une formule commune assortie de volets concernant chaque organisme, de cadres de résultats et des ressources nécessaires pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM);

2. *Note* que le projet de descriptif de programme de pays commun sera soumis pour examen aux différents organismes à la première session ordinaire de 2011 et pour approbation des volets concernant chaque organisme à la session annuelle de 2011;

3. *Décide* d'examiner le projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie à titre exceptionnel;

4. *Décide également* que le projet de descriptif de programme de pays commun révisé sera affiché sur les sites Web des différents organismes au plus tard six semaines après son examen et que le secrétariat fournira un exemplaire imprimé du descriptif révisé aux membres du Conseil d'administration qui en feront la demande;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, les volets du descriptif de programme de pays commun concernant chaque organisme seront approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés, sauf si au moins cinq membres ont informé le secrétariat par écrit, avant

la réunion, qu'ils souhaitent soumettre le descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration.

23 juin 2010

**2010/26**

**Rapport biennal sur les activités d'évaluation**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2010/19) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Se félicite* des mesures prises par le FNUAP pour renforcer ses ressources humaines à l'échelle de l'organisation en vue de mettre en œuvre la politique d'évaluation, ainsi que de son engagement à investir dans les compétences du personnel en matière d'évaluation, notamment en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la conception, les méthodologies, la réalisation et la conduite des évaluations;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est indispensable d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans les politiques, programmes et opérations à venir et *souligne* qu'il importe de mettre en œuvre le système pour qu'une réponse et une suite soient systématiquement données aux recommandations des évaluations décentralisées et pour diffuser les enseignements tirés;

4. *Estime* que les méthodes reposant sur des données probantes sont nécessaires pour évaluer les programmes et projets et, à cet égard, *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP d'élaborer des directives sur la programmation reposant sur des données probantes en 2010, conformément à la décision 2009/18;

5. *Souligne* que les pays de programme doivent davantage prendre en main et conduire les activités d'évaluation et, à cet égard, *prie* le FNUAP, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, de collaborer avec les autres institutions des Nations Unies en vue de renforcer au mieux les capacités des partenaires d'exécution;

6. *Rappelle* ses décisions 2008/12 et 2009/18, *demande* que le plan d'évaluation biennal prévoit des évaluations décentralisées et centralisées et *demande de nouveau* que le plan d'évaluation se rapporte au plan stratégique existant du FNUAP afin de permettre à la Division des services de contrôle interne de donner des assurances raisonnables sur les conclusions des évaluations, y compris les enseignements tirés et les effets sur les programmes;

7. *Se félicite* que le FNUAP se soit fixé pour priorité de réaliser des évaluations de programmes de pays en fin de cycle pendant l'exercice biennal en cours, durant l'avant-dernière année des programmes de pays, et, à cet égard, *attend avec intérêt* que des évaluations de programmes de pays en fin de cycle et des plans d'évaluation de programmes de pays budgétisés soient présentés en même temps que les descriptifs de programme de pays à compter de sa session annuelle de 2011;

8. *Souligne* qu'il est important d'amener les homologues nationaux et, le cas échéant, les partenaires des Nations Unies à contribuer à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes ainsi qu'au renforcement de

l'évaluabilité des programmes de pays, notamment en s'intéressant aux indicateurs significatifs, aux données de base et aux moyens de vérifier les progrès enregistrés;

9. *Salue* les mesures prises par le FNUAP pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, *souligne* combien il importe que les responsables s'engagent davantage à intensifier ces efforts;

10. *Réaffirme* que, conformément à la politique de contrôle et à la charte des audits internes, la Division des services de contrôle interne a accès à tous les documents du FNUAP, *se déclare préoccupé* par le faible nombre des évaluations soumises à la Division des services de contrôle et *prie* le FNUAP de se conformer aux politiques et procédures et de soumettre toutes les évaluations et les réponses correspondantes de la direction à titre prioritaire en mettant en place une base de données permettant de vérifier le respect de cette obligation;

11. *Prend note* des observations issues de l'évaluation de la qualité des évaluations de 2009 figurant dans le rapport, notamment la baisse de la proportion des évaluations qui sont conformes aux normes d'évaluation de la pertinence et de l'impact des programmes et *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP de remédier aux insuffisances de la qualité des évaluations afin d'améliorer la programmation reposant sur des données probantes;

12. *Demande à nouveau* que les futurs rapports biennaux sur l'évaluation portent notamment sur les observations et recommandations d'évaluation, l'analyse des facteurs qui influent sur la qualité et la suite donnée aux évaluations réalisées par le FNUAP;

13. *Se félicite* que le FNUAP se propose d'améliorer le taux d'exécution des rapports d'évaluation affichés sur son site Web, conformément à la décision 2009/18, et *demande* que ces rapports soient facilement accessibles;

14. *Réaffirme* que le Directeur de la Division des services de contrôle interne jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de toute action menée par la Division;

15. *Note* que les observations d'évaluation sont utiles pour la préparation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2011;

16. *Se félicite* de l'initiative prise par la direction du FNUAP de mettre au point un tableau pour le suivi de la réponse de l'organisation au rapport biennal sur l'évaluation et *demande* que cette réponse soit examinée dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique;

17. *Décide* d'examiner les évaluations thématiques du FNUAP dans le cadre de ses travaux, en commençant par l'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2010;

18. *Attend avec intérêt* d'examiner la politique d'évaluation du FNUAP à sa session annuelle de 2012, et notamment de juger de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'évaluation.

25 juin 2010

**2010/27**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa session annuelle de 2010**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que lors de sa session annuelle de 2010, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.2 et DP/2010/L.2/Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2010/15);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2010 :

Deuxième session ordinaire de 2010 : 30 août-3 septembre 2010;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2010.

**Débat consacré au PNUD**

**Point 2**

**Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2010/13 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2009 (DP/2010/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2010/17/Add.2).

**Point 3**

**Engagements de financement envers le PNUD**

Adopté la décision 2010/14 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà.

**Point 4**

**Évaluation**

Adopté la décision 2010/15 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Adopté la décision 2010/16 sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et la réponse de l'administration;

Pris note de l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2006-2010 (DP/2010/22) et de la réponse de l'administration (DP/2010/23).

## **Point 5**

### **Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2010/24).

## **Point 6**

### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, le Guyana, le Kirghizistan, la Mauritanie, les Seychelles, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam (DP/2010/25, tableau 1);

Pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie (DP/2010/25, tableau 1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Zimbabwe (DP/2010/25, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Namibie, le Népal et la Sierra Leone (DP/2010/25, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

#### *Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/DCP/SWZ/2)

#### *États arabes*

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/2)

#### *Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/2)

#### *Europe et Communauté d'États indépendants*

Projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/2 et Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie (DP/DCP/SRB/1 et DP/DCP/SRB/1/Add.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/2)

**Point 7**

**Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2010/17 relative au rapport annuel du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009.

**Point 8**

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2010/18 relative au rapport sur les résultats obtenu par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009.

**Point 9**

**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2010/19 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

**Point 10**

**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2010/20 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

**Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

**Point 11**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2010/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

**Débat commun**

**Point 12**

**Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2010/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

**Point 13**

**Missions de visite**

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport sur la mission de visite commune au Rwanda (DP/FPA/2010/CRP.1);

b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP en République arabe syrienne (DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1).

### **Points 6 et 16**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2010/25 relative à la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Point 14**

#### **Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2010/23 sur le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique.

### **Point 15**

#### **Engagements financiers en faveur du FNUAP**

Adopté la décision 2010/24 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà.

### **Point 16**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour la République-Unie de Tanzanie;

Approuvé la prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour l'Iran (République islamique d');

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

#### *Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/5)

#### *États arabes*

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/FPA/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/4)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/5)

*Europe de l'Est et Asie centrale*

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/FPA/DCP/BLR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/5).

**Point 17****Évaluation**

Adopté la décision 2010/26 relative au rapport biennal sur les activités d'évaluation.

**Point 18****Questions diverses**

Tenu les séances d'information et les manifestations ci-après :

*PNUD*

Séance d'information sur l'évaluation internationale des objectifs du Millénaire pour le développement;

Réception et ouverture de l'exposition de photographies intitulée « Picture this: caring for the earth »;

*FNUAP*

Réunion-débat spéciale sur l'élimination de la pauvreté : l'importance de la santé en matière de sexualité et de procréation;

*PNUD/FNUAP*

Manifestation parallèle conjointe sur l'action humanitaire et les interventions en cas d'urgence;

*PNUD/FNUAP/UNOPS*

Table ronde sur le rôle du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le renforcement des capacités et l'efficacité du développement.

*1<sup>er</sup> juillet 2010*

2010/28

**Hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010**

*Le Conseil d'administration,*

*Notant à regret* que Thoraya Ahmed Obaid quittera le 31 décembre 2010 son poste de Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population,

*Reconnaissant* qu'elle a effectivement placé le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement au cœur des programmes nationaux et mondiaux de développement et de la concertation sur les politiques pour faire en sorte que toute grossesse soit désirée, que chaque naissance soit sans risque, que chaque jeune vive à l'abri du VIH et du sida, que chaque fille, chaque femme ou chaque jeune soit traité avec dignité et respect et que les politiques visant à éliminer la pauvreté reposent sur des données fiables,

*Constatant* que M<sup>me</sup> Obaid a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de faire comprendre les corrélations entre la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier combien il importe de respecter les droits fondamentaux des femmes et d'investir davantage dans l'éducation et la santé en vue d'éliminer la pauvreté extrême et la faim,

*Constatant également* l'engagement profond et sans faille dont M<sup>me</sup> Obaid a fait preuve s'agissant d'appuyer et de défendre la cause de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et de permettre à d'innombrables femmes, hommes et jeunes du monde entier de se faire entendre et de participer à l'amélioration de leur santé procréative et de leur bien-être,

*Notant avec admiration* la hauteur de vues stratégique dont M<sup>me</sup> Obaid a fait preuve en œuvrant avec les partenaires du monde entier pour mettre la culture au service du développement et à l'appui des principes universels et en contribuant à faire reconnaître combien il importe d'introduire des changements internes pour réaliser le développement durable,

*Rappelant* son ferme attachement et son solide appui à la maîtrise et à la direction nationales des activités ainsi qu'au renforcement des capacités nationales aux fins de l'exécution nationale et à l'utilisation des systèmes nationaux en matière de coopération pour le développement,

*Rappelant également* son ferme engagement en faveur de la coopération Sud-Sud;

*Saluant* les efforts inlassables déployés par M<sup>me</sup> Obaid pour mobiliser des ressources, qui ont eu pour résultats une augmentation remarquable de la base de ressources du FNUAP et le plus grand nombre d'États Membres qui versent des contributions à l'organisation dans tout le système des Nations Unies,

*Constatant* le dynamisme dont a fait preuve M<sup>me</sup> Obaid dans le processus visant à institutionnaliser la réforme des Nations Unies et l'unité d'action de tous les organismes du système, notamment dans le domaine critique des pratiques opérationnelles,

*Notant avec une profonde satisfaction* qu'en qualité de Directrice exécutive du FNUAP, M<sup>me</sup> Obaid a donné un visage humain au développement, notamment en

exerçant ses hautes fonctions avec humilité, compassion et professionnalisme, et que, ce faisant, elle a incarné les plus hautes valeurs des Nations Unies et gagné l'admiration de son personnel et des partenaires de développement du monde entier,

1. *Décide* de rendre un hommage d'adieu spécial à M<sup>me</sup> Obaid :

a) En saluant l'engagement, le dévouement et la clairvoyance dont elle a fait preuve dans l'action visant à renforcer le rôle du FNUAP aux niveaux mondial, régional et national et à approfondir et élargir les partenariats pour le développement avec les gouvernements et la société civile, notamment avec les parlementaires, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, les milieux universitaires, les fondations et autres entités du secteur privé;

b) En la félicitant de l'efficacité avec laquelle elle a dirigé et administré le FNUAP de 2001 à 2010 et du dynamisme dont elle a fait preuve dans la promotion de la réforme des Nations Unies;

c) En lui exprimant sa gratitude pour la manière remarquable dont elle a fait progresser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

2. Adresse à Thoraya Ahmed Obaid ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

2 septembre 2010

## 2010/29

### Examen annuel de la situation financière pour 2009

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents DP/2010/35 et DP/2010/35/Add.1;

2. *Prend note également* de la réduction des ressources ordinaires, dont le PNUD a besoin pour s'acquitter de son mandat, préserver son caractère multilatéral, impartial et universel et disposer d'une base de financement régulier suffisant et fiable pour mettre en œuvre des modes de gestion stratégiques et souples visant à obtenir des gains d'efficacité à long terme et des résultats en matière de développement durable;

3. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité des ressources, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter les problèmes de liquidités;

4. *Demande instamment* à l'ensemble des États Membres d'aider le PNUD à réaliser les objectifs concernant les ressources, fixés dans le plan stratégique, et de s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2010 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Demande instamment* au PNUD de privilégier la réalisation de gains d'efficacité et d'économies, et prie l'administration du PNUD de continuer à réaménager les plans de dépenses en fonction des prévisions de recettes et à affecter les économies réalisées aux programmes et de tenir le Conseil d'administration

régulièrement informé des économies réalisées sur les voyages et autres dépenses, selon qu'il conviendra;

6. *Demande* au PNUD de présenter dans ses prochains rapports sur l'examen annuel de sa situation financière les effets des fluctuations des taux de change sur ses ressources ordinaires et de donner un aperçu des mesures prises pour réduire leur incidence sur les résultats financiers.

2 septembre 2010

## **2010/30**

### **Assistance au Myanmar – note de l'Administrateur**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2010/36) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont il fait état et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;

3. *Recommande* que le PNUD entame dès que possible, dans les limites du mandat en cours, l'élaboration d'activités de programmation pour 2012 et au-delà, compte tenu des recommandations de la mission indépendante d'évaluation.

2 septembre 2010

## **2010/31**

### **Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/2010/38 et DP/2010/38/Corr.1);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique;

3. *Se félicite également* de la tendance à la hausse des achats effectués par les organismes des Nations Unies auprès de fournisseurs qui soutiennent le Pacte mondial des Nations Unies.

2 septembre 2010

2010/32

**Rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10;

2. *Approuve* les définitions des coûts et la classification des activités et des coûts connexes proposées dans le document susmentionné (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10) en vue de leur application au cours de l'exercice biennal 2012-2013, avec les modifications ci-après :

a) Activités de développement : a) programmes; b) efficacité des activités de développement;

b) Coordination des initiatives de développement des Nations Unies;

c) Gestion : a) dépenses renouvelables; b) dépenses non renouvelables;

d) Activités à des fins spéciales : a) investissements; b) prestation de services à d'autres organismes des Nations Unies;

3. *Demande* à recevoir un complément d'information écrit avant la première session ordinaire de 2011 sous la forme d'une note officieuse sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP de présenter leurs documents budgétaires pour l'exercice 2012-2013 sur la base de ces définitions et classifications des coûts;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, d'utiliser les nouvelles classifications dans les états financiers et les rapports financiers annuels qu'ils présenteront à partir de 2013 afin de faciliter la comparaison entre les dépenses effectives et les budgets;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, de poursuivre leurs efforts en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget intégré unique à compter de 2014 et d'axer leurs budgets sur les résultats escomptés dans leurs plans stratégiques respectifs;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, d'élaborer, conformément à ses décisions 2009/22 et 2009/26 et pour examen à sa première session ordinaire de 2011, un document officieux simulant la présentation du budget de l'exercice 2012-2013 qui offrira des liens clairs et complets avec les cadres de résultats institutionnels et de gestion tels qu'ils figurent dans leurs plans stratégiques, et souligne la nécessité de tenir régulièrement des consultations avec le Conseil d'administration avant la première session ordinaire de 2011, notamment sur la classification des coûts et la budgétisation axée sur les résultats.

2 septembre 2010

**2010/33**

**Évaluation de l'action humanitaire du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Est conscient* du rôle essentiel que joue le FNUAP en matière de préparation préalable aux situations d'urgence, d'intervention humanitaire et de transition et redressement, en particulier dans les domaines des soins de santé maternels d'urgence, de la santé en matière de sexualité et de procréation, de la violence sexiste et de la collecte et de l'analyse des données;

2. *Prie* le FNUAP de réviser sa stratégie d'intervention humanitaire pour 2006-2009 et de la présenter oralement, pour examen à la première session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration, pour orienter les efforts entrepris pour rationaliser les activités d'intervention humanitaire du FNUAP, compte tenu des conclusions de l'évaluation thématique de l'action humanitaire du FNUAP, et d'inscrire la stratégie d'intervention humanitaire révisée dans le contexte de son plan stratégique à moyen terme;

3. *Prie* le FNUAP de prévoir, dans sa stratégie révisée, un cadre de résultats humanitaire doté d'indicateurs clairement définis, assorti de points de référence et de cibles, notamment en matière d'égalité des sexes, qui s'inspire du cadre de résultats du plan stratégique du FNUAP;

4. *Encourage* le FNUAP à faire en sorte que tout changement ou toute précision apportés à la structure actuelle et aux rôles et responsabilités du dispositif d'intervention humanitaire lui permettent d'intervenir effectivement et efficacement en cas de crise humanitaire;

5. *Souligne* qu'il importe d'améliorer les systèmes et procédures, notamment en ce qui concerne les instructions opérationnelles permanentes et les périodes de pointe, et de renforcer et mettre en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP, et insiste sur la nécessité de renforcer les capacités des partenaires d'exécution et des partenaires nationaux;

6. *Invite* le FNUAP à poursuivre sa collaboration avec les groupes transversaux pour l'humanitaire compétents lorsqu'il intervient dans des situations d'urgence humanitaire et à se concentrer sur les priorités définies par ces groupes.

*2 septembre 2010*

**2010/34**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa session annuelle de 2010**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que lors de sa session annuelle de 2010, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/33);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2011 :

Élection du Bureau pour 2011 : 12 janvier 2011

Première session ordinaire de 2011 : 31 janvier-3 février 2011

Réunion conjointe des conseils  
d'administration du PNUD/FNUAP,  
de l'UNICEF et du PAM : 4 et 7 février 2011

Session annuelle de 2011 : 6 -17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2011 : 6-9 septembre 2011

Adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2011;

Examiné le projet de plan de travail annuel pour 2011.

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/29 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2009.

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2010/30 sur l'assistance au Myanmar – note de l'Administrateur;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

**Afrique** : Swaziland

**États arabes** : Iraq et Jamahiriya arabe libyenne

**Asie et Pacifique** : Cambodge, Chine et Pakistan

**Europe et Communauté d'États indépendants** : Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Serbie, Turquie et descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants;

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour la République islamique d'Iran;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

#### *Afrique*

Projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/2)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/DCP/ZMB/2)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/DCP/SOM/2)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK/3)

Projet de descriptif de programme pour l'Indonésie (DP/DCP/IDN/2)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/2)

*Amérique latine et Caraïbes*

Projet de descriptif de programme pour le Chili (DP/FPA/DCP/CHL/2)

Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/DCP/URY/2)

**Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

**Point 4**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2010/31 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009.

**Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP**

**Point 5**

**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/32 sur le rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats.

**Point 6**

**Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA**

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 7**

**Évaluation**

Adopté la décision 2010/33 sur l'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP.

**Point 8****Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

**Afrique** : Swaziland

**États arabes** : Iraq et territoire palestinien occupé

**Asie et Pacifique** : Cambodge, Chine et République populaire démocratique de Corée

**Europe de l'Est et Asie centrale** : Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie et Turquie

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso (DP/FPA/DCP/BFA/7)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/FPA/DCP/ZMB/7)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/FPA/DCP/SOM/2)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour l'Indonésie (DP/FPA/DCP/IDN/8)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/5)

*Amérique latine et Caraïbes*

Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/FPA/DCP/URY/2)

**Point 9****Questions diverses****Cérémonie d'adieu pour la Directrice exécutive du FNUAP**

Adopté la décision 2010/28 sur l'hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010;

Tenu les séances d'information et consultations officielles suivantes :

*PNUD*

Séance d'information officielle sur l'action du PNUD face aux inondations au Pakistan

Séance d'information officielle sur les initiatives du PNUD relatives à l'Internet

Séance d'information officielle sur l'examen stratégique du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD

*FNUAP*

Séance d'information officielle sur la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants

Séance d'information officielle sur l'action du FNUAP face aux inondations au Pakistan

*2 septembre 2010*

## Annexe II

### Composition du Conseil d'administration en 2010

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2012); Burkina Faso (2012); Cameroun (2012); Mauritanie (2011); République démocratique du Congo (2012); République-Unie de Tanzanie (2010); Rwanda (2012); Sierra Leone (2011).

États d'Asie et du Pacifique : Inde (2012); Pakistan (2012); Qatar (2012); République de Corée (2010); République démocratique populaire lao (2010); République islamique d'Iran (2011); Yémen (2011).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2012)\*; Colombie (2010); Cuba (2011); Haïti (2010); Mexique (2011).

États d'Europe de l'Est et autres États : Azerbaïdjan (2010); Fédération de Russie (2011); Slovaquie (2010); Slovénie (2010).

États d'Europe occidentale et autres pays\*\* : Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

---

\* Réélu.

\*\* Le Groupe a son propre calendrier de rotation qui varie chaque année.

---

